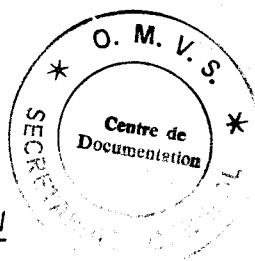


HAUT COMMISSARIAT



ETUDE : PLAN PROGRAMME DE FORMATION

ENQUETE AUPRES DES ECOLES DE FORMATION, DES APPAREILS EDUCATIFS,
DE LEURS ORGANES DE TUTELLE ET DES SERVICES STATISTIQUES DES MINISTERES
CONCERNES

et

ENQUETE AUPRES DES SOCIETES DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN EN DUE D'IDENTIFIER
LES ACTIONS DE FORMATION QU'ELLES REALISENT ET LES BESOINS EN PERSONNEL A
COURT, MOYEN ET LONG TERMES.

Par CHARLES C. SOW
Collaborateur national
SENEGAL

INTRODUCTION

La mise en œuvre des deux principaux objectifs de la mission du collaborateur national sénégalais, à savoir :

- Enquête auprès des Ecoles de formation, des appareils éducatifs, de leurs organes de tutelle et des services statistiques des ministères concernés,

et

- Enquête auprès des sociétés de développement du Bassin en vue d'identifier les actions de formation qu'elles réalisent et les besoins en personnel à court, moyen et long termes,

n'a pas posé beaucoup de problèmes dans son aspect démarche, prise de contact, récolte de données, mise en fiches des Ecoles et structures nationales. Il a cependant été difficile de suivre le plan initial de visites et de travail à cause de problèmes conjoncturels trouvés auprès de certaines formations scolaires et structures nationales : périodes d'examens peu propices aux visites et rencontres, grèves scolaires et universitaires, situation d'attente des résultats des Etats Généraux de l'Education Nationale du Sénégal, etc....

Les principales difficultés ont cependant été les suivantes :

A - CHOIX DES ECOLES ET STRUCTURES NATIONALES

Si certaines formations ont été tout de suite laissées de côté pour leur peu de rapports avec le programme d'action de l'OMVS (ex. Ecole Nationale des Assistants sociaux et Educateurs spécialisés (ENEAS), Centre de Formation et de Perfectionnement Administratif (CFPA) etc...) pour d'autres il a fallu examiner de près les programmes d'enseignement pour se fixer (ex : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) retenue ; Ecole Multinationale des Télécommunications, non retenue) etc.....

Pour les structures nationales et sociétés d'intervention ; seules n'ont pas été retenues les sociétés et directions sur lesquelles il n'a pas été possible d'avoir un minimum de données malgré de multiples démarches et recherches. En effet le Sénégal compte plusieurs sociétés intervenant dans le monde rural dont l'expérience en matière d'intervention et de formation paysanne peut être utile pour toute action future de développement ne serait-ce que pour éviter certains tatonnements du passé.

B - ABSENCES OU INSUFFISANCES DES DONNEES

Certaines fiches d'enquêtes ont été rendues avec beaucoup de non-réponses pour certaines questions ou de manque de précisions dans les chiffres demandés. Dans beaucoup d'école les effectifs définitifs de 1983-84 ne sont pas disponibles avant la fin avril par exemple. Ce manque de données s'explique souvent par l'absence de service de documentation, de statistiques ou par la dispersion des documents si ce n'est la mauvaise volonté et le peu d'esprit de collaboration de certains agents rencontrés.

Le bilan de la formation dans les sociétés de développement est également difficile à réaliser pour cette même raison de manque de renseignements et de chiffres sur les populations encadrées et formées.

A relever également une certaine incompréhension rencontrée surtout auprès de cadres de sociétés nationales qui ne comprennent pas que l'OMVS puisse s'enquérir de leur programme et projets de formation. L'OMVS étant semble-t-il perçu par ces cadres comme une entité indépendante des Etats et ayant déjà son propre programme de formation et d'action.

Il faut cependant d'une façon générale remercier les responsables et agents rencontrés dans le cadre de l'enquête pour leur esprit de collaboration et leur adhésion au projet OMVS, prolongement naturel des volontés nationales de développement.

I - INVENTAIRE DES STRUCTURES NATIONALES DE FORMATION

Au niveau de l'Université, les Facultés de Médecine, des Sciences, des Lettres (Départements de Géographie et Philosophie) ont été retenues pour leurs apports évidents au programme OMVS.

La Faculté de Médecine et de Pharmacie qui forme les principaux acteurs de la Santé tient évidemment l'une des premières places. Le potentiel humain du Bassin du Fleuve Sénégal ne pourra prendre en charge son développement et son destin que s'il est en bonne santé et en condition optimale de production. Les nouvelles données écologiques et climatiques créées par l'édification des barrages et les importantes retenues artificielles d'eau ayant un effet primordial sur la santé des habitants des zones concernées, une maîtrise complète de ces données est nécessaire pour prévenir et éviter tout problème sanitaire grave.

Les Instituts rattachés à la Faculté de Médecine, par la spécialisation poussée, qu'ils fournissent sont également d'un grand apport à tout programme approfondi de santé rurale et d'hygiène. Il s'agit de :

- L'Institut d'Odonto-stomatologie
- L'Institut de Médecine tropicale appliquée
- L'Institut de Pédiatrie Sociale
- L'Institut d'Etudes psychologiques et sociales.

L'ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES & MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR est à rapprocher de la Faculté de Médecine et de la Faculté des Sciences. Le caractère inter-Etatique de l'Ecole, sa vocation régionale ainsi que l'importance de la gestion et de la santé animale au Mali, en Mauritanie et au Sénégal font de l'E.I.E.S.M.V un auxiliaire précieux de l'OMVS.

En effet les ressources en bétail du Bassin du fleuve Sénégal sont très importantes. Avant les fortes mortalités survenues au cours de la période de sécheresse 1972 - 1973, en retenant comme limites approximatives du Bassin la Région de Saint-Louis, plus le département de Bakel pour le Sénégal, les trois régions occidentales et le guidimaka pour la Mauritanie,

la région de Kayes pour le Mali et la partie "bassin" située dans la Région de Bamako, les effectifs des animaux étaient, en ordre de grandeur, les suivants :

Pays	bovins	ovins - caprins
Sénégal	850 000	1 100 000
Mauritanie	1 100 000	2 400 000
Mali	860 000	1 350 000

Au total le bassin du Sénégal abrite environ le 1/4 du cheptel bovin des 3 Etats et environ le 5ème du cheptel ovin-caprin.

Une très importante partie de ce troupeau sera influencée par les aménagements hydroagricoles de la Vallée du Sénégal soit directement pour les troupeaux stationnés à proximité du fleuve, soit indirectement, par les importants transferts d'animaux qui s'effectuent entre les troupeaux des terres sahéliennes et les structures d'accueil mises en place sur les périmètres irrigués. En ordre de grandeur, le disponible fourrager qui sera fourni par l'ensemble des terres irrigables du Bassin, se situe entre 3 et 4 milliards d'UF (dans une optique d'assoulement fourrager à 15%). C'est à dire sensiblement le disponible fourrager de saison sèche des terres sahéliennes du bassin.

Une des vocations du bassin, l'élevage est donc appelé à prendre un essor encore plus grand dans cette zone. Sa gestion moderne demande une formation poussée de vétérinaires ou d'ingénieurs des travaux d'élevage dans le profil de ceux que forme l'E.I.E.S.M.V.

LA FACULTE DES SCIENCES et ses différents départements : physique, chimie, biologie animale, mathématiques et mécanique, biologie végétale, géologie, dispensent un enseignement scientifique de haut niveau reconnu sur le plan mondial. Si la vocation fondamentale de la Faculté des Sciences est de former des professeurs, elle contribue également à la formation de chercheurs.

L'utilisation des diplômés de la Faculté surtout ceux des départements de Biologie animale, de Biologie végétale, de Géologie est déjà très appréciée par les différentes structures d'intervention du monde rural et de la recherche scientifique (INRA, ISRA, ITA). Leur apport sera, de même, très utile aux différents programmes d'agriculture, d'exploitation rationnelle des sols etc.... que l'OMVS va susciter.

L'INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT dont la raison d'être est de former des Universitaires à la pratique scientifique de terrain est un collaborateur désigné de l'OMVS avec qui il a déjà travaillé dans le cadre du programme "Lac de Guiers et Environnement". Le souhait des dirigeants de l'Institut est d'ailleurs d'approfondir et de développer cette collaboration scientifique.

L'INSTITUT DES SCIENCES DE LA TERRE qui est un prolongement post Universitaire du Département de géologie de la Faculté des Sciences est directement branché sur le monde du travail Sénégalais (mines d'exploitation, organismes de recherches) qui lui fournit d'ailleurs une partie de ses enseignants.

là aussi une collaboration plus poussée avec l'OMVS est souhaitée. Cela sera facilité par le fait que l'Institut délivre un enseignement à la carte (en 3ème année) selon le profil souhaité par les organismes scientifiques futurs utilisateurs des étudiants.

FACULTÉ DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES. Seuls les départements de géographie et de philosophie (donnant un enseignement de Sociologie) dispensent un enseignement intéressant directement l'OMVS.

La Géographie humaine comme la Géographie physique sont en effet des domaines à maîtriser dans le cadre d'aménagements comme ceux prévus par l'OMVS. L'utilisation de techniciens maîtrisant bien les connaissances sur les milieux Bio-Climatiques, la Bio-géographie, ou même la Cartographie sera indispensable à tous les programmes d'aménagement du Bassin et des terroirs.

De même l'enseignement de Sociologie dispensé (même si le Département de philosophie ne forme pas à proprement parlé des sociologues) sera utile pour la connaissance du milieu humain, préalable indispensable à toute action de développement concerté.

INSTITUT NATIONAL DU DEVELOPPEMENT RURAL. L'I.N.D.R. est destiné à former des Ingénieurs du développement rural dont le Sénégal a besoin pour mettre en oeuvre sa politique de développement économique et social. L'OMVS étant justement un de ses instruments de développement, autant dire que les agents formés par l'INDR seront directement utilisables par les multiples aménagements prévus dans le cadre de l'OMVS. La variété des profils d'ingénieurs proposés par l'INDR offre un champs d'action très large mais toujours orienté vers le monde rural et son développement : - Ingénieurs Agronomes et Horticoles, Ingénieurs d'élevage, Ingénieurs des Eaux et forêts, Ingénieurs des Pêches, Ingénieur du Génie Rural (équipements ruraux, Hydraulique, machinisme agricole) Ingénieurs des agro-industries, Spécialistes de la Recherche, Cadres supérieurs de la Coopération etc....

Une partie de la formation pratique à l'INDR se faisant directement au sein des sociétés de développement et d'encadrement du monde rural, la collaboration avec l'OMVS va de soi. Selon les souhaits de la Direction de l'INDR, la collaboration avec l'OMVS doit être approfondie par l'élaboration d'un véritable programme d'action allant jusqu'à la mise en place de programmes d'enseignements orientés vers les besoins en formation de l'OMVS et des structures nationales découlant de celle-ci.

L'Ecole Nationale des Cadres Ruraux de Bambe, l'Ecole Nationale du Génie Sanitaire de Khombole, l'Ecole des Agents Techniques des Eaux et Forêts de Ziguinchor, l'Ecole des Agents Techniques de l'Elevage de Saint-Louis, sont à ranprocher de l'I.N.D.R (bien que recrutant à un niveau moins élevé) en ce sens que les agents qu'ils forment sont des techniciens du développement pouvant très facilement être intégrés aux programmes liés à l'OMVS. Leur formation spécialisée technique et pratique leur a permis de s'intégrer jusqu'ici dans tous les projets et aménagements orientés vers le développement et la mise en valeur des potentialités agricoles, forestières et animales du pays. Il en sera de même vis à vis de l'OMVS. Comme pour l'I.N.D.R, les directions de ces écoles sont ouvertes à toute concertation, collaboration avec l'OMVS et les structures nationales afin d'aménager leurs programmes d'enseignement et de les orienter si possible vers de nouveaux objectifs. L'enseignement technique agricole et forestier étant par essence sujet à évolution et adaptation.

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE. Retenue parce que formant les cadres administratifs que l'on retrouve à toutes les directions de l'administration territoriale, des sociétés nationales, des organismes d'intervention ; les formations données à l'ENAM sont sensées faire des élèves de l'Ecole non seulement des cadres de décision et d'exécution de haut niveau mais également de véritables agents du développement.

En ce sens, la Division administrative (section administration générale et section sociale), la Division Economique et Financière (sections Douane, Trésor, Impôts et domaines, enquêtes économiques, Coopération) peuvent fournir à l'OMVS, dans tous ses aspects, des administrateurs, des gestionnaires également indispensables à l'action de développement.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION MARITIME; à l'achèvement des barrages de Diama et de Manantali, la régularisation du cours du Fleuve Sénégal permettra la navigation de Kayes jusqu'à Saint-Louis, sur une distance de 924 Km. L'utilisation de ce potentiel commande dès à présent la formation d'un personnel de navigation fluviale et de gestion de ports fluviaux. L'Ecole Nationale de Formation maritime étant tournée vers la navigation maritime et la pêche en mer, il est dès maintenant nécessaire d'ouvrir une filière formation fluviale (qui a d'ailleurs déjà existé à Rufisque, au Sénégal, jusqu'en 1959).

La Direction de l'ENFM est sensibilisée au problème et est ouverte à toute discussion et collaboration sur le sujet. La technicité des agents formés à l'ENFM facilitera d'ailleurs toute réorientation dans ce sens.

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE. L'ENEA s'est taillée depuis long-temps la réputation légitime d'une école résolument branchée sur le développement en milieu rural. Un simple examen des programmes d'enseignement des différents collèges ainsi que l'option "formation sur le terrain" nous le démontrent. Mais c'est surtout l'utilisation des agents ainsi formés qui nous en convainc. On retrouve en effet les anciens de l'ENEA dans toutes les structures d'intervention du monde rural. L'apport de l'ENEA aux programmes OMVS peut être très important pour les mêmes raisons. Là aussi une concertation ENEA-OMVS plus poussée est souhaitée, la formation à l'ENEA étant ouverte sur le monde du travail et du développement. La Division "Recherche Appliquée" qui vise "à analyser, définir, mettre en œuvre des actions concrètes orientées vers le développement à la base, maîtrisé par les intéressés et articulé avec le niveau régional", est un instrument privilégié de travail avec l'OMVS dans le cadre de la formation et de l'utilisation des diplômés de l'ENEA.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE par ses spécialités : Génie Electrique, Génie Chimique, Biologie Appliquée, Génie Mécanique, Génie Civil, Génie Rural, Météorologie, Transports et logistique, Informatique, l'ENSUT offre une gamme unique au Sénégal de formations techniques Supérieures qui doivent aider l'Etat Sénégalais à maîtriser les différents outils techniques indispensables à un développement moderne. La corrélation avec les besoins techniques des structures liées à l'OMVS (Barrages, aménagements hydrauliques et hydro-électriques, irrigation, gestion des matériels, Industries) est évidente et commande une collaboration concrète. Les diplômés de l'ENSUT se caractérisent par leur haute technicité et leur facilité d'adaptation qui font qu'ils sont très demandés dans toute l'Afrique de l'Ouest.

L'ENSUT peut être pour l'OMVS et ses aménagements régionaux ou nationaux un réservoir de cadres techniques de haut niveau et immédiatement utilisables.

ECOLE SUPERIEURE DE GESTION DES ENTREPRISES. Contrairement à ce que l'on pourrait penser les diplômés de l'ESGE se retrouvent beaucoup plus dans le secteur public et para-public que dans les entreprises privées. La gestion moderne est en effet un outil indispensable du développement. En ce sens les gestionnaires de haut niveau sont nécessaires aux structures nationales, aux sociétés d'intervention et de mise en place de projets de développement. C'est dans cette perspective qu'il faut voir une relation ESGE - OMVS utile à une gestion efficace des sociétés, organismes d'intervention, projets de développement qui vont s'implanter de plus en plus dans le Bassin du Fleuve.

ECOLE POLYTECHNIQUE DE THIES. La vocation de l'Ecole est de :

- former des Ingénieurs de conception (génie civil, génie mécanique),
- effectuer des recherches permettant de promouvoir des actions de développement.

Ce deux axes de la formation doivent faire des diplômés de l'EPT des agents actifs du développement et intéresser toute structure d'intervention nationale ou régionale. La collaboration avec l'OMVS est souhaitée afin d'identifier les besoins de celle-ci en matière de formation de cadres directement productifs. L'élargissement de la gamme des formations est possible d'autant plus que l'Ecole est loin d'avoir atteint ses limites en matière de recrutement et d'hébergement.

L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL dispense un enseignement technique préparant les jeunes à être des professeurs de haut niveau ce qu'il en fait de futurs décideurs en matière de formation technique. Tout programme intéressant le développement technique national devrait donc prendre l'attache de l'ENSETP pour une adaptation toujours plus juste entre formation et développement. Dans cette optique une collaboration OMVS/ENSETP est intéressante quand on sait l'importance de la formation technique dans un projet tel que l'OMVS.

La plupart des écoles dépendant du Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle et technique sont à considérer dans la même optique que l'ENSETP en tenant compte du niveau des diplômes délivrés et de la spécificité des formations.

UNIVERSITE DE DAKAR

FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE

1.1 - La Faculté de Médecine et de Pharmacie comprend 6 Départements :

- 1- Le Département de Médecine interne et spécialités médicales,
- 2- Le Département de chirurgie et spécialités chirurgicales,
- 3- Le Département de biologie médicale & explorations fonctionnelles
- 4- Le Département des Sciences pharmaceutiques physiques et chimiques
- 5- Le Département des Sciences biologiques et pharmaceutiques appliquées,
- 6- Le Département d'odonto-Stomatologie et chirurgie dentaire

Sont également rattachés à la Faculté de Médecine et de Pharmacie divers Instituts :

- L'Institut d'odonto-stomatologie (a le statut d'Institut de Faculté)
- Institut de Médecine tropicale appliquée,
- Institut de Pédiatrie Sociale
- Institut d'Etudes psychologiques et sociales.

ORGANISATION GENERALE DES ETUDES

a) Diplôme de Docteur en Médecine.

Les études conduisant au diplôme de Docteur en Médecine ont une durée de sept années.

Les deux premières années constituent le premier cycle au cours duquel les étudiants reçoivent une formation scientifique fondamentale. Dès la 2ème année du premier cycle les étudiants accomplissent un stage propre à la Faculté, dit de "soins infirmiers" de 3 mois.

Le deuxième cycle, de quatre ans, est divisé en deux parties : la première, d'un an, est destinée à compléter la formation théorique des étudiants et à les initier aux fonctions hospitalières ; la seconde, de trois ans est consacrée à l'enseignement de la pathologie et de la thérapeutique et comporte une formation chimique, à l'issue de ces deux cycles d'études les étudiants accomplissent une année de stage pratique interne.

ce n'est qu'après avoir été reçus aux examens chimiques de chirurgie, Médecine et obstétrique qu'ils peuvent soutenir leur thèse de Doctorat d'Etat.

b) Diplôme de Docteur en Chirurgie Dentaire.

Les études en vue du Diplôme de Docteur en Chirurgie Dentaire durent cinq années. La première année d'études est commune avec celle du premier cycle des études médicales (P.C.E.M. - 1), à partir de la 2ème année les étudiants reçoivent à la fois un enseignement théorique et pratique spécifiques à la chirurgie dentaire. La thèse de Doctorat d'Etat est soutenue après l'examen de 5ème année.

c) Diplôme de pharmacien.

Les études en vue du diplôme de pharmacien ont une durée de cinq années. Ces études comprennent un premier cycle préparatoire d'une année et un deuxième cycle comportant trois années de formation générale et une année de spécialisation, sanctionnée par le Diplôme de pharmacien. Les enseignements de la cinquième année, d'études sont dispensés en fonction de l'option choisie : "Officine" ou "Biologie". Pour l'option "Industrie", les étudiants doivent accomplir leur cinquième année d'études dans une U.E.R pharmaceutique en France.

Les étudiants en pharmacie accomplissent obligatoirement deux stages dans une officine ou dans une pharmacie hospitalière. Le premier d'une durée de six semaines, se situe en dehors de l'année universitaire et avant l'inscription en 3ème année. Le deuxième d'une durée de 20 semaines, s'effectue durant le premier semestre de la cinquième année.

LE CORPS ENSEIGNANT

Le Doyen de la Faculté est Monsieur le Professeur Iba Mar DIOP. Pour l'année universitaire 1983-84 la liste des enseignants s'établit comme suit par grade

1 - Médecine
20 professeurs titulaires
3 professeurs sans chaire
1 professeur en service extraordinaire

14 maîtres de conférences agrégés

6 chargés d'enseignement

4 maîtres-assistants

15 assistants de Faculté, assistants des Services Universitaires, des Hôpitaux,

34 chefs de clinique - assistants des Services Universitaires des hôpitaux

8 attachés-assistants des Sciences fondamentales

8 attachés - chefs de clinique

2 - Chirurgie dentaire

2 maîtres de Conférences agrégés

2 chargés d'enseignement

1 maître assistant

12 assistants de Faculté

3 attachés de Faculté

3 - Pharmacie

4 professeurs titulaires

1 professeur sans chaire

3 maîtres de conférences agrégés

1 chargé d'enseignement

6 maîtres assistants

18 assistants

3 attachés

(Environ 160 enseignants dont une large majorité de Sénégalais et autres africains)

Le financement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie est devenu presque exclusivement national avec cependant des interventions d'organismes Etrangers (surtout français).

1.2 - Recrutement

Conditions d'admission

- posséder : soit le Baccalauréat du Second degré, séries C ou D

- soit un titre étranger admis en dispense ou en équivalence du Baccalauréat Sénégalais (la demande d'équivalence est à faire auprès de Monsieur le Recteur de l'Université),
- soit être reçu à l'examen spécial B à l'entrée en Faculté de Médecine et de Pharmacie.
- pour les étudiants sénégalais avoir été choisi par la commission nationale d'orientation qui, outre le BAC C ou D exige de ne pas être âgé de plus de 20 ans pour ceux qui se destinent aux Etudes de Médecine ; ne pas être âgé de plus de 22 ans pour ceux qui se destinent soit aux Etudes Odontologiques, soit aux études de pharmacie.

REMARQUES : pour les étudiants étrangers, en plus des conditions énumérées, l'inscription n'est pas automatique. En fonction du nombre de places qui sont limitées, certains quotas ont été fixés par pays. En principe les étudiants qui ont dans leur pays une Faculté ou Ecole de Médecine ne sont pas admis en 1ère année.

Organisation des Etudes : Premier cycle.

L'Enseignement comprend un enseignement théorique, un enseignement dirigé et un enseignement pratique, l'assiduité aux enseignements est obligatoire, les enseignements pour chaque discipline sont semestriels.

FACULTE DE MEDECINE & DE PHARMACIE

1.4 - Effectifs globaux

Années 1979 - 80	:	1 878 étudiants
1980 - 81	:	1 997
1981 - 82	:	2 041
1982 - 83	:	2 184

Répartition par départements

1979 - 1980	Chirurgie dentaire	148
	Pharmacie	491
	Médecine	1 239
1980 - 1981	Chirurgie dentaire	173
	Pharmacie	517
	Médecine	1 307
1981 - 1982	Chirurgie dentaire	185
	Pharmacie	591
	Médecine	1 260
1982 - 1983	Chirurgie dentaire	197
	Pharmacie	644
	Médecine	1 343

Faculté de Médecine et de Pharmacie (Effectifs des diplômés - dernières promotions -)

1979 - 1980	(Chirurgie dentaire Pharmacie Médecine)	18 diplômés sur 19 Candidats 40 diplômés sur 40 candidats 194 diplômés sur 194 candidats
1980 - 1981	(Chirurgie dentaire Pharmacie Médecine)	16 diplômés sur 17 candidats 68 diplômés sur 70 candidats 130 diplômés sur 167 candidats
1981 - 1982	(Chirurgie dentaire Pharmacie Médecine)	23 diplômés sur 23 candidats 62 diplômés sur 62 candidats 155 diplômés sur 188 candidats

Effectifs de l'année Universitaire 1983 - 84

CHIRURGIE DENTAIRE : Total Général : 164 étudiants (toutes années confondues)
dont 51 Sénégalais
2 Maliens
3 Mauritiens

PHARMACIE Total Général : 738 étudiants
dont 408 Sénégalais
2 Maliens
22 Mauritiens

MEDECINE Total Général : 1 234 étudiants
dont 708 Sénégalais
11 Maliens
84 Mauritiens

1.5 Programmes d'enseignement (P.C.E.M. ¹ - Horaires)

Disciplines	Cours	TD - TP	Total
Anatomie	42	14	56h
Physique - Mathématiques	70	28	98h
Biophysique	70	-	70h
Chimie	56	28	84h
Biochimie	42	28	70h
Physiologie	56	-	56h
Biologie - Cytologie	84	-	84h
Histo - embryologie	42	28	70h
<hr/>			
Totaux	462	126	588h
<hr/>			

P.C.E.M. ²

Disciplines	Cours	TD - TP	Total
Anatomie	98	28	126
Physique - Mathématiques	-	-	-
Biophysique	42	28	70
Chimie	-	-	-
Biochimie	56	28	84
Physiologie	112	14	126
Biologie-Cytologie	-	-	-
Histo-embryologie	56	14	70
Physiologie, Sciences			
Sociales et économiques	14	70	84
<hr/>			
Totaux	378	182	560
<hr/>			

Total Général P.C.E.M 1^{ère} et 2^{ème} années : 1 148 heures d'enseignement

Deuxième cycle

Le deuxième cycle des études médicales d'une durée de 4 années est organisé en application de l'arrêté du 24 Juillet 1970. Il comporte deux parties, la première d'une année (D.C.E.M. - 1), la deuxième, d'une durée de trois années (D.C.E.M - 2, 3^{me} et 4^{me})

Troisième année, Enseignement DCEM -1, Horaires.

Parasitologie	66h	(dont 16h TP)
Anatomie Pathologique	80h	(dont 20h TP)
Médecine expérimentale	25h	
Pathologie générale	27h	
Génétique générale	28h	
Bactériologie	55h	(dont 35 h TP)
Pharmacologie	80h	(dont 14h TP)

Stages d'initiation hospitalière : Médecine et chirurgie avec Sémiologie (tous les matins)

Quatrième année (DCEM - 2) Enseignements 5 Modules obligatoires

- 1°) Appareil Cardio-vasculaire et pleuro-pulmonaire
 - 2°) Appareil digestif - Hépatologie - Héctrition
 - 3°) Maladies infectieuses
 - 4°) Endocrinologie - Métabolisme
 - 5°) Option au choix

Stages hospitaliers : 3 mois, tous les matins

4) Stage d'anatomie pathologique : 15 autopsies avec rédaction du protocole,
2 fois par semaine 3 heures)

Cinquième année (DCEM - 3) enseignements, 5 modules obligatoires

- 1°) Pédiatrie - puériculture
 - 2°) Gynécologie - obstétrique
 - 3°) Hématologie - Cancérologie - Immunologie
 - 4°) Appareil locomoteur
 - 5°) Optionnel au choix

Stages hospitaliers : 9 mois, tous les matins

Pédiatrie - Puériculture 1/4 mois
Gynécologue - Obstétrique 1/2 chacun

Sixième année (DCEM - 4) enseignements, 5 modules obligatoires

- 1°) Néphrologie, Urologie
 - 2°) Néphrologie - Psychiatrie
 - 3°) Médecine préventive et Santé Publique
 - 4°) Médecine Légale et Médecine du Travail
 - 5°) Optionnel au choix

Stages hospitaliers: 9 mois, tous les matins

Spécialités Médico-chirurgicales :

Urologie, ophtalmologie	1
O.R.L. neurologie, psychiatrie	1 mois chacun
Dermatologie, Cardiologie	1

Septième année (Thèse de Doctorat en Médecine)

les étudiants qui ont satisfait aux examens cliniques et qui ont terminé leur stage pratique hospitalier, sont admis à soutenir une thèse. Celle-ci consiste en un mémoire dactylographié rédigé en Français ; le sujet du mémoire doit être approuvé par le Doyen.

ETUDES ODONTOLOGIQUES

Les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire durent cinq années. Elles sont régies par le décret 74 - 1008 du 2 Octobre 1974.

Les enseignements de la première année sont donnés dans les conditions prévues pour l'organisation de la 1ère année du premier cycle des études médicales (P.C.E.M - 1) à partir de la 2ème année d'études, les enseignements sont donnés dans le cadre de l'Institut d'odonto-Stomatologie.

L'enseignement clinique est donné, d'une part, dans les services de consultations et de traitement dentaires, d'autre part dans des services de Médecine, de chirurgie et de spécialités.

Deuxième année (Etudes odontologiques) Enseignements.

Enseignements

Disciplines	Théorique	Dirigé	Pratique	Total
Anatomie générale	30	1	25	55
Tête et cou	25	20		45
Dentaire	30	25	90	145
Histologie-embryologie	45	25	40	110
Physiologie Générale	48	72		120
Physiologie spéciale	25	25		50
Biochimie	60			60
Biophysique	45			45
Bactériologie - virologie	32	18		50
Matériaux	30			30
Prothèse dentaire	20	20	160	200
Dentisterie opératoire	25		175	200
Total				1 110

Troisième année (études odontologiques)

Disciplines	Enseignements					Total
	Théorique	Dirigé	Pratique	Clinique	Total	
Microbiologie parasitologie	:	:	:	:	:	
	:	26	:	16	:	50
Biologie appliquée	:	-----10-----			:	10
Médecine préventive et hygiène	:			:	:	
	:	10	:		:	10
Pharmacologie générale	:	-----40-----			:	40
Pharmacologie spéciale	:	20	:	20	:	
Prothèse dentaire	:	25	:		125	50
Dentisterie opératoire	:	25	:	50	:	175
Anesthésiologie	:	-----20-----			:	50
Biochimie	:	-----50-----			:	50
Anatomie pathologique	:		25	:	:	25
Pathologie générale	:		35	:	65	100
Pathologie et thérapeutique spéciales	:		30	:	:	30
Stages stomatologie et odontologie	:				155	155
Orthopédie dento-faciale	:	20	:		:	20
Radiologie	:	5	:	5	:	10
Odontologie préventive et sociale	:		30	:	:	30
	:	:	:	:	:	
					1 090	

Quatrième année (études odontologiques)

Disciplines	Enseignements				
	: Théorique	: Dirigé	: pratique	: clinique	: Total
Radiologie	: 10	: 20	:	:	: 30
Anatomie pathologique	: 50	:	:	:	: 50
Prothèse dentaire	: 20	:	80	: 150	: 250
Dentisterie opératoire	: 25	:	:	275	: 300
Pédodontie	: 50	:	:	:	: 50
Orthopédie dento-faciale	: 20	:	:	20	: 40
Pathologie chirurgicale	: 20	:	:	70	: 90
Stages en chirurgie dentaire et stomatologie	:	:	:	120	: 120
Pathologie spéciale	: 60	:	:	:	: 60
Parodontologie	: 30	:	:	50	: 80
Déontologie, législation	: 20	?	:	:	: 20
Odontologie préventive et sociale	:	:	:	:	: 60
					1 150 h

Cinquième année (études odontologiques)

Disciplines	Enseignements				
	: théorique	: Dirigé	: Pratique	: clinique	: Total
Prothèse dentaire	: 25	:	100	: 125	: 250
Dentisterie opératoire	:	:	:	:	:
Endodontie	: 25	:	:	275	: 300
Pédodontie	: 10	:	:	40	: 50
Orthopédie dento-faciale	: 10	:	:	40	: 50
Stages en milieu	:	:	:	:	:
Interurbain, rural, scolaire	:	:	:	:	:
Pathologie spéciale	:	:	:	:	:
clinique stomatologique	: 60	:	:	40	: 100
Parodontologie	: 20	:	:	100	: 120
Odontologie préventive et sociale	:	:	:	:	:
Prothèse maxillo-faciale	: 10	: 20	: 10	:	: 40

ETUDES DE PHARMACIE

Les enseignements conduisant au diplôme d'Etat de Pharmacien sont obligatoires. Ils comprennent un enseignement théorique, pratique et dirigé. En outre, les étudiants accomplissent deux stages dans une officine.

Enseignement 1ère année de pharmacie, Enseignement théorique

Notions de mathématiques appliquées aux sciences expérimentales	40h
Notions de chimie organique	40h
Physique	40h
Chimie générale et chimie minérale	40h
Botanique générale	35h
Zoologie et Biologie animale	25h
Notions de pharmacie galénique, de léaistration pharmaceutique et d'orientation professionnelle	20h
<hr/>	
Total	240h

1ère année de Pharmacie, Enseignement pratique et Enseignement dirigé.

Chimie (préparations)	20 séances
Chimie (analyse)	20 séances
Physique	12 séances
Botanique et herborisation	12 séances
Mathématiques	12 séances
Zoologie	12 séances
<hr/>	
Total	88 séances



2ème année de Pharmacie, Enseignement théorique

Physique	40 heures
Chimie organique	40 h
Biologie végétale	30 h
Biologie cellulaire	20 h
Anatomie et physiologie humaines	40 h
Chimie analytique	40 h
Chimie Générale et minérale	40 h
Cryptogamie	20 h
<hr/>	
Total	270 heures

Enseignement pratique et enseignement dirigé

Physique	16 séances
Chimie (préparations)	30
Chimie analytique	24
Anatomie et histologie	18
Pharmacie galénique	18
Cryptogamie et physiologie végétales (excursions mycologiques)	12
<hr/>	
Total	118 séances

3ème année de Pharmacie, Enseignement théorique

Pharmacie chimique	40 h
Chimie analytique	40 h
Biochimie générale	40 h
Pharmacodynamie générale	20 h
Pharmacodynamie galénique	40 h
Anatomie et physiologie humaines	40h
Matière Médicale	40h
Eléments de sénéiologie et pathologie générale	20h
Total	280 h

Enseignement pratique et enseignement dirigé

Chimie analytique	30 séances
Biochimie générale	24
Physiologie et hématologie	15
Essais de médicaments végétaux	18
Pharmacie galénique	10
Total	97 séances

4ème année de pharmacie, Enseignement théorique

Matière médicale	40 h
Microbiologie	40 h
Parasitologie	20 h
Hygiène	20 h
Toxicologie	40 h
Pharmacodynamie	40 h
Pharmacie chimique	40 h
Pharmacie galénique	40 h
Hydrologie	20 h
Législation pharmaceutique	20 h
Biochimie générale	40 h
Total	360 h

Enseignement pratique et enseignement dirigé

Essais et médicaments chimiques et galéniques	24 séances
Biochimie	12
Toxicologie	12
Microbiologie	12
Parasitologie	10
Pharmacodynamie	12
Total	82 séances

5ème année de pharmacie, Préparation des enseignements théoriques et pratiques.

A) Tronc Commun

- secourisme et protection civile	10h + 5 séances d'une heure de stage pratique
- Gestion et comptabilité	10 h
- législation	10 h
- Diététique et nutrition	10 h
- Pharmacologie appliquée	15 h

B) Option Biologie

- Biochimie et Immunochimie	45 h
- Chimie analytique et appliquée à la Biochimie	15 h
- Toxicologie	15h + 5 séances
- Hématologie	15h + 1 mois de stage pratique
- Bactériologie et virologie	15h + 10 séances
- Parasitologie et mycologie	25h + 10 séances de TP
- Pathologie générale	25 h

Stage officinal du 15 Octobre au 15 Janvier

C) Option officine

Contrôle des médicaments	15 h
Pharmacotechnie appliquée	15 h + 5 séances de T.P
Bromatologie	10 h
Hydrologie et toxicologie	10h + 5 séances de T.P
Hygiène et Santé publique	20 h
Phytopharmacie et zoopharmacie	15 h
Eléments de Biochimie clinique	15 h
Stage officinal du 15 Octobre au 1er Juin	

REMARQUES : Une option "Industrie" qui se préparaît jusqu'ici en France va maintenant pouvoir se faire ici. Pour l'actuelle promotion de 4ème année, 10 candidatures sont retenues pour l'option "Industrie" avec le programme suivant :

Option Industrie (4ème année) Enseignement

Pharmacotechnie industrielle	36 h
Génie génétique et fermentation	18 h
Extraction et pharmacologie des substances naturelles	27 h
Biochimie et toxicologie appliquée à l'expertise	18 h
Expertise analytique des médicaments	18 h

REMARQUES sur les programmes d'enseignement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie

Le plan Directeur pour le Développement intégré du Bassin du Fleuve Sénégal prévoit un volet Santé très important, support indispensable à tout projet économique et social reposant sur une telle mobilisation du potentiel humain.

Au plan national Sénégalais il est prévu, à court terme, la construction du complexe hospitalier du Fleuve (avec les antennes chirurgicales de Podor et de Matam),

La pharmacie régionale de Tambacounda
Le laboratoire régional de Tambacounda
Le Centre de Transfusion Sanguine et l'Hôpital de Tambacounda

plusieurs autres projets Santé sont en cours de réalisation ou d'études (notamment l'implantation de cases de santé).

Les programmes des départements de Médecine, de pharmacie, d'odonto-stomatologie ainsi que ceux des instituts offrent une gamme complète d'enseignements recouvrant largement les besoins des habitants du Bassin au Fleuve en matière de Santé.

INSTITUTS D'UNIVERSITE RATTACHES SCIENTIFIQUEMENT A LA FACULTE
DE MEDECINE ET DE PHARMACIE.

- Institut de Médecine Tropicale appliquée

Directeur : Professeur Béram DIOP

1.1 - L'Institut a pour objet d'une part de former et de perfectionner des praticiens ou étudiants de 7ème année dans le domaine de la pathologie tropicale et d'autre part d'entreprendre des recherches présentant un intérêt pour le développement en Afrique noire des connaissances scientifiques et pratiques dans ce domaine. L'Institut délivre un diplôme de Médecine tropicale appliquée : l'enseignement dure une année universitaire. Il n'y a qu'une session d'examen en Juin.

Le corps enseignant compte 16 professeurs dispensant au total 263 heures d'enseignements dans les disciplines suivantes :

Matière à travaux pratiques de laboratoire. Pathologie générale, Pathologie infectieuse, Parasitologie, Hématologie, Bactériologie, Immunologie parasitaire, Toxicologie, dermatologie tropicale, Pédiatrie en zone tropicale.

L'Institut hébergé par la Faculté de Médecine fonctionne dans le cadre du Budget du Rectorat. L'Institut reçoit également une subvention Française.

1.2 - Le cours est ouvert à tous les docteurs en Médecine, aux étudiants de 7ème et 8ème années, les internes, les assistants, sans distinction de nationalité.

1.4 - Effectifs : 1981 - 82 : 12 étudiants

1982 - 83 : 6 étudiants

Diplômes délivrés : 1981 - 82 : 7/12

1982 - 83 : 1/6

INSTITUT DE PEDIATRIE SOCIALE

1.1 - L'Institut a pour objet la formation du personnel médical ou para médical (sages-femmes - assistants sociaux - infirmiers etc...) dans le domaine de la médecine infantile préventive. Il y a deux annexes à Pikine et Khombole. Il entreprend également des recherches sur les maladies de la mère et de l'enfant, leur prévention, etc...

INSTITUT D'ETUDES PSYCHOPATHOLOGIQUES & SOCIALES

1.1 - L'Institut comprend : un centre de recherches psycho-sociales et un centre de recherches psycho-pathologiques ayant pour objet l'étude des transformations affectant les attitudes de la forme de participation des individus au devenir social ainsi que l'étude des troubles de la personnalité et des déséquilibres affectant le rapport entre cette personnalité et son environnement.

9

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES & MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR

Adresse : Campus Universitaire. Route du Champs de tir. BP. 5077.
Ecole créée en Octobre 1968.

1.1 - L'Ecole compte un seul département, celui de Médecine Vétérinaire.

Le cursus de formation se déroule sur 6 années dont :

- 1 année préparatoire en Faculté des Sciences de l'Université de Dakar,
- 4 années d'études vétérinaires
- 1 année de rédaction de la thèse au terme de laquelle et après soutenance de celle-ci, les candidats reçoivent le diplôme de Docteur-vétérinaire (ou ingénieur des productions animales)

REMARQUES sur l'année préparatoire en Faculté des Sciences. L'enseignement de cette année préparatoire est organisée par la Faculté des Sciences et l'E.I.S.M.V. L'enseignement s'étend sur une année. Il comporte un enseignement théorique sous forme de cours, un enseignement dirigé et un enseignement pratique. L'assiduité à ces enseignements est obligatoire, sauf dérogations accordées par le Doyen de la Faculté des Sciences et le Directeur de l'Institut de Médecine Vétérinaire, aux étudiants justifiant de motifs exceptionnels.

Sont admis en année préparatoire les candidats titulaires du baccalauréat des séries C, D ou E. Pour les titulaires du baccalauréat Série A, une dérogation peut être accordée conjointement par le Doyen de la Faculté des Sciences et le Directeur de l'Ecole Vétérinaire après consultation du dossier scolaire du candidat. En cas de refus, celui-ci peut sur sa demande, subir un examen oral devant un jury de trois membres désignés par le Recteur et comportant au moins un professeur ou Maître de Conférences président.

N.B. L'examen spécial d'entrée en Faculté des Sciences peut donner accès à l'examen préparatoire aux études vétérinaires.

Les matières enseignées durant l'année préparatoire sont :

Mathématiques, statistiques, physique, Chimie, Biologie animale et zoologie, Biologie végétale, Géologie.

Les titulaires du DUES peuvent être admis en 2ème année.

D'autre part le caractère inter-étatique de l'Ecole fait que plusieurs possibilités sont offertes aux Etats dont les besoins diffèrent ; c'est ainsi qu'il existe une possibilité pour les professionnels d'être admis ; chaque Etat membre peut envoyer 1 candidat titulaire du BAC et ayant terminé avec succès son cycle de formation de cadre intermédiaire en santé et productions animales (au moins 2 ans d'études exp : ENCR de Bamby pour les sénégalais). Ces critères sont déterminés par chaque Etat ; dans tous les cas les élèves sont officiellement présentés par leurs Etats. Les Etats membres de l'Ecole sont : Bénin, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Haute Volta, Ile Maurice, Mauritanie, Niger, Rouanda, Sénégal, Tchad, Togo.

FINANCEMENT : plusieurs postes entrent dans le financement de l'Ecole :

- 1 caisse de solidarité (les Etats membres donnent la même somme) 30%,
- les services rendus, calculés au prorata du nombre d'étudiants par Etat et sur la base des 70% restants. En dehors de ces contributions des Etats, il y a les recettes propres de l'Ecole (partie infime : recettes sur les activités, droits d'inscription, activités de la clinique, de la cité des étudiants).
- il y a également une subvention Française (environ 6% mais variable d'une année à l'autre). Le budget de l'année en cours (1983-84) s'élève à 358 794 269 f.

LE CORPS ENSEIGNANT

L'Ecole inter-Etats des sciences et Médecine vétérinaires est dirigée par le professeur Ahmadou Lumine NDIAYE.

Personnel enseignant à plein temps, par matière:

Pharmacie toxicologique : 1 maître assistant, 1 moniteur

Physique Médicale - chimie Biologique : 1 maître assistant, 1 moniteur

Anatomie - Histologie - Embryologie : 1 maître assistant, 1 assistante de recherches, 2 moniteurs,

Physiologie, pharmacodynamie - thérapeutique : 1 maître de Conférences agrégé, 1 assistant, 1 moniteur

Parasitologie - Maladie parasitaires, zoologie : 1 maître assistant, 1 assistant, 1 moniteur,

Hygiène et Industrie des denrées d'origine animale : 1 maître assistant, 1 assistant, 1 monitrice,

Médecine, Anatomie pathologique, clinique ambulante : 2 maîtres assistants 1 moniteur,

Reproduction et Chirurgie : 1 Maître assistant, 1 assistant, 1 moniteur

Microbiologie - pathologie générale - maladies contagieuses et législation sanitaire : 1 maître assistant, 2 assistants, 1 moniteur,

Zootéchnie - alimentation - Droit - Economie : 1 professeur, 1 assistant 1 moniteur.

CERTIFICAT PREPARATOIRE AUX ETUDES VETERINAIRES (CPEV) : 1 moniteur

Personnel vacataire

Biophysique : 1 maître de conférence de la Faculté de Médecine
1 maître assistant,

Agronomie : 1 maître de recherches à l'CRSTOM

Bioclimatologie : 1 maître assistant de la Faculté des Lettres

Botanique : 1 maître assistant de la Faculté de Médecine

Droit et Economie rurale : 1 Docteur en Sociologie juridique de l'I.F.A.N

Economie Générale : 1 assistant de la Faculté des Sciences

Génétique : 1 Docteur vétérinaire, Inspecteur vétérinaire I.N.E.R.V

Rationnement : 1 Docteur vétérinaire I.N.E.R.V

Agrostologie : 2 Docteurs vétérinaires I.N.E.R.V

Personnel en mission (prévu pour 1983 - 84)

Anatomie pathologique générale : 1 professeur de Médecine vétérinaire
St. Hyacinthe - QUEBEC

Anatomie pathologique spéciale : 1 professeur, Faculté de Médecine
vétérinaire, St-Hyacinthe, QUEBEC

Parasitologie : 1 professeur, ENV, TOULOUSE

Biochimie vétérinaire . 1 professeur, ENV, TOULOUSE

Chirurgie : 1 professeur E.N.V , TOULOUSE

Pathologie de la reproduction - obstétrique : 1 professeur ENV, NANTES

Dentéologie : 1 professeur, E.N.V, ALFORT

Pathologie des Equidés : 1 professeur E.N.V - ALFORT

Pathologie Bovine : 1 professeur ENV - ANTES

Pathologie générale - Microbiologie - Immunologie : 1 professeur E.N.V - LYON

Pathologie Infectieuse : 1 professeur E.N.V - TOULOUSE

Pharmacie - Toxicologie : 1 maître assistant agrégé. E.N.V - LYON

1.4 - EFFECTIFS DE L'ETABLISSEMENT (Effectifs de l'Etablissement 1983 - 84)
par année, toutes nationalités :

1ère année : 78 élèves dont 5 femmes

2ème année : 55 élèves dont 5 femmes

3ème année : 50 élèves dont 1 femme

4ème année : 23 élèves dont 5 femmes

Année de thèse : 29 élèves dont 3 femmes

soit au total 235 élèves dont 19 femmes

REMARQUES : Les sénégalais sont en majorité, 71 élève (dont 3 femmes) soit 30,21 % de l'effectif total. La Mauritanie compte 5 élèves soit 2,13 %, le Mali : néant.

REPARTITION DES ETUDIANTS (par nationalité) ayant fréquenté l'EISNU
de 1968 - 69 à 1982 - 83

PAYS D'ORIGINE	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	
Bénin	:	2	:	2	:	-	:	3	:	6	:	10	:	17	:	22
Cameroun	:	1	:	1	:	1	:	1	:	3	:	6	:	11	:	13
Centrafricaine	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	2
Congo	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	2	:	2	:	2
Côte d'Ivoire	:	-	:	-	:	-	:	1	:	-	:	-	:	1	:	1
Ethiopie	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	11
France	:	-	:	2	:	2	:	2	:	1	:	1	:	1	:	5
Gabon	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	1	:	2
Guinée	:	1	:	4	:	4	:	3	:	3	:	-	:	1	:	1
Haute Volta	:	-	:	-	:	1	:	3	:	4	:	5	:	6	:	7
Mauritanie	:	2	:	2	:	3	:	4	:	4	:	5	:	4	:	20
Niger	:	-	:	3	:	7	:	8	:	10	:	10	:	9	:	11
Ruanda	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-	:	17
Sénégal	:	4	:	4	:	7	:	12	:	16	:	20	:	24	:	31
Tchad	:	-	:	-	:	1	:	2	:	2	:	3	:	4	:	3
Togo	:	2	:	2	:	12	:	18	:	21	:	23	:	23	:	16
Zaïre	:	-	:	-	:	1	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-
Mali	:	-	:	-	:	1	:	-	:	-	:	-	:	-	:	-
Total	:	12	:	20	:	39	:	56	:	68	:	81	:	96	:	97
	:	105	:	107	:	123	:	142	:	157	:	196	:	225	:	225

Quelques effectifs des sortants (4ème année)

1979 - 80 : 38/40

1980/81 : 10/20

1981/82 : 24/25

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Total sur les 5 années d'études.

Cours théoriques 1 290 h

Travaux pratiques + Clinique + visites = 763 h

Total général : 2 057 h + clinique + visites

1.5 - Programmes d'Enseignement (1ère année)

<u>Matières</u>	Cours	TP	TOTAL
Pharmacie Toxicologie	75h	39h	114 h
Physique médicale			
chimie Biologie	80h	39h	119 h
Anatomie - Histologie			
Embryologie	80h	165h	245 h
Physiologie - pharmacodynamie			
Thérapeutique	70h	30h	100 h
Génétique - agro-pédologie			
Botanique - Ethnologie	60h	50h	110 h
TOTAL	365h	323h	688 h

2ème année

matières	cours	TP	Total
Anatomie - Histologie - Embryologie	80 h	165 h	245 h
Physiologie, pharmacodynamie			
thérapeutique	60 h	60 h	120 h
Parasitologie - Maladies parasitaires			
Zoologie	80 h	51 h	131 h
Anatomie pathologique	25 h	-	25 h
Pathologie générale, microbiologie	50 h	25 h	75 h
Zootechnie - alimentation : des			
bases de l'alimentation, agrozoologie	50h	33 h + 12 h visites = 44 h	105 h
Bromatologie			
TOTAL	345 h	356 h	701 h

3ème année

Matières	Cours	TP ou clinique	TOTAL
Parasitologie - maladies parasitaires	50 h	20 h + clinique	70 h + clinique
Médecine : pathologie des équidés;			
Pathologie bovine, anatomie pathologique	55 h	clinique	55h + clinique
Hygiène & Industrie des denrées			
alimentaires d'origine animale	37 h	clinique	37h + clinique
Reproduction (obstétrique - chirurgie)	50 h	clinique	50h + clinique
Immunologie, pathologie infectieuse	71 h	25 h	96 h
Zootechnie, Biochimie, Bases et			
méthodes d'élevage, alimentation			
spéciale et productions animales	60 h	39 h + visites	99 h + visites
Total	323 h	84 h + clinique + visites	407 h clinique et visites

4ème année

Matières	Cours	T.P ou clinique	Total
Médecine : Equidés + bovine	35h	clinique	35 h + clinique
Hygiène et industrie des denrées d'origine animale ^s	40 h	clinique	40 h + clinique
Reproduction, chirurgie	55 h	clinique	55 h + clinique
Pathologie infectieuse	46h		46 h
Zootехnie, Insémination artificielle, alimentation, méthode et reproduction, Economie rurale. Economie générale et gestion, Exposés, Droit Economique	85 h		85 h
TOTAL	261 h	clinique	261 h + clinique

REMARQUES sur les programmes d'enseignement de l'E.I.S.M.V

L'examen des programmes d'enseignement dégage le profil du Médecin vétérinaire ayant reçu une formation axée sur les besoins de santé et de gestion animales spécifiques à l'élevage dans nos pays sahéliens.

Sur le plan national Sénégalais il est prévu pour l'élevage :

- Un projet intégré d'élevage en zone sylvopastorale (à Mbane, Podor, Matam, Louga, Sahel, Linguère). Ce projet vise au développement intégral de l'élevage depuis la production jusqu'à la commercialisation. Il couvre une zone de 61 400 km².

- Une étable laitière à Makhana (St-Louis). C'est un projet pour la production intensive de lait.

- un projet d'élevage extensif amélioré à Bakel et Matam,

D'autres projets d'élevage sont évidemment prévus et leur prise en charge par les vétérinaires ou ingénieurs des travaux de l'élevage de l'E.I.S.M.V ne doit pas poser des problèmes au vu des programmes d'enseignements poussés de l'Ecole à vocation régionale.

1.6 - Stages pratiques

Durant l'année scolaire : clinique, travaux pratiques et visites au Sénégal.

Stages de vacances : à partir de la 2ème année, dans le pays d'origine de l'élève.

Organisation,)
financement)
des stages)

laissez à l'appréciation des Etats

1.7 - Prospective. L'E.I.S.M.V compte élargir le nombre des Etats participants (elle accueille déjà des élèves venant d'Etats qui ne font pas partie de l'E.I.S.M.V). Cela si les moyens de l'Ecole augmentent en proportion et si le versement des quote-parts des Etats se fait régulièrement.

UNIVERSITE - FACULTE DES SCIENCES

1.1 - La Faculté des Sciences comprend les six départements suivants :

- 1°) Mathématiques et mécanique
- 2°) Physique
- 3°) Chimie
- 4°) Biologie animale
- 5°) Biologie végétale
- 6°) Géologie

L'enseignement à la Faculté des Sciences comprend 3 cycles. Le premier cycle d'enseignement est un cycle de formation fondamentale sanctionné par un diplôme universitaire d'études scientifiques, sa durée est de 2 ans.

- le deuxième cycle est un cycle de formation approfondie sanctionné par une maîtrise. La durée des études est de 2 ans.

- le troisième cycle est un cycle d'initiation à la recherche scientifique sous la direction d'un professeur ou d'un maître de conférences. La vocation fondamentale de la Faculté est de former des professeurs. Elle contribue en outre à la formation de chercheurs.

Le premier cycle est sanctionné par un diplôme universitaire d'études scientifiques qui porte l'une des mentions suivantes :

- 1) Mathématiques et physique
- 2) Physique et Chimie,
- 3) Sciences naturelles

Le deuxième cycle comporte des sections préparant aux maîtrises d'enseignement suivantes :

- Maîtrise es-sciences mathématiques,
- Maîtrise es-sciences physiques
- Maîtrise es-sciences naturelles.

Le diplôme de licencié es-sciences correspondant est délivré aux candidats qui ont accompli avec succès la première des deux années conduisant à l'une des maîtrises.

Le troisième cycle prépare aux diplômes suivants :

- 1) Diplôme de Docteur ingénieur ;
- 2) Attestation d'Etudes approfondies,
- 3) Diplôme d'Etudes approfondies
- 4) Diplôme de Doctorat de troisième cycle

D'autre part les diplômes d'études supérieures sanctionnant un travail de recherche, effectué par le candidat sous la direction d'un professeur, maître de Conférences ou docteur es-sciences, se préparent à la Faculté des Sciences. Il s'agit du :

- Diplôme d'Etudes Supérieures de Mathématiques
- Diplôme d'Etudes supérieures de Sciences physique
- Diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences naturelles

Les autres diplômes supérieurs délivrés par la Faculté des Sciences sont :

- Le Doctorat d'Université
- et le Doctorat d'Etat es-sciences.

LE CORPS ENSEIGNANT

Le professeur Souleymane NIANG est le Doyen de la Faculté des Sciences. L'enseignement est dispensé par 111 professeurs dont 60 sénégalais. Le reste est constitué d'enseignants africains d'autres nationalités et d'expatriés Français pour la plupart.

Les différents Départements utilisent aussi les services de Techniciens supérieurs, d'aides techniques, d'aides de laboratoires etc.... pour les travaux pratiques.

FINANCEMENT

Le financement est presque exclusivement national avec cependant le concours du gouvernement Français en aide spécifique pour la recherche et aussi l'intervention de certains organismes étrangers dans le cadre de programmes ponctuels.

1.2 - RECRUTEMENT

Conditions d'admission

L'inscription en première année d'études à la Faculté des Sciences peut être accordée aux étudiants sénégalais ou étrangers, titulaires du Baccalauréat du second degré ou d'un titre admis en équivalence ou en dispense. Toutefois il importe de préciser que les candidats sénégalais sont soumis à l'orientation (C.F. Décret n° 72 1020 du 26 Juillet 1972).

L'admission au second cycle d'enseignement dans la Faculté des Sciences est soumise à l'autorisation du Doyen selon des modalités fixées par différents décrets et arrêtés.

1.3 - EFFECTIFS

Les effectifs des dernières années universitaires s'établissent comme suit pour la Faculté des Sciences :

1979 - 80	: 1 302 étudiants
1980 - 81	: 1 621 étudiants
1981 - 82	: 1 739 étudiants
1982 - 83	: 1 806 étudiants dont 1 568 sénégalais

Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques de physique et Chimie (P.C)

Enseignements

Première année	Théorique	Dirigé	Pratique
Mathématiques	3h	2h	3h
Physique	3h	2h	3h
Chimie physique	2h	1h	2h

21 h

TOTAL

Deuxième année	Théorique	Dirigé	Pratique
Mathématiques	2h	1h	1h30
Physique	2h30	2h30	2h
Mécanique	1h	1h	1h30
Chimie Biochimie	2h30	1h	2h30

21h

TOTAL

Horaires maxima :

Maîtrise es-sciences mathématiques

	Cours	TD et TP	Total
Enseignement A-1 Logique et algèbre	1h30	3h	4h30
Enseignement A - 2 Topologie générale	1h30	3h	4h30
Enseignement A-3 Intégration et probabilités	1h30	3h	4h30
Enseignement A-4 Calcul différentiel et équations différentielles	1h30	3h	4h30
TOTAL	6h	12h	18h

Maîtrise es-sciences physiques (1ère année)

	Cours	TD	TP	TOTAL
Physique	4h	3h	3h	10h
Chimie				
Chimie physique	2h			
Chimie organique	1h	2h	4h	10h
Chimie minérale	1h			
TOTAL	8h	5h	7h	20

Maîtrise es-science naturelles (1ère année)

	Cours	TD et TP	TOTAL
Biologie animale	2h	2h30	4h30
Physiologie animale	3h15	3h	6h15
Biologie végétale	2h	3h15	5h15
Géobiologie	2h	3h	5h
TOTAL	9h15	11h45	21h

Maîtrise es-sciences naturelles

	Cours	TD et TP	TOTAL
Biologie et physique végétales	1h45	4h	5h45
Biologie animale	2h15	3h	5h15
Physiologie animale	1h	2h	3h
Géologie	2h30	4h	6h30
TOTAL	7h30	13h	20h30

Maîtrise es-sciences physiques (2ème année)

	Cours	TD	TP	TOTAL
Physique				
phénomène de propagation	1h			
Thérodynamique statique	1h			
Structure de la matière	1h	3h	3h	10h30
Mécanique quantique et physique atomique et nucléaire	1h30			
TOTAL	4h30	3h	3h	10h30
Chimie				
Chimie organique	1h			
Chimie physique	1h30	2h	4h	10h
Chimie minérale	1h30			
TOTAL	4h	2h	4h	10h
TOTAL GENERAL	8h30	5h	7h	20h30

INSTITUTS RATTACHES A LA FACULTE DES SCIENCES

Institut de Physique météorologique Henri Masson

Cet institut est installé depuis plusieurs années pour satisfaire les demandes de nombreux organismes internationaux désireux d'obtenir des renseignements d'ordre météorologique, caractéristiques des régions tropicales : Différents recherches et travaux y sont menés :

- mesure des condensations atmosphériques,
- l'étude du rayonnement dans la basse troposphère,
- la mesure des radioactivités naturelle et artificielle des aérosols et des précipitations atmosphériques,
- la mesure de la composante neutronique du rayonnement cosmique,
- la mesure du rayonnement solaire
- l'utilisation de l'énergie solaire
- la production de force motrice à partir de l'énergie solaire
- la production du froid par effet Peltier
- l'étude des photopiles,
- le laboratoire d'électronique
- la physique nucléaire.

REMARQUES : le laboratoire de radiométrie solaire constitue le fondement des activités de l'Institut de physique météorologique Henri Masson.

Le Centre de Recherche Biologiques sur la lèpre

Ce centre de recherches a pour objet :

- a) L'étude de la Biologie de *Lycobacterium*
- b) les essais relatifs à la mise au point d'un vaccin
- c) les essais visant à l'amélioration de la thérapeutique (étude de molécules chimiques de synthèses, extraits des plantes médicinales)
- d) la formation de chercheurs intéressés par les études enumérées ci-dessus

Le centre dirigé par Mme Yvette PARES utilise les services d'une quinzaine de chercheurs ou techniciens supérieurs à temps partiel ou complet.

1.2 - RECRUTEMENT / le recrutement est direct dans tous les cas.

Cependant une clause de l'arrangement particulier entre le Sénégal et la Belgique permet le recrutement de fonctionnaires dans les mêmes conditions que les autres candidats. Ces fonctionnaires pouvant à leur demande être détachés pour suivre la formation.

Le niveau de recrutement est celui de la Maîtrise (BAC + 4 ans) Maîtrise toutes spécialités, ainsi que les ingénieurs, médecins, pharmaciens. Ce recrutement se fait sans distinction de nationalité.

1.3 - DUREE des Etudes

La durée des études est variable selon le diplôme préparé :

1 ou 2 ans pour le Diplôme d'études approfondies.

2 ou 3 ans pour le Doctorat de 3ème Cycle

Il y a un contrôle continu des études et un examen annuel, le redoublement n'est pas permis.

1.4 - EFFECTIFS DE L'ETABLISSEMENT

Evolution des effectifs de l'Institut :

1979 - 80 : 10 Etudiants

1980 - 81 : 12 Etudiants

1981 - 82 : 16 Etudiants

1983 - 84 : 24 Etudiants

1.5 - PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Programmes d'Enseignement - Horaires.

Il s'agit en gros de 350 heures de cours théorique réparties en 2 grands modules de cours, séminaires, travaux pratiques et travaux dirigés :

1. Module nature et environnement : 180 heures
2. Module Société et environnement : 170 heures

INSTITUT DES SCIENCES DE LA TERRE

1.1 - L'Institut des Sciences de la Terre est à rattacher au Département de Géologie de la Faculté des Sciences dont il est le prolongement post-universitaire. L'Institut créé en 1980 dispense une formation en 5 ans d'études avec :

- Un premier cycle préparatoire de 2 ans sanctionné par le diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques des Sciences de la Terre (DUES - ST)

- Un 2ème cycle de 3 ans sanctionné par un diplôme d'Ingénieur géologue.

L'Institut est dirigé par le professeur Ousseynou DIA ; les enseignants sont ceux du Département de Géologie ainsi que leurs collègues travaillant dans le secteur de la production comme les Mines d'exploitation, les bureaux d'études (ex. BRGM), les organismes de recherche (ex. ORSTOM). Des professeurs missionnaires y enseignent également (AUPELF, Coopération, accords interuniversitaires).

FINANCEMENT

Le financement de l'Institut des Sciences de la Terre est exclusivement national mais se fait à partir de dons, de legs et de subventions venant de l'Etat ou des Sociétés de la spécialité (Sociétés minières).

1.2 - RECRUTEMENT

Le Recrutement se fait sur dossiers avec un test d'entrée en cycle préparatoire 1ère année. Divers niveaux de recrutement existent :

- 1ère année 2ème cycle : Diplôme d'ingénieur, Maîtrise (spécialité)
- 2ème année 2ème cycle : Ingénieur Grandes Ecoles.

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

1.1 - Renseignements généraux.

La Faculté des Lettres comprend 10 Départements : Philosophie, Langues anciennes, Français, Anglais, Allemand, Arabe, Langues romaines, Histoire, Géographie et Linguistique.

Les Départements de géographie et de philosophie (donnant un enseignement de Sociologie) ont été retenus dans le cadre de l'enquête comme pouvant intéresser assez directement les programmes de l'OMVS en matière de formation.

FACULTE DES LETTRES

Département de Géographie ; Chef de Département : Professeur Moussa SOUMAH

Le Département de Géographie dispense un enseignement universitaire réparti en trois cycles :

- 1er cycle qui dure 2 ans et débouche sur le D.U.E.L
- 2ème cycle qui dure 2 ans et débouche sur la licence ou la maîtrise
- 3ème cycle de 3 ans débouchant sur les diplômes de Doctorat du 3ème cycle et Doctorat d'Etat.

Le Chef du département est Monsieur Moussa SOUMAH. Le nombre des professeurs est de 13 dont :

- Géographie humaine 7
- Géographie physique 6

Le Financement du budget de fonctionnement est national comme pour toutes les Facultés plus des financements étrangers pour certains projets de recherches.

CERTIFICAT DE LICENCE (C.C.)

- les grands domaines climatiques : 1h
- Biogéographie générale : 1h
- Question de géographie humaine générale : 1h
- Géographie mondiale de l'Energie : 1h
- Géographie régionale : les Etats Unis : 1h
- Croquis régional : 4h

CERTIFICAT DE SPECIALISATION (C.S)

- Géographie physique appliquée :

Méthodes et Techniques d'Etudes littorales : 2h

Principes et méthodes de climatologie,

Afrique Occidentale : 1h

Principes et méthodes de Biographie

Afrique Occidentale : 1h

Géographie Humaine et Régionale appliquée :

Relations ville-campagne : le phénomène rural : 1h

le phénomène urbain : 1h

Géographie économique régionale : 1h

Aménagement du territoire : 1h

Le Département compte environ 100 étudiants (toutes années) dont un tiers de Sénégalais plus des Maliens et des Mauritaliens.

INSTITUT NATIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Adresse : BP. 296 RP, THIES

Date de création de l'Ecole 1980 (loi n° 80.30 du 1er Juillet 1980.
Le Décret 80.882 définit l'organisation et le fonctionnement de cet institut).

1.1. L'Institut National de développement rural (I.N.D.R) est un institut d'Enseignement Supérieur destiné à assurer la formation des Ingénieurs du Développement Rural dont le gouvernement du Sénégal a besoin pour mettre en oeuvre sa politique de développement économique et social du monde rural : Ingénieurs d'Elevage, Ingénieurs des Eaux et Forêt, Ingénieurs des pêches, Ingénieurs du génie rural (Equipements ruraux, hydraulique, machinisme agricole), Ingénieurs des agro-industries, spécialistes de la Recherche (Institut Sénégalais des recherches agricoles et Institut de Technologie alimentaire), Cadres supérieurs de la Coopération etc...)

A cet effet les objectifs de l'enseignement à l'I.N.D.R seront les suivants :

- assurer un niveau scientifique élevé, équivalent à celui des Facultés d'Agronomie des Universités Américaines et à celui des Universités agronomiques et Instituts agronomiques européens, en raison des responsabilités futures des Ingénieurs.
- associer la théorie à la pratique, par des stages dans les sociétés de développement et d'encadrement du monde rural et dans les organismes de recherches.
- former des agents de développement rural intégré, ayant une approche pluridisciplinaire des problèmes et capables de travailler dans des équipes multidisciplinaires ;
- former des cadres enracinés dans le terroir et ayant une capacité professionnelle à analyser les problèmes pour leur apporter une solution dans l'optique de développement du pays.

FINANCEMENT

Financement national : Budget de fonctionnement : 130 millions par an. Investissement : 5%

Financement extérieur :

Projet INDR comprenant

- Infrastructure
- Mobilier
- Equipment
- Assistance technique : 5 postes dont :

- 1 Directeur des Etudes
- 1 Directeur des Stages
- 3 Chefs de Départements pédagogiques

- Bourses de formation de formateurs : 18 hommes - années
- 1 Consultant : 1 homme - année

soit 7 milliards de Francs CFA environ ainsi répartis :

- 50% Caisse Centrale de Coopération
- 45% Banque Mondiale
- 5% Gouvernement du Sénégal

Autres sources de financement extérieur

- Belgique : Mise en place du Département des productions végétales
- Canada : assistance pédagogique

1.2 - RECRUTEMENT

Recrutement direct : Baccalauréat C ou D + Concours.

Recrutement indirect : professionnels : Ingénieurs des Travaux, agricoles, du génie rural, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et aux inspecteurs de l'expansion rurale, ayant au moins 5 ans d'expérience professionnel dont les modalités sont fixés par décret pris après avis du Conseil d'administration de l'Institut.

- Le concours est ouvert aux étudiants de toutes les nationalités avec toutefois une forte limitation des places pour les non-ressortissants Sénégalais.
- Le nombre des places au concours d'entrée à l'I.N.D.R réservé aux étudiants sénégalais est fixé chaque année par arrêté ministériel en fonction des besoins exprimés par les services et organismes intéressés à recruter des Ingénieurs diplômés de l'I.N.D.R.
- Pour les étrangers, mêmes conditions d'admission mais le financement des études est à la charge du gouvernement d'origine ou à celle d'une source extérieure (FAC, FED, etc...)
- Conditions d'âge : concours direct, avoir au maximum 25 ans (avoir 30 ans à la sortie pour être dans les critères de la fonction publique du Sénégal).

Estimations du nombre des candidats au recrutement direct
800 candidats ; au concours professionnel : 50 candidats.

1.3 - Durée des Etudes

Un cursus de 5 années :

1 année de Sciences fondamentales
1 tronc commun de 3 années
1 année de spécialisation avec évaluation de projets de développement (agriculture, élevage etc ...) et aménagement.

Temps de formation théorique : 50%

Temps de formation pratique : 50%

Un diplôme d'Ingénieur de développement rural portant la mention de l'option est délivré aux élèves ingénieurs qui ont satisfait aux épreuves du contrôle des aptitudes et des connaissances organisées à la fin de la 5ème année du cycle de formation.

1.4 - Effectifs de l'Etablissement

1982 - 83 : 9 élèves

1983 - 84 : 21 élèves

1984 - 85 : 70 élèves

1.5 - Programmes d'enseignement

Les programmes qui ne sont pas définitifs reposent sur les enseignements suivants :

V1 : Sciences et Techniques végétales :

A) Enseignement de base :

Botanique systématique

Botanique agricole et forestière

Physiologie végétale

Croissance et développement

Nutrition des plantes

Biologie florale et systèmes de reproduction des plantes.

(Reproduction et reproduction végétative)

Biométrie et Statistique

Hérédité et génétique des populations

Variations héréditaires et évolutions des espèces

Ecologie générale

Expérimentation agricole.

B) Agriculture

Agriculture générale

Agriculture spéciale

C) Horticulture

Production maraîchère

Production fruitière

D) Foresterie

Cette section est à mettre en place avec le Service des Eaux et Forêts, la recherche forestière et le Centre de formation forestière de Djibelor, en s'appuyant sur les projets existants.

E) Agropastoralisme et Productions fourragères

Cette section est à mettre en place en collaboration avec le service de la Santé animale, de la SODESP, l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine vétérinaire et en s'appuyant sur les projets existants et la recherche.

F) Défense des cultures et productions des stocks

Connaissance des principaux types de ravageurs et leur biologie,

Entomologie

Phytopathologie

Variologie

Malherbologie

Lutte contre les ravageurs protections des cultures et des stocks,

Méthode de lutte

Phytopharmacie

Appareils de traitement

G) Amélioration des plantes

Agricoles

Horticoles

Fourragères

Forestières

(y compris la création de variétés résistantes aux maladies et aux parasites)

H) Ecologie végétale et agricole.

Phytosociologie

Agrosystèmes

Lutte contre la désertification

D2. Sciences et Techniques animales

1. Zoologie générale et systématique anatomie comparée des vertébrés
(mammifères, oiseaux, poissons)

Physiologie comparée des vertébrés

Physiologie de la digestion

Physiologie de la reproduction

Biométrie et statistique

Génétique quantitative et génétique des populations.

2 - Elevage

Zootechnie générale

Zootechnie spéciale

Alimentation animale

Agropastoralisme

Amélioration génétique et Sélection

Hygiène et prophylaxie

3 - Pêche

Hydrologie générale

Océanographie physique et biologique

Gestion des stocks piscicoles

Pisciculture intensive et extensive, aquaculture

(Cette section est à mettre en place en collaboration avec les services des Eaux et Forêts et de la pêche Maritime)

D.3 - Sciences et Techniques de la Terre

1 - Climat

Climatologie générale

Agroclimatologie

Agrométéorologie

2 - Sciences de la terre

Géologie

Minéralogie

Pétrographie

Géologie structurale

Géomorphologie

Hydrologie

3 - Sciences du Sol

Pédologie générale
Physique des sols
Chimie des sols et factibilité des sols
Biologie des sols
Faune des sols
Microbiologie des sols
Expérimentation agricole

4 - Synthèse

Vocation agricole des sols
Travail du Sol
Relations - sol - plantes - climat
Défense et restructuration des sols
Aménagement des terres.

D.4 - Sciences Economiques et Sociales

Economie

Economie Générale
Economie Rurale
Politique agricole
Microéconomie
Organisation et gestion de l'exploitation
Développement intégré et économie comparée
Systèmes de production

Comptabilité

Comptabilité générale
Comptabilité agricole
Comptabilité analytique
(appliquée à l'agriculture)

Gestion

Gestion financière
Comptabilité des Sociétés
Gestion administrative

Droit et Législation

Droit social

Législation foncière

Droit des Obligations

Management

Gestion commerciale et Marketing

Economie et organisation de l'Entreprise

Mathématiques

Mathématiques appliquées

(enquêtes et recherches)

Optimisation statique

Optimisation dynamique

Optimisation stochastique

Mathématiques quantitatives

Statistiques

Informatique

Organisation Scientifique du Travail (Rc.B - Port, Techniques de décision)

Econométrie

Mathématiques financières et évaluation des projets

Sciences humaines

Sociologie

Sociologie relations industrielles et humaines

Sociologie rurale

Méthodes empiriques en Sociologie

Psychosociologie

Psychopédagogie

Vulgarisation et formation rurales

Techniques de communication

Techniques d'animation

Multidisciplinarité

D.5. Génie Rural et Industries Agricoles

Physique appliquée

Électricité - Electromagnétisme
Électronique - Electrotechnique
Chaleur
Mécanique (statique et dynamique)
Mécanique des fluides

Topographie

Géodésie
Topométrie
Photogrammétrie
Photo-interprétation
Cartographie
Remembrement

Hydraulique

Hydraulique générale
Ecoulement à surface libre
Hydrologie - Climatologie
Hydrogéologie
Irrigation et drainage
Hydraulique fluviale - Erosion
Hydraulique appliquée
Hydraulique pastorale
Alimentation en eau et évacuation des eaux usées

Machinisme agricole

Machinisme appliqué bricolage
Moteurs (forces motrices)
Machines agricoles + gestion de parc -
Traction

Construction et aménagements ruraux

Mécanique des sols
Résistance des matériaux
Dessin technique (industriel)
Digues (ouvrages et retenues)
Constructions rurales 1
Constructions rurales 2

Défense et restauration des sols
Voies et moyens de communication
Electrification rurale

Industries agricoles et alimentaires
Techniques de conservation
Techniques de conditionnement
Techniques de transformation
Cuir et Peaux

1.6 - Stages pratiques

L'Organisation des stages des élèves est confiée à un service des stages dont le responsable, placé sous l'autorité du directeur des études, agit en coopération avec les chefs des départements concernés et les organismes d'accueil. Parmi les thèmes de stage :

- connaissance du milieu rural
 - . les structures d'encadrement du monde rural (Sociétés, projets, administration)
 - . les lieux de stage
- Villages
Inspections d'agriculture
Sociétés de développement

1.7 - Prospective

La formation de l'INDR sera de plus en plus intégrée, polyvalente, générale et commune, pratique, avec une spécialisation retardée. Le but étant toujours de former en 5 ans des Ingénieurs de Conception en fonction des spécificités nationales et régionales.

ECOLE NATIONALE DU GENIE SANITAIRE

Tutelle : Ministère de l'Hydraulique

Adresse BP. 5 - Khombolé

1.1. Créee en 1964 (projet SEN 0004) L'Ecole a pour vocation de former des agents techniques du génie sanitaire appelés à servir dans les établissements hospitaliers, les sociétés d'assainissement, de nettoiement, le service d'hygiène. L'Ecole va connaître un développement avec la formation d'agents techniques du génie rural spécialisés dans la gestion des forages, ouvrages hydrauliques et constructions rurales.

La formation actuelle est :

2 ans de spécialisation en assainissement.

Dans un proche avenir, la formation sera diversifiée ainsi :

1 an de tronc commun

2 ans de spécialisation en

- assainissement

- hydraulique

- génie rurale

CORPS ENSEIGNANT

Le Directeur de l'Ecole est Monsieur Birame NIAYE, Ingénieur du Génie Sanitaire. Le Corps enseignant comprend actuellement 7 permanents de 12 vacataires.

Parmi ces enseignants :

2 ingénieurs du Génie Sanitaire

1 Ingénieur du génie civil

4 Médecins

1 Technicien Supérieur I.U.T

1 Vétérinaire

1 Technicien Médical

4 Techniciens du Génie Civil

2 professeurs d'enseignement général

FINANCIEMENT

Le financement de l'Ecole est jusqu'ici exclusivement national mais l'esso prévra certainement des demandes d'aide extérieure surtout en ce qui concerne l'équipement technique.

Pour l'année scolaire 83 - 84 il est prévu comme dépenses :

Budget de fonctionnement	19 253 000 frs
Carburant	600 000 frs
Électricité, Eau, Téléphone	1 000 000 frs
Bourses	16 875 000 frs

14 élèves nigériens sont à la charge de leur Etat qui doit participer à leur frais d'hébergement, de nourriture, etc....)

1.2 - RECRUTEMENT

Le recrutement se fait sur concours, le niveau exigé est celui de la 3ème des Lycées et Collèges, le diplôme exigé le DFEM, cela pour le concours direct. Le recrutement professionnel est ouvert aux agents sanitaires du Ministère de la Santé ayant au moins 5 ans d'expérience et pas plus de 50 ans d'âge.

L'Ecole est ouverte aux non-nationaux sur demande de leur Etat (voie diplomatique) et dans les mêmes conditions que les nationaux (niveau DFEM ou diplôme équivalent + concours) actuellement 4 nigériens fréquentent l'Ecole).

1.3 - Durée des Etudes

La durée actuelle des études, 2 années comprend :

1ère année

formation théorique : 8 mois

formation pratique : 1 mois (stage)

2ème année

formation théorique : 8 mois

formation pratique : 1 mois

1.4 - Effectifs

1979 - 80 : 26	1980 - 81 : 31
1981 - 82 : 36	1982 - 83 : 45
1983 - 84 : 30	

Effectifs sortis (diplôme d'agent techniques du génie sanitaire) :

1979/80 : 26	1980/81 : 31
1981/82 : 36	1982/83 : 45

soit 100% de réussite pour les 4 dernières années scolaires.

(REMARQUES : les effectifs sont actuellement fixés par la cellule de contrôle des effectifs et de la masse salariale du Secrétariat général de la Présidence de la République).

1.5 - Programme d'enseignement

Les principales matières enseignées sont sur les 2 années d'études :

Assainissement : 60 heures
Chimie, Microbiologie des eaux : 20 h
Parasitologie : 20 h
Statistique : 50 h
Éducation pour la Santé : 80 h
Génie Civil : 50 h
Mathématiques - physiques : 60 heures
Approvisionnement en Eau : 60 h
Maladies infectieuses et parasitaires : 30 h

1.6 - Stages pratiques

Thèmes des stages :

1ère année : soins et médecine préventive

Lieux de stages : hopitrix

2ème année : stages rotatifs

Lieux de stages : 10 jours SONEES (EAUX)

10 jours SOADIP (nettoiement)

Le financement des stages est assuré par l'Ecole à raison de 700frans par jour et par élève. Transport assuré par l'Ecole.

1.7 Prospective

L'Ecole nationale du génie sanitaire est en voie de mutation avec l'ouverture prochaine des sections d'hydraulique et de génie civil. Le projet de réorganisation sous forme de décret devant élargir et approfondir les formations dispensées.

ECOLE NATIONALE DES CADRES RURAUX DE BAMBEY

1.1 - Renseignements généraux

Afin de répondre au besoin d'encadrement du monde rural pour son développement économique et social, l'Ecole nationale des Cadres ruraux (E.N.C.R) a été créée en 1960. Pour aider, soutenir, impulsier la promotion humaine dans le secteur le plus important du pays, il faut, en effet, des agents compétents, capables de faire face aux problèmes du monde rural. Aussi la vocation de l'ENCR est-elle de former des ingénieurs des travaux dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et la chasse. On saisit aisément la raison pour laquelle l'école est implantée à Bambeuy où se trouve le Centre National de Recherches Agronomiques.

Dans la première étape de son évolution, l'ENCR recrutait des élèves titulaires du Brevet élémentaire du premier cycle du second degré pour une scolarité de 4 ans. Depuis l'année scolaire 1971-72 le recrutement se fait au niveau du baccalauréat et la durée des études a été ramenée à deux ans. Cependant à partir d'Octobre 1976, la durée de formation est portée à 3 ans pour le même niveau de recrutement. Cette prolongation de la scolarité intervient en raison du changement qualitatif du programme des enseignements qui se veut mieux adapté aux réalités et aux besoins du pays. Dans le cadre de cette nouvelle mission, l'établissement devient une structure d'accueil pour les activités de formation continue des agents du monde rural.

Depuis sa création l'ENCR a formé 21 promotions d'ingénieurs des travaux :

- Ingénieurs des Travaux agricoles
- Ingénieurs des Travaux d'élevage
- Ingénieurs des Travaux forestiers

Les sections génie rurale et pêches qui formaient également des ingénieurs n'existent plus à l'Ecole.

La durée des études est de 3 ans pour toutes les sections, agriculture, élevage, eaux et forêts et chasse. La première année de la formation constitue un tronc commun à l'issue duquel les élèves sont orientés dans les différentes sections.

Les élèves reçoivent un enseignement théorique et pratique. Ils sont astreints à suivre de stages professionnels : 1 stage administratif d'un mois en fin de 2ème ; un mémoire à rediger en fin de 3ème année après un stage de 3 mois.

- La Direction de l'Ecole comprend le directeur de l'Ecole, le Directeur des études et le personnel administratif. Le Directeur de l'Ecole et le Directeur des Etudes sont nommés par décret. Ils sont choisis parmi les fonctionnaires de la hiérarchie A ou les agents assimilés. Le directeur de l'Ecole est chargé de l'administration de l'école. Le Directeur des études est choisi parmi les Ingénieurs agronomes, les docteurs vétérinaires, les Ingénieurs du génie rural et des Eaux et Forêts. Il assure, sous la responsabilité du directeur, le fonctionnement pédagogique de l'Ecole.

- Le Conseil de perfectionnement. Il comprend des membres de droit et des membres nommés. Les membres de droit sont les représentants des élèves, des anciens élèves et du personnel enseignant. Le rôle du conseil de perfectionnement est de délibérer sur toutes les questions concernant la vie de l'établissement, et notamment la situation matérielle et morale des élèves. Il est appelé à faire des propositions tendant à perfectionner consciemment les méthodes pédagogiques en usage à l'école, l'organisation des enseignements, les programmes et le régime des études.

Le personnel enseignant

Le personnel enseignant comprend :

2 Docteurs vétérinaires : 1 sénégalais, 1 suisse

5 Ingénieurs agronomes : 1 sénégalais, 4 expatriés

3 Ingénieurs des Eaux et forêts : 3 expatriés

3 Instructeurs chargés des travaux pratiques et dirigés à la ferme, et l'exploitation des pépinières 2 Sénégalais, 1 Suisse

1 vacataire dispensant un enseignement à temps partiel : 1 médecin

Sénégalais,
1 professeur de gymnastique.

FINANCEMENT : Le financement est national avec depuis quelques années une participation importante de la Suisse dans le cadre du projet de Coopération Sénégal-Suisse en matière d'enseignement agricole et forestier.

1.2 - Recrutement

L'Ecole recrute sur titre et par concours professionnel.

Admission sur titre : sont admis les candidats de nationalité Sénégalaise âgés de 18 à 36 ans titulaires d'un baccalauréat scientifique de l'une des séries C, D, E ou d'un diplôme admis en équivalence et remplissant les conditions d'aptitude physique requises dûment constatées par un médecin agréé. Pour être admis les candidats doivent être orientés par la Commission nationale d'orientation et satisfaire aux épreuves de sélection organisées par l'Ecole. Ces épreuves comprennent des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Epreuve d'admissibilité : elles sont au nombre de quatre :

- commentaire, ou résumé de texte : 45 mn
coefficent 3
- Connaissances générales, ensembles à compléter : 30 mn,
Coefficent 1
- Calcul numérique : 30 mn coefficent 3 ;
- Analyse et synthèse d'un texte : 45 mn
Coefficent 3.

Epreuves d'admission : elles sont au nombre de deux :

- Education physique : 30 mn, coefficent 2
- Entretien avec le jury portant sur les questions du monde rural et ayant pour but de déceler la motivation du candidat 15mn, Coefficent 2.

RP

- Admission des étrangers : le candidat étranger présenté par son gouvernement peut être admis à l'Ecole s'il remplit les conditions exigées de son homologue Sénégalais après examen de son dossier par le Conseil des professeurs de l'Ecole. Il faut également que son état s'engage à verser ses frais d'entretien.
- Admission sur concours professionnel : Ce concours est ouvert aux agents techniques de l'agriculture, de l'élevage, des Eaux et forêts, aux aides conducteurs et aux conducteurs des travaux agricoles, aux assistants de l'élevage, aux contrôleurs des Eaux et forêts, âgés de 50 ans au plus le 31 décembre de l'année du concours. Le candidat doit avoir une ancienneté de cinq ans dans le service de sa profession. Les programmes et modalités du concours professionnel sont fixés par décret après avis des ministères utilisateurs.
- Contrôle des connaissances : le passage d'une année à l'année d'études supérieures est conditionnée par l'obtention de la moyenne. Le calcul de cette moyenne tient compte de toutes les notes obtenues pendant l'année. L'orientation de l'élève à l'issue du tronc commun se fait en fonction :
 - des résultats du tronc commun
 - de l'option de l'élève
 - de l'avis du conseil des professeurs
- Examen de sortie et débouchés : l'examen de sortie a lieu chaque année au cours du mois de novembre. C'est à cette période que l'Ecole reçoit la nouvelle promotion.

Pour être diplômé de l'ENCR, l'élève doit obtenir la moyenne générale dont le calcul est effectué compte tenu de toutes les notes obtenues par l'élève au cours des trois années d'études. Le diplôme porte la mention de la spécialité du titulaire. Le diplôme de l'ENCR est théoriquement mis à la disposition des ministères du Développement rural, de l'hydraulique, de la Recherche scientifique et technique. Il peut être affecté : à ces départements ministériels, dans certains organismes tels que : la SERAS, la SODESP, LA SAED, la SOMIVAC, la SODEVA.

REMARQUES : Comme beaucoup d'autres élèves d'écoles de formation au Sénégal, les diplômés de l'ENCR connaissent depuis quelques temps des problèmes de débouché.

1.4 - Effectifs : Depuis la 13ème promotion (1973-75) les effectifs de l'Ecole se stabilisent autour de 40 élèves environ par promotion dans les 3 sections: agriculture (50% de l'effectif), Eaux et forêts, Elevage.

1.5 - Programmes d'enseignement

1ère année : Horaires et coefficients des cours communs.

Matières	Durée	Coefficient
Organisation et pratique administrative	0,5h	1
Sociologie	0,5h	1
Zoologie	2h	3
Botanique générale	.1h	2
Botanique systématique	2h	3
Economie rurale et organisation scientifique du travail	2h	2
Economie générale	2h	3
Mathématiques appliquées	2h	3
Ecologie générale	1h	2
Comptabilité - gestion	2h	3
Biochimie	1h	2
Hygiène tropicale humaine	1h	1
Physiologie végétale	1h	2
Alimentation du bétail	1h	2
Agronomie générale	3h	3
Génétique générale	0,5h	1
Extérieur et ethnologie des animaux domestiques	0,5h	1
Techniques de laboratoire	0,5h	1
Travaux pratiques et travaux dirigés	6h	6
Education physique	3h	2
Total	31h	

Total Général : 31h x 25 : 775 heures

Cours enseignés en 2ème année : Section agriculture

Matières	Durée
Agronomie générale	2h
Agriculture spéciale	1h 1/2
Industries agricoles et alimentaires	1h
Motorisation thermodynamique	1h
Horticulture	1h
Arboriculture	1h
Amélioration des plantes	1h 1/2
Protection des végétaux	2h
Expérimentation	1/2h
Agrotoologie	1h
Droit	1/2h
Techniques d'expression	1h
Topographie	2h
Irrigation	1h
Résistances des matériaux et constructions rurales	1/2h
Culture attelée	1h
Alimentation du bétail	1h
Aviculture	1h
Travaux pratiques et travaux dirigés	6h
Education physique	3h

Cours enseignés en 3ème année : section agriculture

Matières	Durée
Agronomie Générale	1h
Agriculture spéciale	1h
Industries agricoles alimentaires	1h
Hygiène des animaux	2h
Motorisation thermodynamique	-
Horticulture	1h
Arboriculture	1h
Amélioration des plantes	1h
Protection des végétaux	1h
Expérimentation	-
Agrostologie	-
Crédit coopération	1h
Vulgarisation	1/2h
Droit	1/2h
Techniques d'expression	1h
Travaux pratiques et travaux dirigés	6h
Education physique	3h
Topographie	2h
Irrigation	-
Résistance des matériaux et constructions rurales	-
Culture attelée	-
Alimentation du bétail	-
Aviculture	-

Cours enseignés en 2ème année : Section Eaux et Forêts.

1. Ichtyologie, pisciculture et législation de la pêche	2h
2. Cynégétique et droit de la chasse	1h
3. Défense et restauration des sols	2h
4. Tehcnologie forestière	1h
5. Introduction à l'étude du Droit forestier	-
6. Dendométrie	1h
7. Sylviculture	1h
8. Aménagements forestiers	1h
9. Pathologie forestière	1h
10. Pédologie forestière	-
11. Phytogéographie forestière	-
12. Ecologie générale	1h
13. Botanique systématique forestière	1h
14. Economie forestière	-
15. Protection de la nature	-
16. Expérimentation	1/2h
17. Agrostologie	1h
18. Droit	1/2h
19. TEchnique d'expression	1h
20. Topographie	2h
21. Irrigation	1h
22. Résistance des matériaux et constructions rurales	1/2h
23. Arboriculture	-
24. Motorisation	-
25. Extérieur des animaux sauvages	-
26. Travaux pratiques et travaux dirigés	6h
27. Education physique	3h

Cours enseignés en 3ème année : Section Eaux et Forêts.

1. Ichtyologie, pisciculture et législation de la pêche	-
2. Cynégétique et droit de la chasse	2h
3. Défense et restauration des sols	1h
4. Technologie forestière	1h
5. Introduction à l'étude du Droit forestier	1h
6. Dendrométrie	-
7. Sylviculture	-
8. Aménagements forestiers	2h
9. Pathologie forestière	-
10. Phytogéographie forestière	-
11. Ecologie générale	-
12. Botanique systématique forestière	-
13. Motorisation	-
14. Economie forestière	1h
15. Protection de la nature	1h
16. Pédologie forestière	-
17. Crédit - Coopération	1h
18. Expérimentation	-
19. Agrostologie	-
20. Vulgarisation	1/2h
21. Droit	1/2h
22. Techniques d'expression	1h
23. Topographie	-
24. Irrigation	-
25. Résistance des matériaux et construction rurales	-
26. Arboriculture générale	-
27. Education physique	3h
28. Travaux pratiques et travaux dirigés	6h

Cours enseignés en 2ème année : Section Elevage

1. Pathologie générale	1h
2. Pathologie infectieuse	2h 1/2
3. Pathologie interne	2h
4. Parasitologie	2h
5. Thérapeutique	2h
6. Productions animales, apiculture	-
7. Sous produits animaux	-
8. Abattoirs - viandes	-
9. Zootechnie spéciale	1h
10. Anatomie - physiologie	4h
11. Sémiologie	-
12. Chirurgie, obstétrique	-
13. Hydraulique pastorale	-
14. Extérieur des animaux domestiques	1/2h
15. Expérimentation	1/2h
16. Agrostologie	1h
17. Droit	1/2h
18. Techniques d'expression	1h
19. Culture attelée	1h
20. Alimentation du bétail	1h
21. Aviculture	1h
22. Travaux pratiques et travaux dirigés	6h
23. Education physique	3h

Cours enseignés en 3ème année : Section Elevage

1. Pathologie générale	-
2. Pathologie infectieuse	1h
3. Pathologie interne	2h
4. Parasitologie	1h
5. Thérapeutique	1h
6. Productions animales, apiculture	1h
7. Sous-produits animaux	1h
8. Abattoirs - viandes	1h
9. Zootechnie spéciale	1h
10. Anatomie - physiologie	1h
11. Sémiologie	-
12. Chirurgie - obstétrique	1h
13. Hydraulique pastorale	1/2h
14. Extérieur des animaux domestiques	1/2h
15. Expérimentation	-
16. Agrostologie	-
17. Crédit - Coopération	1h
18. Vulgarisation	1/2h
19. Droit	1/2h
20. Techniques d'expression	1h
21. Culture attelée	-
22. Alimentation du bétail	-
23. Aviculture	-

E.N.C.R. Cours Communs aux 3 Sections : 2ème et 3ème années.

Matières	2ème année	3ème année
Expérimentation	1/2h	-
Agrostologie	1h	-
Crédit-Coopération		1h
Vulgarisation		1/2h
Droit	1/2h	1/2h
Techniques d'expression	1h	1h
Total	3h	3h

Cours communs aux Sections : Agriculture et Eaux et Forêts

Matières	2ème année	3ème année
Topographie	2h	
Irrigation	1h	
Résistance des matériaux et constructions rurales	1/2h	
Total	3h 1/2	

Cours communs aux Sections agriculture et Elevage

Matières	2ème année	3ème année
Culture attelée	1h	
Alimentation du bétail	1h	
Aviculture	1h	
Total	3h	

Total cours communs

$$9h1/2 \times 20 = 190 \text{ heures}$$

$$3h \times 12 = 36 \text{ heures}$$

E.N.C.R.

1.6 - Stages pratiques

Généralités - Stages pratiques.

Au cours de la première année du second cycle, l'élève reçoit des cours théoriques et des cours pratiques. Il effectue des visites d'étude dans les services publics et les organismes privés.

La 3^{ème} année se divise en 2 périodes : la première est consacrée aux cours pratiques et théoriques de spécialisation ; la 2^{ème} qui s'étale sur 1 mois au stage administratif. L'Elève est alors placé auprès d'un tuteur de stage qui l'initie à tous les travaux relevant de sa compétence. Il est tenu de rédiger un rapport de stage dont le thème est déterminé par la Direction de l'Ecole en accord avec les services utilisateurs.

REMARQUES : Un seul redoublement est permis. L'élève recalé à l'examen de sortie peut être remis à son corps d'origine (si c'est un professionnel) ou recruté comme décisionnaire s'il est venu avec le bac.

Installations techniques de l'Ecole

1 clinique

1 ferme : elle comprend une bergerie, une porcherie, une écurie,

2 salles de sciences naturelles et un laboratoire pour les travaux pratiques

1 salle des moteurs et de machinisme

1 atelier de menuiserie et de ferronnerie

2 poulaillers, 1 bouverie, 1 clappier, 1 pigeonnier

1 potager-verger

1 exploitation agricole de 30 ha

Ecole des agents techniques de l'Agriculture de Ziguinchor

1.1 - Renseignements généraux

L'EATA de Ziguinchor créée en 1963, s'étend sur un domaine de 120 hectares situé au Sud de Ziguinchor.

Elle est dirigée par l'expatrié Suisse assisté d'un directeur des études sénégalais. Notons que la tendance est à la sénégalisation. C'est ainsi qu'il y a seulement trois ans, le corps enseignant, qui sera sénégalais à 100% à l'ouverture prochaine, était composé seulement de Suisses et de Français. Au lendemain de l'Indépendance le pays devait, compte tenu de son caractère agricole, se doter d'infrastructures capables de véhiculer jusqu'à l'utilisateur qu'est le paysan, les techniques modernes susceptibles d'accroître les rendements tout en préservant la fertilité des sols. Pour cela, des sociétés dites d'intervention furent créées : SATEC puis SODEVA dans le Bassin arachidier pour l'arachide et le mil ; CFDT puis SODEFITEX au Sénégal oriental et la Haute Casamance pour le coton et plus tard le riz, SAED au Fleuve pour le riz et plus tard la tomate, le maïs et le sorgho ; PRS, ILACO, MAC en Casamance pour le riz. Ces sociétés avaient un double rôle : coordonner sur le terrain la politique agricole du gouvernement (fixer les priorités et les objectifs), fournir les intrants et récupérer les dettes. Elles avaient besoin pour cela d'agents spécialement formés à ces tâches.

1.2 - Recrutement 1.3 - Durée des Etudes

Ceci amènera le Gouvernement à créer l'EATA de Ziguinchor qui formait en 4 années des agents techniques d'agriculture et des agents techniques des Eaux et Forêts recrutés au niveau du CEPE.

A partir de 1971, le niveau de recrutement a été élevé au BEPC et la scolarité réduite à 2 ans. Mais très vite, l'on s'est rendu compte qu'en 2 ans il n'était point possible de former un agent technique. C'est alors qu'en 1974 la durée de la formation a été portée à 3 ans.

1.4 - Effectifs

De sa création à ce jour l'EATA a formé 463 agents que l'on trouve en majorité dans les sociétés d'encadrement mais également dans les C.E.R, les Inspections et les secteurs d'agriculture, la recherche, les projets.

- Effectifs : les effectifs tournent autour de 50 élève par promotion et le pourcentage de réussite est presque toujours de 100% (1982-83 : 51 élèves, tous admis)

1.5 - EATA : Enseignement théorique 1983 - 84

Matières	1ère année	2ème année	3ème année
Horticulture générale	1	2	2
Défense des cultures			
Horticulture spéciale		1	
Réforme administrative			2
Statistique			1
Topographie		4	
Aviculture	1		
Zootехnie	1		
Alimentation	1	1	2
Agriculture Générale	6	2	
Pépinière		1	
Arboriculture		2	
Gestion			4
Rapport de stage			2
Machinisme	1		
Machines et moteurs			3
Botanique	1		
Agriculture spéciale		4	
Vulgarisation		2	
Colloquies			2
Économie générale	2		
Économie rurale		3	
Irrigation			2
Génie rurale			2
Total enseignement			
Technique et professionnel	13	22	21

E.A.T.A - Enseignement général

Matières	1ère année	2ème année	3ème année
Mathématiques	2	2	
Chimie	1		
Physique	1		
Français	2	1	
Rédaction administrative			2
Education physique	2	2	2
Total enseignement général	8	5	4
Total enseignement technique et professionnel + enseignement général	21	27	25

E.A.T.A - Enseignement pratique

Matières	1ère année	2ème année	3ème année
Travaux potagers			5
Travaux d'application en horticulture		2	2
Travaux d'exploitation en aviculture	3		
Travaux d'application en zootechnie		2	
Travaux pépinière		6	
Travaux d'application en arboriculture		2	
Travaux d'application en botanique	3		
Z.A.P			8
Travaux d'application en vulgarisation		1	
Travaux d'exploitation	12		2
Total enseignement pratique	18	13	17

E.A.T.A - CORPS ENSEIGNANT

17 enseignants (dont 5 expatriés) :

3 Suisses

2 Français

12 Sénégalais

Le Directeur est Monsieur Lieuhad Deurst (Suisse)

REMARQUES

L'Ecole des agents techniques d'agriculture (Ziguinchor),

L'Ecole des agents techniques des Eaux et forêts (Ziguinchor)

L'Ecole des agents techniques de l'Elevage (Saint-Louis) qui recrutent des élèves de même niveau et délivrent des diplômes de niveau équivalent bénéficiant depuis 1983 de l'aide technique d'une mission Suisse dans le cadre du projet de coopération Sénégalo-Suisse en matière d'enseignement agricole et forestier.

Les objectifs du projet sont :

- poursuivre la consolidation de la Réforme de l'Enseignement, plus particulièrement de l'enseignement pratique (centres et zones d'application). Ainsi que les stages de motivation dans les 3 Ecoles d'agents techniques du Développement rural soit .

L'Ecole des agents techniques de l'Elevage (St-Louis, EATE)

L'Ecole des Agents techniques de l'Agriculture (Ziguinchor EATA)

L'Ecole des agents techniques des Eaux et Forêts (Ziguinchor EATEF)

- poursuivre la formation d'Homologues destinés à assurer la Sénégalisation du corps enseignant et de la Direction de ces 3 Ecoles, du Centre d'appui pour le recyclage des agents techniques (CARAT) et la section de spécialisation des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts (ITEF), antenne de l'ENCR de Bambey.

Donner un appui particulier à l'EATEF pour lui permettre d'augmenter le nombre d'agents techniques formés (doublage des classes) pour faire face aux besoins en agents exprimés par le Plan Directeur forestier du Sénégal.

Consolider le CARAT et l'appuyer dans ses nouvelles activités en faveur des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts (ITEF) diplômés de l'Ecole nationale des Cadres Ruraux de Bambey (ENCR).

Assurer la formation par la Section ITEF de Ziguinchor des élèves ITEF issus du tronc commun de l'ENCR, en tenant compte de la présence de deux promotions à Ziguinchor à partir de l'année scolaire 1984-1985.

Permettre à d'autres projets financés par le gouvernement Suisse de bénéficier des expériences que des infrastructures mises en place au sein du projet, ceci notamment par l'envoi de stagiaires - homologues, échanges de formateurs, etc...

Moyens à mettre en oeuvre :

La participation du Conseil Fédéral-Suisse à la réalisation du projet, s'exprime dans les engagements suivants :

Mise à disposition du gouvernement du Sénégal :
pour l'année scolaire 1983 - 84 : 17 coopérants. Financer le matériel et l'équipement nécessaires à la réalisation du projet jusqu'à concurrence de Francs Suisses : 387 000.

Assurer le fonctionnement du projet jusqu'à concurrence de Francs Suisses : 524 000.

Prendre en charge les bourses d'études jusqu'à concurrence de Francs Suisses : 758 000

La participation du gouvernement du Sénégal à la réalisation du projet s'exprime dans les engagements suivants :

- garantir le bon fonctionnement des structures de formation encadrés par le projet par le déblocage des crédits suffisants.

Mettre à la disposition de la section ITEF les bâtiments et les massifs de forêts classés nécessaires à la formation.

Mettre à disposition à Dakar :

- un bureau pour le projet
- un bureau pour le CARAT

Faciliter l'affectation du personnel national formé par le projet, nécessaire à la réalisation des objectifs du projet.

Prendre toutes dispositions afin que les cadres nationaux formés ou perfectionnés par les soins du Projet soient affectés aux postes pour lesquels ils ont été sélectionnés.

Accorder aux cadres nationaux enseignants, chefs des travaux et instructeurs formés par le projet, le statut d'enseignant et les avantages y afférents.

REMARQUES : nous nous sommes étendus sur le projet Sénégalc-Suisse car son intervention a eu des effets qualitatifs et décisifs sur le fonctionnement des Ecoles de formation d'agents techniques du Développement rural qui connaissaient depuis quelques années de multiples problèmes ayant trait à l'adéquation formation - emploi, aux problèmes liés aux nouveaux phénomènes posés par la désertification et aux frais de plus en plus élevés que nécessitent une formation agricole moderne.

Rappels de quelques données sur les écoles intéressées :

Ces Ecoles à vocation nationale sont ouvertes depuis quelques années aux ressortissants des pays de la sous-région. Les élèves étrangers sont admis sur présentation de leur Etat et dans les mêmes conditions que pour les sénégalais. Prise en charge par leur Etat.

Sections et nombre d'Elèves (1983 - 84)

ÉCOLES	1ère année	2ème année	3ème année	TOTAL
E.A.T.E	7	20	10	46
E.A.T.A	7	21	23	51
E.A.T.E.F	7 + 38	24 + 28	28	64

8 élèves guinéens

DIRECTEURS

E.A.T.A : Lieubrd DURST (Suisse)

E.A.T.E.F : Hubert Rappo (Suisse)

E.A.T.E : Yéro Diallo (Sénégalais)

Pourcentage de réussite aux examens de sortie 1982 - 83

E.A.T.A : 100%

E.A.T.E.F : 100%

E.A.T.E : 100%

ECOLE NATIONALE D'HORTICULTURE DE CAMBERENE

1.1. L'ECOLE dispense 3 niveaux d'enseignement horticole :

Le C.A.P en 3 ans

Le Brevet professionnel en 2 ans

Le Brevet technique en 3 ans.

Pour le CAP il est exigé le certificat d'études primaires et avoir fait un an dans l'un des centres d'initiation horticole régionaux (être si possible parmi les 5 premiers du centre)

Pour le Brevet technique : il est exigé le DEFM + un concours d'entrée.

Pour le Brevet professionnel : il faut être titulaire du CAP et avoir fait 3 ans dans la profession. Les divers diplômés de l'Ecole sont très appréciés au niveau des projets de maraîchage, d'horticulture comme encadreurs ou comme techniciens ; l'enseignement pratique qu'ils reçoivent les préparant à ces tâches.

Le recrutement est surtout national mais il est possible d'ouvrir l'Ecole aux pays voisins notamment ceux de l'OMVS.

1.2 - Effectifs

En 1982 - 83 l'effectif de l'Ecole se répartissait comme suit :

C.A.P 120 élèves

BP. 40 élèves

BT 90 élèves

L'effectif est en progression constante, le maraîchage, malgré de nombreux problèmes, étant en expansion.

Le corps enseignant, dirigé par Monsieur Ismaël Ndiaye comprend 7 professeurs (dont 4 expatriés) + des vacataires.

1.3 - Programmes d'enseignement

Les matières enseignées sont les mêmes dans les 3 sections avec des niveaux d'enseignement adaptés : Français, Anglais, Mathématiques, Sciences physiques, Economie, Botanique, Agrologie, Protection végétale, Génie rurale, Topologie, Dessin, Culture fruitière, Arboriculture, Espaces verts, Législation, Tracé, Horticulture générale, Culture maraîchère.

1.4 - Prospective

Prospective : l'Ecole appelée à prendre de l'extension en rapport avec la vocation maraîchère de plus en plus nette du pays, est ouverte à toutes collaborations avec les directions nationales, les organismes inter-États (tels que OMVS, OMVG) dans leur mission de développement de l'agriculture sous toutes ses formes.

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

1.1. Renseignements généraux

Adresse : Boulevard Dial DIOP, Dakar.

C'est en 1977 que l'E.N.A.S (Ecole Nationale d'Administration du Sénégal, créée en 1960) est devenu l'E.N.A.M par Décret présidentiel (n° 77-429). L'ENAM est un service rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Elle a pour mission d'assurer la formation et le perfectionnement des magistrats et des hauts fonctionnaires de l'Etat.

Elle contribue à la formation d'auditeurs étrangers dans les conditions précisées par accord entre le Gouvernement du Sénégal et le Gouvernement intéressé.

Elle participe à la préparation des candidats aux concours administratifs dans les conditions fixées par le décret portant organisation d'un centre de préparation.

Organisation

L'Ecole nationale d'administration et de Magistrature comprend :

- Une Division Administrative composée de trois sections suivantes :
 - Section administrative générale
 - Section sociale
 - Section diplomatique :
 - = option générale
 - = option langue arabe
- Une Division Judiciaire
- Une Division Economique et Financière composée des cinq sections suivantes :
 - Section douane
 - Section trésor
 - Section impôts et domaines
 - Section enquêtes économiques
 - Section Coopération

Le Corps Enseignant

L'ENAM est dirigée par un Directeur choisi parmi les fonctionnaires de la hiérarchie A, les magistrats, les professeurs ou les membres du personnel enseignant de l'Université. Le Ministre de l'enseignement Supérieur arrête chaque année la liste des professeurs devant enseigner à l'ENAM. Pour l'année scolaire 1983-84, une centaine d'enseignants figure sur cette liste. Les enseignants viennent de l'Université, de l'administration, de la Magistrature et d'autres corps de l'Etat. Ils sont en grande majorité sénégalais.

Financement. Le financement est exclusivement national. Budget de l'Enseignement Supérieur.

1.2 - RECRUTEMENT

L'Ecole nationale d'administration et de Magistrature recrute :

1°) Sur concours ouvert

a) aux candidats destinés à former la division judiciaire, titulaires d'une Maîtrise es Sciences juridiques ou d'un diplôme équivalent, remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction Publique et les conditions particulières d'accès au cadre des Magistrats, âgés de 40 ans au plus au 1er janvier de l'année de recrutement. Ces candidats sont dispensés de la 1ère année.

b) aux candidats appelés à former les divisions de l'ENAM autres que la Division Judiciaire, remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique et les conditions particulières d'accès aux corps auxquels l'Ecole prépare, titulaire soit d'une maîtrise es-sciences juridiques ou es-sciences économiques soit d'un diplôme admis en équivalence.

Ils choisissent la section dans laquelle ils désirent être inscrits en fonction de leur rang d'admission au concours et du nombre de places disponibles.

Ces candidats sont admis directement en 2ème année et sont dispensés de la première année.

c) aux candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique et les conditions particulières d'accès aux corps auxquels l'Ecole prépare, titulaires de la licence es lettres option langue arabe.

Les candidats titulaires d'une licence es-lettres option arabe sont admis en première année division administrative, section diplomatique.

a) aux candidats titulaires de la licence es-sciences juridiques obtenue dans les pays arabes et reconnue équivalente à la licence es-sciences juridiques de l'Université de Dakar.

Ces candidats sont affectés à la section diplomatique dont le programme des enseignements en ce qui les concerne, peut être modifié pour tenir compte de leur formation antérieure et de leur future mission.

2°) Par Concours professionnel

Ouverts aux fonctionnaires appartenant aux corps de la hiérarchie B, et aux agents non fonctionnaires engagés par référence à la hiérarchie B, âgés de 26 ans au moins et de 50 ans au plus. Ces fonctionnaires et agents devront compter au moins 4 années de service effectif en qualité de fonctionnaire dans un corps de la hiérarchie B ou d'agent non fonctionnaire engagé par référence.

Les fonctionnaires et agents reçus aux concours professionnels sont admis en 1ère année dans les divisions et sections correspondant à leurs options au concours.

1.3 - Durée des Etudes et sanction

La durée des études est de 2 ans scolaires pour les élèves titulaires de la maîtrise es-sciences juridiques et es-sciences Economiques et de tout diplôme reconnu équivalent.

La durée des études est de trois années scolaires pour les élèves recrutés par concours professionnels et les élèves titulaires de la licence es-lettres option langue arabe.

Aux examens de sortie, un jury est constitué pour chaque section spécialisée. Les membres de ces jurys sont nommés par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur. La note minimum de 12/20 au classement général de fin d'études est exigé pour obtenir le Brevet de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.

Les élèves brevetés de la division administrative, après la proclamation du classement général de fin d'études par le jury, sont affectés par décret, sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur.

Les élèves non brevetés, autres que ceux provenant de la division judiciaire, dont la note au classement général de fin d'études est égale ou supérieure à 10/20 sont nommés dans le corps de la hiérarchie B correspondant à leur spécialisation. Si la note obtenue est inférieure à 10/20, ils sont exclus de l'Ecole ou s'ils sont fonctionnaires réaffectés dans la Fonction Publique.

Les élèves de la Division Judiciaire qui n'obtiennent pas la note de 12/20 à l'issue du classement général de fin d'études sont exclus de l'Ecole.

1.4 - Effectifs de l'Etablissement

Effectifs des promotions formées de 1976 à 1981.

ADMINISTRATEURS CIVILS : 207 élèves
dont 81 fonctionnaires
126 universitaires

MAGISTRATS : 70 élèves
tous universitaires

INSPECTEURS DU TRAVAIL : 13 élèves
dont 4 fonctionnaires
9 universitaires

CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES : 39 élèves
dont 4 fonctionnaires
26 universitaires
9 arabisants

INSPECTEURS DES IMPOTS ET DOMAINES : 39 élèves
dont 7 fonctionnaires
32 universitaires

INSPECTEURS DES DOUANES : 61 élèves
dont 17 fonctionnaires
44 universitaires

INSPECTEURS DU TRESOR : 45 élèves
dont 10 fonctionnaires
35 universitaires

Récapitulation , promotions formées :

Universitaires = 351 = 74%
Fonctionnaires : 123 = 26%

Total ————— 474

Dernières promotions formées : 1982 - 1983 - 1984 (années de sorties)

ADMINISTRATEURS CIVILS

1982	1983	1984
Fonctionnaires 10	Fonctionnaires 6	Fonctionnaires 0
Universitaires 30	Universitaires 2	Universitaires 0

MAGISTRATS

1982	1983	1984
Universitaires 10	Universitaires 10	Universitaires 0

INSPECTEURS DU TRAVAIL

1982	1983	1984
Fonctionnaires 0	Fonctionnaires 1	Fonctionnaires 0
Universitaires 2	Universitaires 3	Universitaires 0

CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES

1982	1983	1984
Fonctionnaires 2	Fonctionnaires 0	Fonctionnaires 0
Universitaires 1	Universitaires 2	
Arabisants 1	Arabisant 0	

INSPECTEURS DES IMPOTS ET DOMAINES

1982	1983	1984
Fonctionnaires 5	Fonctionnaires 4	Fonctionnaires 0
Universitaires 4	Universitaires 8	Universitaires 0

INSPECTEURS DES DOUANES

1982	1983	1984
Fonctionnaires 2	Fonctionnaires 0	Fonctionnaires 0
Universitaires 4	Universitaires 8	Universitaires 0

COMMISSAIRES AUX ENQUETES ECONOMIQUES

1982	1983	1984
Fonctionnaires 6	Fonctionnaires 0	Fonctionnaires 3
Universitaires 8	Universitaires 10	Universitaires 0

INSPECTEURS DE LA COOPERATION

1982	1983	1984
Fonctionnaires 4	Fonctionnaires 0	Fonctionnaires 0
Universitaires 0	Universitaires 0	Universitaire 0

Récapitulation : dernières promotions formées 1982 - 83 - 84

Universitaires = 134 = 72%

Fonctionnaires = 51 = 28%

Total 185

1.5 - Les programmes d'enseignement

1ère année

- Division Administrative
- Division Economique et Financière

Anglais	2h (par semaine)
Français	1h30
Littérature africaine	1h30
Histoire de l'Afrique	2h (1er semestre)
Géographie du Sénégal	2h (2è semestre)
Mathématiques	1h30
Economie politique	4h
Finances publiques	1h30
Droit Civil	1h30
Droit Commercial	1h30
Droit Constitutionnel	3h30
Institutions internationales	1h30
Sport	1h

2ème année : Division administrative (Section administrative générale, section diplomatique, option générale)

Anglais	2h
Economie politique	4h
Pratique administrative	1h (2ème semestre)
Mathématiques	1h30
Statistiques	1h
Comptabilité commerciale	2h (1ère semestre)
Institutions judiciaires	2h
Droit administratif	3h
Organisation administrative du Sénégal	1h30
- administration centrale	(1er semestre)
- administration territoriale	(2ème semestre)
Fiscalité	1h
Droit Civil	1h30 (1er semestre)
Sport	1h

Deuxième année : Division administrative, section diplomatique,
option langue arabe.

Anglais	2h
Pratique Administrative	1h (2ème semestre)
Institutions judiciaires	2h
Droit Administratif	3h
Organisation administrative du Sénégal :	1h30
- Administration centrale	(1er semestre)
- Administration territoriale	(2ème semestre)
Sport	1h
Droit de la famille	1h

Deuxième année : Division administrative, Section Sociale

Anglais	2h
Economie Politique	4h
Pratique Administrative	1h (2ème semestre)
Mathématiques	1h30
Statistiques	1h
Comptabilité Commerciale	2h (1er semestre)
Institutions judiciaires	2h
Droit Administratif	3h
Organisation administrative du Sénégal	1h30
- Administration centrale	(1er semestre)
- Administration territoriale	(2ème semestre)
Fiscalité	1h
Sport	1h
Hygiène et sécurité du travail	2h
Pratique de l'Inspection du Travail	2h
Droit du travail	4h
Sécurité sociale	2h
Introduction au management	1h30

Deuxième année : Section Trésor

Anglais	2h
Statistiques	1h
Sport	1h
Comptabilité du trésor	4h
Finances publiques	3h
Dépenses publiques	3h
Droit Civil appliqué	1h
Institutions financières	1h
Droit Commercial	1h
Comptabilité commerciale	4h
Droit administratif	1h30
Pratique administrative	1h (2ème semestre)
Informatique	1 h

Deuxième année : Section Impôts et Domaines

Anglais	2h
Statistiques	1h
Sport	rn
Droit Commercial	1h
Droit Administratif	1h30
Pratique administrative	1h (2ème semestre)
Informatique	1h
Impôt sur le revenu	4h30
Anciennes contributions directes	4h (2ème semestre)
Taxes sur les chiffres d'affaires	3h
Taxes spécifiques	1h (1er semestre)
Enregistrement	3h
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	1h
Droit Civil appliqué	1h30
Domaine	1h
Comptabilité commerciale	6h

Deuxième année : Section Douane

Anglais	2h
Statistiques	1h
Sport	1h
Droit Commercial	1h
Comptabilité commerciale	4h
Droit administratif	1h30
Pratique administrative	1h (2ème semestre)
Technologie générale et tarifaire	4h
Législation et réglementation	
douanière	3h
Economie douanière	1h
Contentieux douanier	3h
Organisation et exécution	
du service	2h
(Conférences techniques, visites	
d'usines)	
Informatique	1h

Deuxième année : Section Coopération

Anglais	2h
Economie politique	4h
Mathématiques	1h30
Statistiques	1h
Organisation administrative	1h30
- Administration centrale	(1er semestre)
- Administration territoriale	(2è semestre)
Sport	1h
Comptabilité Commerciale	4h
Droit Administratif	1h30
Pratique administrative	1h (2è semestre)
Informatique	1h
Gestion des entreprises	3h
Sociologie du développement	2h
Economie du développement	3h
Psychosociologie	2h
Sociologie	1h

Deuxième année : Division judiciaire

Anglais	2h
Sport	1h
Fiscalité	1h (2 ^e semestre)
Cours de comptabilité	1h (2 ^e semestre)
Cours de pratique	
Instruction	2h
Parquet	2h
Siège Civil	2h
Siège correctionnel	2h
Contentieux administratif	2h
Juridictions spécialisées	
Tribunal pour enfants	2h (1 ^{er} semestre)
Tribunal militaire et cours de Sureté de l'Etat	2h (2 ^e semestre)
Cours de discipline budgétaire	2h (2 ^e semestre)
Formations spécialisées de la Cour Suprême	2h
Participation à la pratique judiciaire	
- Parquet	2h
- Siège correctionnel	2h
- Siège Social	-

Deuxième année : Division judiciaire (suite)

Conférences :

- 1 - les techniques de l'expertise médicale : leur impact sur la décision du juge,
- 2 - les droits de l'homme
- 3 - la psychiatrie
- 4 - la médecine légale
- 5 - le contrôle de l'administration

Séminaires :

- la police judiciaire : ses attributions essentielles au niveau de l'enquête préliminaire
- l'éducation surveillée et la protection sociale.

Troisième année : Section administrative

Anglais	2h
Politique économique	1h30
Système bancaire	1h30
Comptabilité publique	2h
Gestion financière	1h30 (1er semestre)
Planification du développement	2h
Initiation à l'Informatique	1h
Etudes de rentabilité de projets	1h30
Aménagement du territoire	1h (1er semestre)
Fonction publique	1h30
Déontologie administrative	2h
Administration communale	1h30
Contrôle de l'administration	2h
Rédaction administrative	2h
Sport	1h

Troisième année : Section diplomatique, option générale

Anglais	2h
Politique économique	1h30
Fonction publique	1h30
Déontologie administrative	2h (1er semestre)
Contrôle de l'administration	2h
Rédaction administrative	2h
Sport	1h
Economie internationale et Commerce extérieur	1h30
Droit international public	3h
Organisation Internationale	3h (2è semestre)
Aide Internationale	1h
Relations internationales	3h (1er semestre)
Droit consulaire et diplomatique	2h
Droit des Communications	1h30 (1er semestre)
Protocole et usages	1h30 (2è semestre)

Troisième année : Section diplomatique, option langue arabe

Anglais	2h
Fonction publique	1h30
Déontologie administrative	2h (1er semestre)
Rédaction administrative	2h
Sport	1h
Droit international public	3h
Organisations internationales	3h (2ème semestre)
Aide internationale	1h
Relations internationales	3h (1er semestre)
Droit consulaire et Diplomatique	2h
Protocole et usages	

Troisième année : Section sociale

Anglais	2h
Politique	1h30
Comptabilité publique	2h
Gestion financière	1h30 (1er semestre)
Fonction publique	1h30
Déontologie administrative	2h (1er semestre)
Contrôle de l'administration	2h
Rédaction administrative	2h
Sport	1h
Droit du Travail	4h
Méthode de l'Inspection du Travail	1h
Sécurité Sociale	1h
Hygiène et sécurité du Travail	1h30
Déontologie du travail	1h (2è semestre)

Troisième année : Section Trésor

Anglais	2h
Déontologie administrative	2h (1er semestre)
Sport	1h
Service financier des collectivités locales	3h30
Recouvrement	4h
Droit Civil appliqué	1h
Finances publiques	1h
Institutions financières internationales	1h
Comptabilité du Trésor	4h
Fiscalité	1h
Déontologie	1h
Comptabilité commerciale	3h
Informatique et Trésor	1h
Droit Commercial	1h
Rédaction administrative	1h (2ème semestre)
Politique économique	1h30

Troisième année : Section Impôts et Domaines

Anglais	2h
Déontologie administrative	2h (1er semestre)
Sport	1h
Droit Commercial	1h
Rédaction administrative	1h (2 ^e semestre)
Droit Civil appliqué	1h
Impôt sur le revenu	3h
Taxes sur les chiffres d'affaires	2h
Retenue à la source	1h (2 ^e semestre)
Enregistrement	1h30
Recouvrement - T.C.A	1h (1er semestre)
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	1h
Vérification	1h
Domaine	2h30
Conservation foncière	1h
Déontologie - Manutention - Recouvrement	1h
Informatique	1h
Comptabilité Commerciale	6h

Troisième année : Section Douane

Anglais	2h
Politique Economique	1h30
Déontologie administrative	2h (1er semestre)
Sport	1h
Comptabilité Commerciale	3h
Rédaction administrative	1h (2è semestre)
Technologie générale et tarifaire	4h
Législation et réglementation douanière	3h
Procédure de dédouanement	3h
Contentieux douanier	2h
Législation des transports	1h
Déontologie	1h
(Conférences techniques, visites d'usines)	
Informatique et douane	1h

Troisième année : Section Coopération

Anglais	2h
Déontologie administrative	2h (1er semestre)
Contrôle de l'administration	2h
Rédaction administrative	1h30 (2 ^e semestre)
Sport	1h
Analyse financière	2h
Sociologie du développement	2h
Pédagogie	2h
Gestion des Entreprises	4h
Economie et développement	1h30
Marketing	1h (2 ^e semestre)
Droit Coopératif comparé	1h
Méthodologie de la Recherche Opérationnelle	1h (2 ^e semestre)

Troisième année : Division judiciaire

Anglais	2h
Sport	1h
Fiscalité	1h (1er semestre)
Cours de comptabilité	1h (2è semestre)
Cours de pratique	
Instruction	2h
Parquet de la République	2h
Parquet général	2h
Siège civil	2h
Siège correctionnel	2h
Participation à la pratique judiciaire	2h
- Parquet	
- Instruction	
- Siège civil	
- Siège correctionnel	
- Siège social	
Déontologie	1h

Conférences :

- 1 - les techniques de l'expertise médicale : leur impact sur la décision du juge
- 2 - les droits de l'Homme
- 3 - La psychiatrie
- 4 - la Médecine légale
- 5 - le Contrôle de l'Administration

Séminaires

- La police judiciaire : ses attributions essentielles au niveau de l'enquête préliminaire.
- L'Education surveillée et la protection sociale

1.6 - Stages pratiques

les stages pratiques accompagnent la formation théorique tout au long de la scolarité par le biais, de visites, séjours, séminaires etc.... dans les différents services de l'Etat. En dernière année un stage, au terme duquel un mémoire est rédigé, est effectué dans un service futur utilisateur du breveté de l'ENAM. L'appréciation du tuteur de stage de l'élève rentre aussi en ligne de compte dans la notation finale de celui-ci.

Les stages ont lieu aussi bien à Dakar qu'au niveau de l'administration territoriale. Ils sont à la charge de l'Ecole.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION MARITIME

1.1. - Renseignements généraux

Adresse, Km 4,5, Route de Rufisque, Dakar (tel. 21.38.23)

Dès la fin du 19^e siècle, il existait des cadres maritimes sénégalais. Il s'agissait essentiellement d'officiers titulaires de petits brevets d'Outre-Mer, tous formés sur place. C'est ainsi qu'ont été formés 84 patrons au Bornage entre 1925 et 1947, 24 Maîtres au petit cabotage entre 1916 et 1947, un Capitaine au grand Cabotage en 1930, 270 mécaniciens pratiques entre 1908 et 1956. Ces cadres étaient embarqués sur les caboteurs et côtriers pratiquant la navigation entre Dakar et les différents ports et escales de la Côte occidentale d'Afrique. Ce trafic, qui a aujourd'hui pratiquement disparu, a été florissant jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Quelques cadres supérieurs, essentiellement "Capitaines au long cours" avaient également été formés en France et naviguent actuellement sur des navires armés à l'étranger.

Ensuite entre 1953 et 1959 a fonctionné à Rufisque une Ecole d'apprentissage maritime. Cette école prenait la suite de l'Ecole de navigation de Dakar créée en 1914 et fermée en 1944. L'Ecole de Rufisque était le seul établissement du genre sur toute la côte occidentale d'Afrique. Elle accueillait non seulement des jeunes Sénégalais mais également des jeunes originaires des autres territoires des anciennes fédérations d'AOF et d'A.E.F. La formation reçue dans cette école permettrait aux jeunes marins, après un stage de navigation et de perfectionnement, d'accéder aux fonctions de cadres subalternes. C'est ainsi que plusieurs maîtres de port et pilotes des rivières, actuellement en service, ont été formés à Rufisque. Cette Ecole devait être supprimée en Juillet 1959 par décision unilatérale du gouvernement de l'époque.

De 1961 à 1970, après l'Indépendance, il a fallut repartir sur des bases nouvelles puisqu'il n'existaient plus rien sur le plan de l'enseignement maritime. Le gouvernement sénégalais s'est alors attaché à créer sur place des établissements destinés à la formation de matelots qualifiés et d'officiers subalternes, les cadres supérieurs devaient être formés à l'étranger. Il a donc été créé 2 établissements maritimes à Dakar : le Centre de Formation professionnelle de pêche maritime et Industrielle et l'Ecole nationale de la Marine Marchande.

Le Centre de Formation professionnelle de pêche Maritime et Industrielle créé en 1961 formait essentiellement des subalternes de la pêche (les matelots) dont le niveau de recrutement était celui du certificat d'études primaires élémentaires.

L'Ecole Nationale de la Marine Marchande créée en 1964, sur initiative de la Direction de la Marine Marchande avait pour mission de procéder à la formation des officiers et états majors de la Marine de Commerce.

La fusion des 2 établissements (l'Ecole nationale de la Marine Marchande et le Centre de formation professionnelle de pêche Maritime et Industrielle) a été réalisée en 1970. Et le nouvel établissement s'appelle depuis lors : Ecole Nationale de Formation Maritime. L'Ecole a pour but de procéder à la Formation de tout le personnel navigant (Etat major et équipage) nécessaire à l'exploitation des flottes de commerce et de pêche.

Il y a traditionnellement à bord des navires, deux services essentiels :

- le service "pont" chargé de la conduite du navire et de son exploitation commerciale (marchandise ou pêche)
- le service "Machine" ou service technique chargé de la conduite, de l'entretien et de la réparation de toutes les machines existantes à bord.

Tous les 2 ont leur personnel spécialisé qui assure en principe un quart permanent. C'est ainsi que l'Ecole assure la Formation pour les spécialités suivantes :

PECHE

- Le certificat d'aptitude professionnelle maritime (C.A.P)
- Le brevet de capacité professionnelle maritime (B.C.P.M)
- Le diplôme de lieutenant de pêche (D.C.P)
- Le brevet de patron de pêche (B.P.P.)
- Le brevet de capitaine de pêche (B.C.P)

COMMERCE

- Le brevet de patron de bornage (B.P.B)
- Le diplôme de chef de quart au cabotage
- Le brevet de capitaine Côtier
- Le diplôme de lieutenant Marine Marchande
- Le brevet de Capitaine Marine Marchande

MACHINES

- Le permis de conduire les moteurs Marins de 200CV
- Le brevet de mécanicien motoriste de 450 CV
- Le brevet de mécanicien Dieseliste de 750 CV
- Le diplôme de chef de quart machine
- Le brevet d'officier mécanicien de 3ème classe
- Le brevet d'officier mécanicien de 2ème classe

LE CORPS ENSEIGNANT

Le directeur de l'Ecole. Il est le Chef de l'Etablissement. Il en assure l'administration matérielle comme la direction morale et pédagogique. Il est responsable de l'application des règlements concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole. Il représente l'Ecole dans tous les actes de la vie civile. Il est responsable des conditions de sécurité à bord des navires et doit, dans le cadre des règlements concernant l'école prendre toutes dispositions susceptibles d'aider ses états-majors à remplir leurs tâches avec efficacité.

Le Directeur de l'Etablissement est actuellement Monsieur Pierre Mirbon.

Le Directeur des études. Ce dernier, sous l'autorité du Directeur, procède à l'élaboration des programmes pédagogiques applicables à l'école à terre comme à bord des navires. Il est aussi chargé d'en assurer l'exécution correcte. Il veille sur l'entretien permanent des navires.

Capitaine d'armement, il assure aussi les fonctions d'intermédiaire entre la Direction et l'armement.

Les autres agents appartenant au personnel enseignant sont les suivants (1983-84)

- 9 professeurs Pont (pêche et Commerce) et Machine, tous relevant de l'assistance technique française.
- 3 Instructeurs Sénégalais
- 2 Surveillants Sénégalais
- 16 Hommes d'équipage (matelots et mécaniciens)

FINANCEMENT

Le Budget de fonctionnement est exclusivement national et s'est monté en 1983 - 84 à : 23.127.000 F.

A noter une importante participation de la Banque Mondiale à la réfection totale des locaux de l'Ecole, à l'équipement en matériel technique.

1.2 - RECRUTEMENT, 1.3 - DUREE DES ETUDES

Recrutement, durée des études et Sanction

Il y a 3 cycles au sein de l'établissement :

- 1 - Un premier cycle qui est destiné à la formation des subalternes (matelots) recrutés par voie de concours, au niveau du Certificat d'études primaires élémentaires.
- 2 - Un deuxième cycle qui est axé sur la formation des officiers, recrutés à partir des élèves bacheliers Séries C.D.E.F¹ à F³.

3 - Un troisième cycle axé sur la formation des marins déjà en activité (promotion sociale).

Le 1er Cycle

Certificat d'aptitude professionnelle Maritime (C.A.P.M)
Pont ou Machine.

Cette formation est réservée aux gens âgés de 18 à 21 ans qui ont terminé leur scolarité du primaire. Les élèves accèdent à l'école par voie de concours, après avoir subi des épreuves de connaissances générales du niveau du certificat d'études primaires (Français, calcul et psychotechnie). Ils doivent également satisfaire à toutes les conditions d'aptitude (physique et médicale) requises pour la navigation (dossier médical).

La durée de la scolarité est de 10 mois à partir du 1er Août de chaque année. Les élèves admis effectuent un stage embarqué à bord des navires de la flottille Sénégalaise et étrangère au cours duquel, ils sont notés en fonction de leur adaptation aux conditions de vie à bord. Les notes portent sur la tenue en mer, le travail et la discipline à bord, au terme de ce stage, les élèves qui sont retenus, entament leurs études théoriques à l'école, durant les six derniers mois qui clôturent la fin de leurs études à la sortie et pour les élèves qui ont satisfait aux examens de fin d'année, ils reçoivent le Certificat d'aptitude professionnelle maritime. Cependant la délivrance de ce Certificat n'a lieu qu'après 18 mois de navigation. Aux élèves du Certificat d'aptitude professionnelle maritime, il est appliqué le régime d'externat. Toutefois ils reçoivent un trousseau et perçoivent une allocation fixée, annuellement, par le Département de tutelle.

Le 2ème Cycle

Les Brevets d'Officiers.

En formation d'officiers, l'Ecole procéde au recrutement suivant 2 catégories :

- 1) Les lieutenants Marine Marchande parmi les titulaires d'un baccalauréat des séries C, D, E.

La durée de la scolarité est de 2 années scolaires.

2) Les Chefs de quarts Machine parmi les titulaires d'un baccalauréat des séries F1 à F3.

la durée de la scolarité est de 2 années scolaires.

Les candidats officiers doivent être âgés de moins de 24 ans au 31 décembre de l'année en cours de recrutement. Le régime d'externat est appliqué aux élèves officiers, les cours et les fournitures scolaires sont gratuits. Chaque élève est assuré contre la maladie et les accidents de travail. Outre le trousseau qu'ils reçoivent, les élèves bénéficient aussi d'une bourse mensuelle attribuée par le Département de tutelle de l'Ecole.

Le 3ème Cycle est celui de la formation en promotion sociale. La formation en promotion sociale est organisée par les marins qui sont déjà en activité dans la profession de marin et qui viennent à l'Ecole, en vue d'améliorer leurs connaissances dans le domaine des études qu'ils ont déjà faites et les fonctions qu'ils occuperont au terme de cette formation. Les marins arrivent à l'école, désignés par leurs armements. Ils reçoivent une formation théorique étant donné qu'ils ont déjà à leur actif quelques années de navigation pratique. Les différentes sections ouvertes en promotion sociale à l'ENFM sont les suivantes :

- Formation de Pêche

1) Le Brevet de Capacité professionnelle maritime :

l'accès au cours du Brevet (pêche) est réservé - sur titre aux anciens marins titulaires du Brevet d'études professionnelles maritimes, ou du Certificat d'aptitude professionnelle maritime totalisant 36 mois de navigation dont 24 mois à la pêche.

- sur examen, aux marins totalisant 36 mois de navigation effective à la pêche.

La durée de la scolarité est d'une année. A la fin de sa scolarité, le marin titulaire du Brevet de Capacité professionnelle maritime peut naviguer comme :

- Patron, sur navire de Pêche jaugeant jusqu'à 100 tx, pour la navigation d'entreprise dans les limites Nord-Sud du littoral sénégalais et jusqu'à 50 mille des côtes.

- Second capitaine sur un navire jaugeant jusqu'à 300 tx (mêmes limites que pour celles du patron)

2ème) Le Diplôme de lieutenant de Pêche. L'accès au cours du Diplôme de lieutenant de Pêche est réservé : - sur test d'entrée, aux marins réunissant 24 mois de navigation à la pêche. La durée de la scolarité est d'une année scolaire.

Le marin titulaire du Diplôme de Lieutenant de pêche peut exercer les fonctions de :

- Second capitaine sur tous les navires armés à la pêche au large,

- Chef de quart sur tous les navires.

Il est à noter qu'à la fin de sa scolarité l'élève sort comme Lieutenant de pêche théorie. Il n'obtiendra le Diplôme qu'après avoir accompli 12 mois de navigation effective à la Pêche.

3ème) Le Brevet de Patron de Pêche : l'accès au cours du Brevet de patron de pêche est réservé : - sur titre, aux anciens marins titulaires du Brevet de Chef de quart au Cabotage, plus 60 mois de navigation dont 24 mois à la pêche.

- sur titre, aux anciens marins titulaires du diplôme de Lieutenant de pêche pour 60 mois de navigation dont 24 mois à la pêche comme officier à la pêche.

La durée de la scolarité est d'une année scolaire. Le marin titulaire du Brevet de Patron de pêche peut exercer les fonctions de :

- Commandant, sur les navires jusqu'à 500 tx au plus, armés à la pêche au large,

- Second capitaine, sur tous les navires armés aux différentes pêches au large,

- Chef de quart sur tous les navires.

4ème) Le Brevet de Capitaine de pêche.

L'accès à ce cours est réservé, sur concours aux anciens marins titulaires du Brevet de patron de pêche. La durée de la scolarité est d'une année scolaire.

Le marin titulaire du Brevet de Capitaine de pêche peut exercer les fonctions de :

- Commandant sur tous les navires armés à toutes les pêches.
- Second Capitaine ou chef de quart, sur tous les navires armés à la pêche au large ou à la grande pêche.

FORMATION DE COMMERCE

1er) Le Brevet de Capacité professionnelle maritime (Commerce)

L'accès au cours du Brevet de Capacité professionnelle maritime (Commerce) est réservée :

- sur titre, aux anciens marins titulaires du C.A.P ou B.E.P.M totalisant 36 mois de navigation. La durée de la scolarité est de 6 mois.

Le marin titulaire du Brevet de Capacité professionnelle maritime (Commerce) peut exercer les fonctions :

- patron, sur navires de commerce jusqu'à 100 tx au plus. Navigation entreprise dans les limites NORD-SUD du littoral Sénégalais et jusqu'à 20 milles des côtes..

♀

- Second capitaine, sur navires de commerce jusqu'à 300 tx

2è) Le Brevet de Patron du Bornage.

L'accès au cours du Brevet de Patron au Bornage est réservé :

- sur concours d'entrée, pour les marins titulaires du B.C.P.M ou C.A.P.M plus 60 mois de navigation dont 24 mois du commerce,

- sur test d'entrée, pour les marins titulaires du B.E.P.M plus 60 mois de navigation dont 24 mois au commerce. la durée de la scolarité est de 6 mois.

Le marin titulaire du Brevet de Patron ou Bornage peut exercer les fonctions de :

- Commandant, sur navires de commerce jusqu'à 300 tx au plus, armés à la navigation côtière.

- Second Capitaine, sur tous les navires à la navigation côtière,

- Chef de quart, sur tous navires armés au cabotage national.

3è) Le diplôme de chef de quart au Cabotage

L'accès au cours du Diplôme de chef de quart au Cabotage est réservé :

- sur concours d'entrée, pour les marins ayant le niveau de troisième, plus 9 mois de navigation,

- sur test pour les marins titulaires du Brevet de Patron au Bornage.

La durée de la scolarité est de 2 années scolaires. Le marin titulaire du Diplôme de Chef de quart au cabotage peut exercer les fonctions de :

- Second capitaine, sur navires jusqu'à 1500 tx armés à la navigation interafricaine (sauf à bord des paquebots) à condition qu'il totalise 3 ans de navigation après l'obtention du Diplôme de Chef de quart, dont 2 comme officier Pont.

- Chef de quart, tous les navires au cabotage interafricain ou sur navire de 1500 tx armés au cabotage international.

Il est à noter qu'à la fin de sa scolarité l'élève Chef de quart au Cabotage obtient le Diplôme avec mention "Théorie". Il n'obtient le Diplôme définitif qu'au bout de 12 mois de navigation effective.

4è) Le Brevet de Capitaine Côtier :

L'accès au cours du Brevet de Capitaine Côtier est réservé :

- sur titre, aux anciens titulaires du Brevet de Chef de quart au Cabotage, plus 60 mois de navigation dont 24 mois comme officier Pont-Commerce.

- sur concours d'entrée, pour les marins titulaires du Brevet de lieutenant de pêche, plus 60 mois de navigation dont 24 mois comme officier pont commerce.

La durée de la scolarité est d'une année scolaire. Le marin titulaire du Brevet de Capitaine Côtier peut exercer les fonctions de :

- Commandant, sur navires de charge jusqu'à 1500 tx, armés au cabotage interafricain.

- commandant sur paquebots jusqu'à 800 tx armés au cabotage inter africain.

- Second capitaine sur tous navires de commerce jusqu'à 1500 tx armés au cabotage international.

- Chef de quart sur tous navires de Commerce.

5è) Le Brevet de Capitaine Marine Marchande

L'accès au cours du Brevet de Capitaine de la Marine Marchande est réservée :

- aux anciens marins titulaires du Brevet de Capitaine Côtier ayant réussi à l'examen de l'année préparatoire de Capitaine Marine Marchande.

- sur titre, aux anciens marins titulaires du Brevet de lieutenant Marine Marchande totalisant 50 mois de navigation dont 24 mois dans les fonctions d'officier pont (commerce)

La durée de la scolarité du Brevet de Capitaine Marine Marchande est d'une année scolaire et celle de l'année préparatoire de Capitaine Marine Marchande est également d'une année.

Le marin titulaire du Brevet de Capitaine du Brevet de Capitaine de la Marine Marchande peut exercer les fonctions de :

- Commandant, sur navires de charge jusqu'à 10.000 tx (toutes navigations)

- Commandant, sur navires à passagers (paquebots) jusqu'à 5000 tx maximum

- Second capitaine ou lieutenant, sur tous navires de commerce.

FORMATION DE MACHINE

1) Le permis de conduire les moteurs marins de 200 CV.

L'accès au cours du permis de conduire des moteurs marins de 200 CV est réservé sur test aux marins réunissant 12 mois de navigation effective à la machine.

La durée des cours est de 2 mois. Le marin titulaire du permis de conduire les moteurs marins de 200 CV peut exercer les fonctions suivantes :

- Chef mécanicien sur tous navires ayant une puissance motrice de 450 CV maximum.

2è) Le Brevet de Mécanicien Motoriste du 450 CV

L'accès au cours du Brevet de Mécanicien Motoriste de 450 CV est réservé :

- sur titre aux anciens marins titulaires du Brevet d'Etudes professionnelles mécaniques, plus 12 mois de navigation à la machine,

- sur examen, aux anciens marins titulaires du permis de conduire les Moteurs Marins de 200 CV, plus 36 mois de navigation à la machine. La durée de la scolarité est de 6 mois. Le marin titulaire du Brevet de Mécanicien Motoriste de 450 CV peut exercer les fonctions de .

- Chef mécanicien, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 450 CV.

- Second mécanicien, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 800 CV.

- Chef de quart, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 1200 CV.

3è) Le Brevet de Mécanicien Diéseliste de 750 CV.

L'accès au cours du Brevet de Mécanicien Diéseliste de 750 CV est réservé, sur titre, aux anciens marins, titulaires du Brevet de Mécanicien Motoriste de 450 CV, plus 12 mois de navigation à la machine. La durée de la scolarité est d'une année scolaire.

Le marin titulaire du Brevet de Mécanicien Diéseliste de 750 CV peut exercer les fonctions de :

- Chef mécanicien, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 750 CV.
- Second mécanicien, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 1200 CV.
- Chef de quart, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 3500 CV.

4è) Le Brevet de Chef de quart Machine

L'accès à ce cours est réservé, sur test de présélection aux candidats titulaires du baccalauréat séries F.1 à F.3. La durée de la scolarité est de 2 années. Le marin titulaire du Brevet de chef de quart Machine n'exerce pas de commandement. Cependant il peut remplir les fonctions suivantes :

- Second mécanicien sur tous navires d'une puissance motrice de 1200 CV.
- Chef de quart sur tous navires d'une puissance motrice de 3500 CV.

NOTA : les élèves chef de quart Machine ne reçoivent leurs Brevets qu'après 12 mois de navigation effective.

5è) Le Brevet d'Officier Mécanicien de 3ème Classe.

L'accès à ce cours est réservé, sur titre, aux anciens marins titulaires du Brevet de Chef de quart Machine et du Brevet de Mécanicien Diéséliste de 750 CV, plus 60 mois de navigation dont 36 mois comme officier à la machine. La durée de la scolarité est d'une année scolaire.

Le marin titulaire du Brevet d'Officier Mécanicien de 3ème classe peut exercer les fonctions de :

- Chef mécanicien sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 1200 CV.
- Second mécanicien, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 3 500 CV.
- Chef de quart, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 5000 CV.

6è) Le Brevet d'Officier Mécanicien de 2ème Classe (application)

L'accès à ce cours est réservé, sur examen, aux anciens marins, titulaires du Brevet d'Officier Mécanicien de 3ème classe, plus 60 mois de navigation dont 36 mois comme officier à la machine, ou aux élèves officiers mécaniciens de 2ème classe, théorie ayant satisfait à leur examen de fin d'année. La durée de la scolarité est d'une année pour les titulaires du Brevet d'Officier Mécanicien de 2ème classe théorie. Elle est de 2 ans pour les titulaires du brevet de Chef de quart machine.

Le marin titulaire du Brevet d'officier Mécanicien de 2ème classe peut exercer les fonctions de :

- Chef mécanicien, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 3500CV
- Second mécanicien, sur tous navires d'une puissance motrice maximale de 5000 CV.

- Chef de quart, sur tous navires, quelque soit la puissance motrice.

N.B - Tous les cours relatifs aux formations indiqués ci-dessus sont dispensés par des professeurs d'enseignement technique maritime du corps navigant, dans le cadre de leur spécialité et de leur horaire normal de service.

1.4 - Effectifs de l'Etablissement

Récapitulation

Années	Nombre de sections	Effectifs	Admis
1975 - 76	06	137	80
1976 - 77	07	130	80
1977 - 78	10	135	80
1978 - 79	10	138	91
1979 - 80	10	159	104
1980 - 81	11	175	126
1981 - 82	07	145	90
1982 - 83	07	104	66
TOTAL		1 153	717

1.5 - Les programmes d'enseignement

Les différentes matières enseignées aux élèves des différentes sections sont celles que l'on rencontre dans toutes les écoles de formation maritime.

Ces matières enseignées sont les suivantes :

En Pêche :

Remondage - Sécurité - Incendie - Anglais - Matérielage - gréement - Technique et Montage des engins de pêche - Machine - Mathématiques - Physique - Navire - Construction - Navigaison - Français - Hygiène professionnelle - Manoeuvre - Evolution - Législation maritime - Education physique

En Commerce

Machine, Navigation, Anglais maritime, Matelotage, grément, Cosmographie, Carte Marine, Règles de barre, Feux et signaux, Electricité, Documents et instruments, Travaux pratiques en classe de mer, Calculs nautiques, Trigo, sphérique, Mathématiques, Technologie, Manoeuvre, Mécanique et Législation maritime.

En Machine :

Conduite moteur Diésel, technologie eaux, huiles, physique mécanique, Technologie du Froid industriel, pratique du Froid industriel chaudières, Turbines, Mathématiques, Physique, Description des moteurs à combustion interne, Entretien, avaries, Electricité, courant continu, Physique, Dessin industriel, application moteur et combustion interne, auxiliaires classe de mer, Théorie des moteurs à combustion interne, Sécurité, Incendie, Anglais maritime.

NB.. Les examens, les examens sont dans leur majorité subis en juillet . Ils sont organisés par la Direction de l'Ecole Nationale de Formation Maritime, sous le contrôle du Secrétariat d'Etat à la pêche maritime. Le jury est constitué par des professeurs de l'établissement et des professionnels. Il est présidé par le Conseiller technique au Secrétariat à la Pêche maritime, chargé de la Formation.

1.6 - Stages pratiques

Installations et équipements de l'Ecole. Siages et formation pratique.

1é Installations et Equipement à terre :

Le bâtiment qui abrite l'Ecole Nationale de Formation maritime dispose de :

- 15 Salles de classe
- 1 dortoir pouvant accueillir 66 élèves
- 1 réfectoire pouvant accueillir 220 élèves
- 1 grand atelier de matelotage

- 1 atelier "Tours et ajustage"
- 1 atelier de chaudronnerie
- 1 atelier de moteur
- 1 atelier de montage et de démontage
- 1 atelier de Froid industriel
- 1 salle de navigation et de météorologie

2e) Au quai d'amarrage des bateaux, avenue Félix Soué, l'école dispose d'un magasin pour l'entreposage du matériel de rechange pour navires et trois navires pour mettre en application à la mer les connaissances apprises à l'école. Ces 2 navires sont :

a) L'"ARFANG"

Chalutier polyvalent hauturier en bois, l'"arfang" a été construit par des élèves charpentiers en bois courbe sénégalais en 1966, sous la direction et la surveillance d'experts de la F.A.O. Sa longueur est de 16 mètres et sa jauge de 28 tx de jauge brute. Il possède un moteur Bandquin de 150 cx. L'équipement sur sa passerelle comprend :

- 1 compas magnétique
- 1 radiogonométrie
- 1 sondeur SIMRAD
- 1 sondeur ELAC
- 1 radiotéléphonie

En période scolaire, ce bateau-école, effectue des sorties d'une durée de 6 à 8 jours à bord du navire, les élèves, sous la Direction des Patronages instructeurs, reçoivent un enseignement pratique sur les techniques de pêche au chalut, au filet tournant, à la course pour le thon et pour la pêche à la palangrette.

b) le "Thiaroye"

Le sardinier "Thiaroye" construit au Japon en 1979, servira pour l'enseignement pratique de la pêche à la sardinelle et pour des manœuvres et évolutions à l'intérieur du port de Dakar. Ses caractéristiques sont les suivantes :

longueur hors tout : 15,65 mètres

jauge brute : 22,31 tonneaux

moteur propulsif Yannau Diésel,

type KD d'une puissance de 110 CV à 450 T/minute.

c) Le "Emile Badiane"

Chalutier acquis en 1982 - 83.

Prospective

Les filières de formation et les problèmes de débouchés :

Deux sections existent traditionnellement au niveau de l'Ecole maritime : le Commerce et la pêche. Dans chaque filière l'élève a la possibilité de choisir la formation "Pont" ou "machine".

Le problème que rencontre la Direction de l'école se situe principalement au niveau des débouchés après la formation.

1) Section Commerce

a) formation "Pont" du fait de la faiblesse de notre flotte de Commerce liée essentiellement à la faillite de nos divers armements, il existe peu de possibilité de trouver des emplois (embarquement) à ce niveau. En effet, nos armements réunis, totalisant moins de cinq navires a entraîné l'arrêt de cette formation depuis 1979.

b) formation "Machine" à ce niveau il ne se pose pratiquement pas de problème : tous les brevetés, ou leur spécialité sont sollicités aussi bien par les armements (embarquement ou atelier à terre) que par d'autres sociétés non maritimes (SENELEC, SONEES, SAR, TAIBA)

2) Section pêche

a) formation "Pont" , la difficulté majeure réside dans le refus des officiers d'effectuer la formation pratique nécessaire à l'acquisition du métier et désirent immédiatement accéder aux plus hautes fonctions. En effet, dans le monde maritime, l'exercice de certaines fonctions de commandement requiert une longue formation pratique qui, après l'Ecole, doit confirmer l'officier dans son métier. Au niveau des subalternes, les problèmes se posent avec moins d'acuité ; ce personnel exerçant des fonctions qui ne nécessitent pas une grande formation pratique et de ce fait, restant au sein du même armement.

b) formation "machine", comme dans la section commerce, il ne se pose pratiquement pas de problèmes de débouchés.

Les mesures de sauvegarde.

Deux mesures sont prises désormais :

- avant tout recrutement, une enquête est menée auprès de tous les armements pour évaluer les possibilités d'embarquement, quel que soit le secteur de formation ;

- l'amélioration du recrutement par :

a) une sélection (test d'entrée) accentuée par l'amarinage (la classe en mer) au cours duquel les postulants font un stage de navigation :

b) une réforme fondamentale du Brevet d'études professionnelles maritimes. Celle-ci est déjà en cours et devra faire du matelot un vrai subalterne, mais pratique. Il s'agira, en même temps, de mener une action vigoureuse en direction des armements. En effet certains armements ne jouent pas le jeu. Sans prétexte que les élèves, à la sortie, ne sont pas confirmés dans leur métier de marin, ils font leur recrutement à partir des marins formés sur le tas.

En conclusion, le problème de placement des élèves de l'Ecole nationale de Formation maritime, tout comme celui des marins sénégalais en général, ne peut connaître de solution définitive tant que notre flotte de pêche comme de commerce n'aura pas atteint un certain développement qui passe par l'acquisition de navires. Cependant, pour donner idée de la situation des élèves formés à l'Ecole, il y a lieu d'indiquer que de 1970 à 1979, sur 844 élèves admis, 631 élèves ont été placés, ce chiffre ne tenant pas compte de ceux dont nous n'avons aucune information.

REMARQUE : Il est tout à fait permis d'envisager (après étude) à l'ENFM une filière navigation fluviale (une section pilotes des rivières a existé au sein de l'Ecole de Rufisque, ancêtre de l'ENFM, dans les années 50) ceci dans la perspective d'une plus grande navigabilité du fleuve Sénégal dans le cadre de la construction des barrages de l'OMVS.

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE.

1.1 - Renseignements généraux

Adresse : Route de Oulakam (Face au dépôt SOTRAC) BP n° 5084 - Dakar.

Depuis 1963, date de sa création, l'Ecole nationale d'Economie appliquée (E.N.E.A) de Dakar, propose une réponse originale à la question posée par la formation des agents de développement qui en milieu rural ou urbain sont en contact permanent avec les populations.

Avec des modalités différentes suivant les périodes de son histoire déjà longue, en respectant les spécificités de chacune des catégories de cadres formés, l'ENEA s'applique à former des agents qui soient capables :

- d'entrer en relation éducative avec les populations,
- de traduire en termes opérationnels les orientations nationales en matière de développement.
- d'adapter leur pratique professionnelle aux contraintes de tous ordres qui apparaissent sur le terrain,
- d'innover en recherchant des solutions originales aux problèmes particulières qui se posent dans chaque zone.
- d'évaluer en permanence les résultats de leurs actions afin d'ajuster celles-ci aux besoins réels du milieu.

L'évolution de l'ENEA de sa création à nos jours témoigne de la volonté de l'institution de s'articuler en permanence sur les préoccupations des services utilisateurs et de prendre en compte les changements intervenus depuis l'Indépendance.

C'est ainsi que depuis le collège coopératif de Dakar créé en 1962 et considéré à juste titre comme l'embryon de l'ENEA, cette dernière n'a cessé d'élargir la gamme des agents formés :

- en 1963 sont ouverts les collèges aménagement du territoire, coopération, animation et planification,
- en 1966 est créé le collège statistique,
- en 1977 est créé le Collège d'Enseignement moyen pratique

Le niveau ainsi que les modalités de recrutement ont évolué eux aussi en fonction de l'augmentation progressive des diplômes Sénégalais de l'enseignement secondaire. La durée de la formation a varié suivant le niveau des étudiants recrutés.

A travers ces changements l'ENEA se distingue par la permanence de son projet pédagogique dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- donner à tous les agents formés une approche commune du milieu par l'acquisition au cours du tronc commun d'outils d'analyse homogènes qui seront les garants d'une cohérence des actions ultérieures.
- respecter les spécificités de différents collèges en leur donnant une réelle responsabilité pédagogique,
- donner aux étudiants une formation professionnelle en situation par l'alternance théorie/pratique.
- entretenir une liaison permanente avec les services utilisateurs des futurs agents formés.

L'ENEA, dans sa phase actuelle, tente de promouvoir deux nouveaux axes de travail en liaison avec son action de formation et avec les services utilisateurs. Il s'agit :

- de la mise en place d'une cellule chargée de la recherche appliquée en relation avec les collèges existants,
- de la mise en place d'une structure de formation des formateurs qui en liaison avec l'université permettrait de mettre en place un plan de relève progressive de l'assistance technique.

Les collèges.

Le collège Coopération assure la formation professionnelle aux tâches de gestion et d'éducation coopérative des Inspecteurs et des agents techniques de la Coopération. Les fonctions que remplissent ces diplômés du collège de la Coopération sont celles que l'on retrouve dans les différentes unités de service de la Direction de la Coopération : ce sont des tâches d'éducateur, de gestionnaire, d'organisateur et de promoteur.

Le collège de l'animation assure la formation professionnelle des agents techniques et des Inspecteurs (aujourd'hui Techniciens Supérieurs) de l'animation. Des diplômes du Collège d'animation sont affectés au Ministère du Développement Social, principalement à la Direction de l'animation rurale et urbaine mais aussi dans les autres directions (formation professionnelle rurale, Maisons Familiales Rurales, etc....) Ils ont essentiellement pour rôle d'organiser les populations pour qu'elles prennent en charge leur propre développement, en collaboration avec les techniciens intervenant dans le milieu, ils apportent aux techniciens la connaissance du milieu, les techniques de participation et d'animation nécessaires à la réussite de leurs actions.

Le collège de la planification assure la formation professionnelle des Ingénieurs des travaux de la planification.

Les diplômés sont affectés d'une part au Secrétariat exécutif des Centres d'Expansion Rurale où ils remplissent les fonctions de Chef de C.E.R (au niveau des arrondissements) et d'assistants régionaux et départementaux, d'autre part au Ministère du plan et de la Coopération pour servir : soit dans les antennes régionales où leurs activités concernent des tâches de collecte des ressources et des potentialités, d'inventaire statistique et cartographique, d'étude et d'analyse monographique, l'initiation de suivi et de contrôle des projets locaux et coordination des services économiques régionaux, et de participation à l'élaboration et à l'exécution du plan, soit dans les cellules sectorielles au niveau des différents départements techniques des ministères afin d'assurer les tâches de coordination et de liaison avec le plan.

Le collège de l'aménagement du territoire assure la formation professionnelle des inspecteurs de l'aménagement du territoire. Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat est l'utilisateur principal des diplômés de ce collège, ils sont affectés à la direction de l'Urbanisme et de l'habitat, au Centre de recherche sur l'habitat et l'Urbanisme en Afrique (C.R.H.U.A) à la Direction de l'Environnement. D'autres services utilisant les compétences des diplômés du Collège : la direction des collectivités locales et les Municipalités (Ministère de l'Intérieur), les Sociétés régionales de Développement.

Les activités auxquelles un aménagiste peut apporter son concours s'articulent autour de différents types de travaux (la liste suivante n'est pas exhaustive) :

- l'élaboration, l'exécution et le suivi du plan national d'aménagement ;
- le découpage administratif des Communautés Rurales ;
- la confection des différents atlas ;
- l'aménagement intégré des zones rurales (projets de développement...)
- les plans d'aménagement urbain (lotissement, schémas directeurs....)
- la rédaction et le suivi des textes relatifs à l'Urbanisme et à l'Environnement.
- Le Collège de l'Enseignement Moyen Pratique assure la formation des médiateurs pédagogiques destinés à la direction de l'Enseignement moyen pratique. Les fonctions que remplissent les diplômés du Collège concernent la mise en place et le fonctionnement des foyers de l'Enseignement moyen pratique. Il s'agit d'une filière éducative nouvelle, destinée aux jeunes scolarisés n'ayant pas poursuivi leurs études dans l'enseignement général ou technique ; elle consiste à donner aux jeunes, en relation étroite avec les populations,

une formation qui les prépare à une insertion dans les circuits de la production. Cette action est doublée d'une approche plus globale auprès des populations qui vise à créer dans le milieu des structures d'accueil pour les jeunes formés.

Le collège de la statistique assure la formation des agents techniques et des Ingénieurs des travaux de la statistique. Les diplômés du collège sont affectés à la direction de la Statistique (Ministère de l'Economie et des finances) mais aussi dans les services statistiques des différents ministères.

Le Corps Enseignant

Le Directeur de l'ENEA est Monsieur Cheikh Tidiane Sy.
L'Ecole utilise 28 professeurs permanents dans les disciplines suivantes:

Economie, pédagogie, Sociologie, Statistique, Démographie, Géographie, Aménagement, Urbanisme, Education Coopérative, Planification Méthode, Mathématiques.

Il existe un conseil des professeurs présidé par le Directeur de l'Ecole, assisté du directeur des études et des stages. Il arrête la liste des élèves admis en année d'études supérieures, statue sur les redoublements et les orientations.

Financement

Le financement est national, budget de l'Enseignement Supérieur.

1.2 - Recrutement

L'Ecole recrute tous les 2 ans et demi. Le recrutement se fait par voie de concours direct et professionnel.

CONCOURS DIRECT :

Il s'adresse aux élèves de 18 à 26 ans titulaire du baccalauréat. Toutes les séries de baccalauréat sont admises par l'Ecole, mais pour le collège de la statistique, la préférence est donnée aux baccalauréats scientifiques.

Les candidats à ce concours sont tenus de passer par la Commission nationale d'orientation.

CONCOURS PROFESSIONNEL :

Il s'adresse aux agents de l'Etat qui dépendent des services de l'animation, de l'expansion, de la Coopération, de la statistique, de l'Enseignement moyen pratique, de l'aménagement du territoire et de la planification.

Ces candidats doivent avoir 4 années de pratique professionnellement et être âgés de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du recrutement.

Les candidats étrangers présentés par leur gouvernement peuvent être admis à l'Ecole s'ils remplissent les conditions exigées de leurs homologues dans la mesure des places disponibles.

Le Régime de l'Ecole

Le régime de l'Ecole est l'internat ; cependant l'externat peut être accordé aux élèves salariés qui en feraient la demande.

Il est à noter que tous les élèves sont boursiers. Ils reçoivent une allocation mensuelle dont le taux est fixé par décret. Les agents de l'Etat admis à l'Ecole continuent à percevoir leur salaire.

1.3 Durée des études et sanction

L'ENEA propose deux types de formation et six spécialités :

- la "formation longue" en 3 années existe pour les 6 spécialités (animation, coopération, aménagement du territoire, statistique, planification, Enseignement moyen pratique)
- la "formation courte" en 2 années n'existe pour l'instant que pour 3 spécialités (l'animation, coopération et statistique).

Organisation pédagogique de la "Formation longue"

1. Le tronc Commun

Les étudiants recrutés suivent un tronc commun avant d'être orientés dans les collèges spécialisés. La formation dispensée en tronc commun se répartit en trois périodes :

- la première période dure six mois et se déroule à l'Ecole ; elle est consacrée à la formation générale et à la préparation du stage d'analyse pendant cette période les étudiants bénéficient d'une formation qui allie l'enseignement théorique sous forme de cours et la réalisation d'études concrètes.
- la deuxième période dure 5 mois et est constituée par le stage d'analyse que les étudiants effectuent sur le terrain. Le stage d'analyse, chef de voûte de la formation, se fixe 3 objectifs :
 - vérifier, à la lumière de la réalité, l'assimilation et l'adaptation de l'enseignement dispensé à l'Ecole.
 - permettre aux étudiants de s'entraîner à un travail de groupe inter-disciplinaire.
 - constituer pour les services utilisateurs une antenne de recherche dont les travaux pourront donner lieu ultérieurement à des projets.

- la troisième période de 3 mois se déroule à l'Ecole, elle permet l'exploitation des rapports de stage d'analyse et les compléments de formation.

2 - L'Orientation dans les Collèges

Elle a lieu à l'issue du Tronc Commun selon les critères suivants :

- l'option demandée par l'étudiant,
- les aptitudes dont il a fait preuve pendant le tronc commun

Les étudiants étrangers ainsi que les étudiants recrutés par concours professionnel sont orientés automatiquement vers le Collège pour lequel ils se sont présentés.

3 - les formations spécialisées en "Collège"

- la première phase dure 3 mois et se déroule à l'Ecole. Elle vise à donner aux étudiants les premiers éléments de formation professionnelle.

- la deuxième phase dure 5 mois et est consacrée à un stage pré-professionnel en relation avec le service utilisateur.

- la troisième phase dure 3 mois et se déroule à l'Ecole. Elle permet l'acquisition par les étudiants des techniques et méthodes nécessaires à la réalisation de leur futur métier.

- la quatrième phase dure 5 mois et est consacrée à un stage professionnel dans le service utilisateur.

4 - Les cas particuliers

Deux collèges - du fait de leur spécificité, fonctionnent selon des schémas pédagogiques particuliers : le collège de la Statistique et le Collège de l'Enseignement moyen pratique.

- Le Collège de la Statistique :

la formation dure 3 ans et s'organise comme suit : la première année s'étend du 1er novembre au 30 septembre elle est réservée aux cours fondamentaux complétant la formation reçue dans le secondaire et préparant à la formation statistico-économique du collège statistique. Elle comprend un stage de 3 mois (du 1er Juillet au 30 Septembre).

- la deuxième année, du 1er novembre au 30 septembre, est consacrée à l'acquisition des techniques statistiques et Economiques. Un stage de 3 mois permet aux étudiants de connaître un service statistique.

- la troisième année va du 1er novembre au 30 avril, plus 5 mois de stage ayant pour but de faire mettre en application par les étudiants les connaissances acquises durant leur scolarité. Elle est principalement une année de spécialisation et de stages, sous la direction des professeurs et des utilisateurs.

- Le Collège de l'Enseignement moyen pratique :

la formation dure 3 ans et s'organise comme suit : - la première année comprend 2 phases :

a) la formation théorique à l'Ecole qui s'articule autour de l'analyse de la situation des milieux urbains et ruraux.

b) le stage d'analyse sur le terrain dans un village.

- la deuxième année, outre l'exploitation du stage d'analyse qui débouche sur la formation spécialisée, vise :

. l'acquisition par les étudiants des contenus et méthodes nécessaires à la mise en place et au fonctionnement d'une structure éducatives non formelle destinée aux anciens scolarisés ; la consolidation des connaissances théoriques qui servent de sous-basement aux cours de méthodologie. Elle se déroule suivant l'alternance Ecole-terrain, 3 stages pré-professionnels de 6 semaines chacun étant prévus.

- la 3ème année se déroule en 2 phases :

. la première phase (6 mois) se déroule tantôt à l'Ecole et tantôt sur le terrain ; elle est consacrée à la formation professionnelle.

. la deuxième phase (5 mois) est constituée par le stage professionnel qui donne lieu à la rédaction d'un mémoire individuel. Les sujets de mémoires sont choisis par le service utilisateur.

Organisation pédagogique de la Formation courte

1- Les élèves agents techniques de la Coopération et de l'animation suivent une formation de 2 ans, organisée en 4 phases :

. la première phase dure 6 mois et se déroule à l'Ecole elle vise à donner aux étudiants des compléments de formation générale et un enseignement théorique dans les disciplines essentielles : Economie, Sociologie etc... Elle permet le début de la formation professionnelle.

. la deuxième phase est constituée par un stage pré-professionnel, sur le terrain, pendant 5 mois.

. La troisième phase dure 4 mois ; elle est consacrée à l'exploitation du stage et à la formation professionnelle.

. la quatrième phase se déroule sous forme de stage professionnel dans le service utilisateur.

2 - La formation des agents techniques de la statistique est organisée comme suit :

La première année, du 1er novembre au 30 Septembre comprend une formation à l'Ecole et 3 mois de stage destiné à faire connaître un service statistique.

La deuxième année va du 1er novembre au 30 septembre ; elle comprend une formation à l'Ecole et 5 mois de stages destiné à faire mettre en application les connaissances acquises par les étudiants

pendant leur scolarité au cours de cette année, le niveau en mathématiques des étudiants est progressivement améné à celui de la classe de 1ère C en y incluant l'usage des tables de logarithmes.

1.4 - Effectifs de l'Etablissement

D'octobre 1963 à Décembre 1979 ont été formés à l'ENEA :

10 promotion d'Inspecteurs
4 promotions d'agents techniques de la coopération
3 promotions d'agents de la statistique
1 promotion de médiateurs pédagogiques

Elèves diplômés (1963 - 1979)

Collèges	Inspecteurs, Contrôleurs	Agents Techniques	Total
	Innénieurs		
Aménagement du territoire	97		97
Animation	114		114
coopération	129	53	182
Planification			
Expansion	153		153
Statistique	51	34	85
TOTALS	544	87	631

Nombres d'élèves formés en

1979 - 80 : 160 (toutes sections)
1980 - 81 55
1982 - 83 50
1983 - 84 67
1984 - 85 45 (en cours de formation)

1.5 - Les programmes d'enseignement

Tronc commun

1. Economie : définitions, 2. planification : définitions
3. Sociologie, 4. Agriculture : introduction, 5. Comptabilité :
définition de l'entreprise, 6. Statistique : introduction, 7. Mathéma-
tiques, 8. Démographie : définition, 9. Droit, 10. Cartographie,
Topographie, 11. Géographie, 12. Méthode.

Collège planification

1ère année

1. Economie du développement, 2. Economie monétaire, 3. Planifi-
cation 1. 4. Techniques de planification 1. 5. Calcul Economique
6. Pédagogie, 7. Sociologie, 8. Technologie 1. 9. Initiation à
l'Ecologie, 10 Statistique 1. 11. Mathématiques, 12. Comptabilité et
gestion.

2ème année

1. Economie du développement, 2. Planification,
3. Comptabilité nationale, 4. Technique de planification, 5. Aménagement
6. Statistique. 7. Econométrie, 8. Technologie, 9. Centres d'expansion
rurale.

Collège Coopération

Complément de formation générale.

1. Méthodes de rédaction générale, 2. Documents commerciaux et bancaires
3. Comptabilité générale, 4. Eléments de comptabilité analytique
d'exploitation, 5. Analyse financière, 6. Initiation au Calcul écono-
mique, 7. Analyse Economique. 8. Sociologie du développement rural
9. Planification et méthodologie des projets locaux.

Formation professionnelle

1. Histoire du mouvement coopératif sénégalais et son encadrement, 2 Organisation du mouvement coopératif sénégalais, 3 Doctrine coopérative, 4 Droit coopératif, 5 typologie coopérative, 6 expériences coopératives étrangères, 7 Initiation à l'analyse statistique des coopératives, 8 Principes de gestion de l'entreprise coopérative, 9 procédure d'exploitation dans les coopératives sénégalaises, 10 Education coopérative, 11 organisation du travail.

Collège animation 1ère année

1 Eléments fondamentaux de l'animation cas du Sénégal. Champs et secteurs d'application de l'animation au Sénégal, Rôles et fonctions de l'animation, Organisation des populations, Méthodes de participation à l'étranger. 2 les éléments opérationnels de l'animation, méthodes à l'origine, orientations méthodologiques actuelles, l'appareil d'animation, fonctionnement administratif. 3 Techniques de recherche et Méthodes de recherche. 4. Activités dirigées, 5 préparation du stage pré-professionnel, la connaissance du milieu, le projet local de développement, l'organisation de groupements, la formation des populations Etudes de problèmes spécifiques du service utilisateur.

2ème année

1 Exploitation du stage pré-professionnel, 2 formation théorique, Dynamique sociale au Sénégal, La Société traditionnelle, les contacts culturels, La société sénégalaise et les problèmes du sous-développement, perspectives, Recherche et méthode sociologiques, les techniques de recherches, l'analyse sociologique, pédagogie, Supports de l'animation, l'organisation du travail, préparation du stage professionnel. 3 Stage professionnel.

Collège de l'Enseignement moyen pratique

1ère année

1. Initiation à la problématique de l'EMP, 2 les méthodes d'analyse et d'intervention, 3 les grands thèmes, 4 Enseignement technique, 5 Linguistique

2ème année

1. Approfondissement des grands thèmes, 2 Enseignements spécialisés, Ecologie, 3 Linguistique.

3ème année

1. Méthodologie de la recherche appliquée, en relation avec l'élaboration d'un mémoire. 2. le changement économique et social
3. administration, 4 tâches de directeur de Foyer, 5 Formation spécifique.

+ Formation spécialisée (en 2ème et 3ème années)

Pédagogie pratique

+ Formation pratique

2ème année : initiation au fonctionnement d'un foyer E.M.P

3ème année

1. formation de jeunes, 2 préparation et suivi des structures d'accueil pour les jeunes

+ Formation spécialisée pour l'action E.M.P en milieu urbain
(3ème année) 1. Formation générale, 2 Formation spécifique : la formation des jeunes.

Collège statistique

1ère année

1. Mathématiques. Révisions et compléments analyse, algèbre, vecteurs, 2. Calcul des probabilités, 3 Statistique, discipline, 4 Economie générale, 5 Histoire de la pensée économique : avant 1570 période préscientifique ; après 1570 : période scientifique, Histoire des méthodes quantitatives en Economie, 6 Techniques de l'expression méthode.

2ème année

1. Statistique Mathématique
2. Mathématiques et probabilités
3. Théorie et pratique des sondages
4. Comptabilité économique
5. Comptabilité de l'entreprise
6. Planification
7. Economie des Pays en voie de développement
8. Informatique

9. Recherche opérationnelle, 10 Anglais, 11 Démographie, 12 Sociologie
13 Psycho-sociologie de l'entreprise, 14 Géographie économique, 15
Rédaction administrative.

3ème année

1. Informatique, 2 Econométrie, 3 Agriculture, techniques agricoles au Sénégal, la statistique agricole, 4 Technologie et statistiques industrielles, 5 Statistiques de prix, 6 Statistiques du commerce extérieur, 7 statistiques du travail et de l'emploi, 8 statistiques de l'Education, 9 Statistiques sanitaires, 10 Statistiques du commerce intérieur et des transports, 11 Statistiques de budgets-consommation, 12 Statistiques financières, 13 Dépouillement des enquêtes, 14 Marketing, 15 Anglais, 16 Organisation d'un service statistique.

Collège aménagement du territoire

1ère année

Perception, Analyse de potentialités du milieu.

1. Géographie physique appliquée, 2 Géographie humaine appliquée

3 Economie du développement, 4 Sociologie appliquée, 5 Ecologie

Techniques d'aménagement

1. Méthodologie de l'aménagement, 2 Aménagement rural

Les outils de l'aménagement

1 Mathématiques, méthodes de calcul, représentations graphiques, calculs géométriques, 2 la photo-interprétation, 3 la topographie, 4 l'expression graphique, 5 la Cartographie, T.D de photo interprétation, de topographie des expressions graphiques et de cartographie.

2ème année

1. Exploitation du rapport de stage, 2 Economie, 3 Sociologie urbaine appliquée, 4 Géographie urbaine, 5 Aménagement général, 6 Aménagement urbain, 7 T.D aménagement, 8 Législation et déontologie professionnelle et C.S.T, 9 pratique des rapports administratifs, 10 Eléments d'analyse statistique.

Inter Collège

(série de cours intéressant tous les collèges)

1. Economie du développement, 2 Calcul économique, 3 Techniques de planification : les projets locaux, 4 Sociologie du développement, 5 Histoire politique du Sénégal, 6 Histoire économique du Sénégal, 7 les Institutions Sénégalaises, 8 les Organismes internationaux (O.N.U) 9. les organismes internationaux de financement, 10 la rédaction administrative, 11 la linguistique. 12 la bibliothèque.

Formation courte

Agents techniques de la Coopération.

Formation générale

1. Rédaction administrative, 2 Economie rurale, 3 Agriculture
- 4 Sociologie du développement rural, 5 Mathématiques, 6 Statistique
- 7 Démographie, 8 Topographie, cartographie, 9 Droit public, 10 Institutions du développement rural, 11 Comptabilité générale

Formation professionnelle

1. Histoire de la Coopération au Sénégal, 2 Organisation du système coopératif sénégalais, 3 Doctrine Coopérative, 4 Droit Coopératif, 5 principes de gestion d'entreprise, 6 Gestion coopérative
- 7 Education coopérative, 8 Organisation du travail

Agents techniques de l'animation

1ère année

Phase 1 : Collège (7 mois) formation générale : Sociologie, Pédagogie, Economie, Droit, Démographie, Géographie.

Phase 2 : Stage pré-professionnel (6 mois) dans un centre départemental de la promotion humaine.

2ème année

Phase 1: Collège (5 mois) exploitation du stage à l'ENA. Complément de formation sur les projets locaux (réalisation, Evaluation intégration) Techniques d'animation.

Phase 2 : Stage professionnel (6 mois) animation de groupes animation de projets.

Phase 3 : Exploitation du stage (2 mois)

Agents techniques de la Statistique

1ère année

1. Mathématiques, 2 Statistique, 3 Economie Générale,
4 Comptabilité des Entreprises, 5 Dépouillement des enquêtes,
6 Connaissance de la langue, élément de philosophie, 7 Techniques
de l'expression - méthode, 8 Sociologie, 9 Géographie, 10 Démographie
11 Rédaction administrative, 12 Informatique, 13 Anglais, 14 Droit.

2ème année

1. Mathématiques, 2 Technologie agricole, statistique agricole
3 Technologie industrielle et statistique industrielle, 4 Statistique
des prix, 5 Statistiques du Commerce extérieur, 6 Statistiques de
l'emploi et du travail, 7 Statistiques sanitaires, 8 Budgets de
famille, 9 Finances et comptabilité publique, 10 Commerce intérieur
et transport, 11 Comptabilité économique, 12 Statistique de l'Education.

1. Stages pratiques

Les stages pratiques, l'alternance théorie-pratique (Ecole/Village) est la principale spécificité de l'organisation pédagogique de l'ENFA. Les programmes des 2 filières (longue et courte) et des 9 sections sont fondés sur cette alternance. Le stage d'analyse, le stage pré-professionnel et le stage professionnel final se déroulent sur le terrain (villages, terroirs, sociétés d'intervention, services utilisateurs) et occupent au moins la moitié de la scolarité comme cela est indiqué dans l'organisation des études et dans les différents programmes d'enseignement.

Les frais de stage sont à la charge de l'ENA, les services utilisateurs apportent souvent une aide logistique. Le Directeur des études de l'ENA est également directeur des stages et à ce titre a la responsabilité de l'organisation pratique des stages.

1.7 - Prospective

Depuis quelques années l'ENEA a marqué sa volonté d'élargir, d'apprendre et surtout de systématiser la Recherche appliquée pour en faire l'épine dorsale de la formation des futurs cadres. La décision a été prise de créer une structure permanente, chargée de définir et mettre en œuvre un programme de recherche appliquée, à court et moyen terme, en concertation avec les services utilisateurs. La recherche appliquée est un processus continu. Elle vise à analyser, définir, mettre en œuvre, évaluer et systématiser des actions concrètes orientées vers un développement à la base, maîtrisé par les intéressés et articulé avec le niveau régional. Ce processus est mis en œuvre avec les populations et leurs structures de représentation, avec les techniciens et les services intervenant dans les zones retenues. La recherche appliquée vise également à donner à la formation théorique des étudiants, un support et un cadre de référence concret, en vraie grandeur. À travers leurs interventions répétées, ils pourront acquérir des aptitudes à la recherche, en situation, de solutions adaptées avec toutes les parties intéressées. Ainsi la Recherche appliquée se propose d'accentuer la formation professionnelle des étudiants (par la participation suivie à un processus de développement continu) en l'articulant étroitement à une formation prospective (recherche de solutions nouvelles, développement des capacités de création, d'initiatives)

Un groupe de recherche est constitué à l'ENEA avec les professeurs volontaires. Une équipe permanente plus réduite en assure l'animation et la coordination. Les relations avec les services utilisateurs s'organiseront progressivement en instances régulières de concertation et d'échanges.

Le programme de formation des formateurs, en cours d'organisation, trouvera dans la recherche appliquée un support aux travaux personnels que les formateurs auront à entreprendre dans le cadre de leur perfectionnement. En retour ils contribueront à diversifier la Recherche appliquée par leur travail.

Un cycle de formation de formateurs est en effet en voie de création en relation avec la Faculté des Sciences humaines de Dakar. Il s'adressera aux enseignants de l'Ecole : cadres ayant une formation universitaire et anciens élèves de l'ENEA mis à la disposition de l'Ecole par les services utilisateurs.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- permettre la poursuite de la sénégalisation du corps professionnel de l'Ecole,
- attirer et maintenir à l'ENEA des cadres de valeur en leur offrant une possibilité réelle de qualification accrue et de promotion.
- de renforcer la qualité et la cohérence des enseignements dispensés à l'ENEA.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

1.1. Renseignements généraux

Le 30 Juillet 1964, un décret présidentiel créait un établissement technique supérieur portant le nom d'Institut Polytechnique. Cet institut dépendant de l'Université de Dakar, était rattaché à la Direction de l'Enseignement Supérieur. Au terme du décret l'Institut polytechnique avait pour mission :

- d'assurer les enseignements destinés à former des ingénieurs et des techniciens supérieurs,
- de donner à ceux qui travaillebt des possibilités d'études techniques et scientifiques en vue de leur faire acquérir une qualification professionnelle d'un niveau supérieur,
- de réaliser dans la mesure de ses moyens des travaux de recherche,
- d'effectuer si possible des études et des essais pour les services publics et les laboratoires publics et privés.

Le 15 Novembre 1967, un nouveau décret créait, à Dakar, un Institut Universitaire de Technologie (I.U.T). Les activités de l'ancien Institut polytechnique étaient reprises au sein du premier département de l'I.U.T. En la matière, le Sénégal avait été un précurseur, et l'Institut Polytechnique, pouvait, pratiquement sans transformation, constituer le nouvel Institut Universitaire de Technologie de Dakar.

Une nouvelle étape est intervenue avec la promulgation de la loi n° 073- 17 du 30 Avril 1973 et le Décret n° 73-387 du 30 Avril 1973 qui constituent l'I.U.T en un Etablissement Public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière au sein de l'Université de Dakar.

Enfin, par décret n° 74-716 du 19 Juillet 1974, l'Institut Universitaire de Technologie est devenu une Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie ayant statut de faculté et a repris les objectifs de l'Institut Polytechnique : former des cadres pour les entreprises et l'administration dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Situation : L'Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie est située à Dakar Fann, dans le Campus de l'Université.

Organisation de l'Ecole.

Les études durent 2 ans pour obtenir le Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T) dans les spécialités :

- génie électrique
- génie chimique et Biologie appliquée
- génie civil, génie rural
- météorologie
- finances - comptabilité
- technique de commercialisation
- transports et logistique
- informatique (nouvelle création)

Pour permettre la promotion des D.U.T et dans un esprit de formation permanente, des enseignements complémentaires d'Etudes Supérieures Industrielles (Division des Ingénieurs) et d'Etudes Supérieures de gestion (Division des Formations Supérieures de Commerce et d'administration des Entreprises sont ouverts :

- aux diplômés Universitaires de technologie ayant au moins 2 années d'expérience professionnelle (20% des diplômés)
- aux meilleurs diplômés Universitaires de technologie proposés par le jury de sortie (10% des diplômés)

Ces formations sont sanctionnées par un diplôme d'Ingénieur dans le secteur Industriel et par un Diplôme d'études Supérieures de Commerce et d'administration des Entreprises (D.E.S..C.A.E) dans le secteur tertiaire.

Elles sont ouvertes dans les départements suivants :

- génie Electrique
- génie Civil - génie Rural
- génie mécanique
- génie chimique
- météologie
- gestion financière et comptable

L'Ecole organise par ailleurs, au même niveau, dans le cadre de la promotion sociale, des enseignements spécifiques à temps partiel et à temps plein visant au perfectionnement permanent et à l'adaptation à l'évolution scientifique des personnes engagées dans l'activité professionnelle.

Les enseignants effectuent des travaux de recherche, des études et des essais à la demande des services publics et privés, l'objectif poursuivi étant, pour chaque département, de coupler une recherche de développement avec l'enseignement technologique dispensé.

Le Corps Enseignant

Le Directeur de l'Ecole est Monsieur Souleymane SECK.

Le personnel enseignant de l'Ecole nationale Supérieure Universitaire de Technologie comprend des membres :

- du cadre de l'Enseignement Supérieur (professeurs, Maîtres de Conférences, Maîtres-assistants, assistants)
- du cadre de l'Enseignement Secondaire : (agrégés, certifiés professeurs Techniques adjoints (P.T.A), professeurs d'Enseignement technique pratique (P.E.P.T))
- du milieu professionnel.

Les enseignants expatriés sont encore très nombreux dans tous les départements techniques.

Financement

Le financement est partiellement national (l'ENSUT étant un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière au sein de l'Université de Dakar). L'Ecole reçoit une importante aide française dans le cadre de la coopération technique : salaires des enseignants expatriés, et équipement. L'Ecole s'est également associée à un certain nombre d'institutions.

Avec l'Université Paris Val-de-Marne (I.U.T de Cretail) pour l'envoi de documents pédagogiques et audio-visuels, l'échange de professeurs, l'accueil d'assistants associés et la mise en place de recherches communes. Des liens ont par ailleurs été noués avec l'Ecole Supérieure de Commerce et d'administration (E.S.C.A.E) de Rouen (France) se traduisant par un échange d'enseignants et l'envoi d'étudiants en formation complémentaire.

1.2 - Recrutement

Formation initiale : le nombre d'étudiants pouvant être inscrits en première année de l'ENSUT est fixé annuellement, pour chaque spécialité, par arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur après avis du Ministre du Plan. Les étudiants susceptibles d'être admis à l'ENSUT sont proposés à la Commission nationale d'orientation par le jury d'admission de l'ENSUT qui établit une liste de candidats classés par ordre de mérite après une sélection opérée au vu des éléments qui figurent au dossier scolaire (livret) et des résultats obtenus aux épreuves (tests psychotechniques en particulier) organisées par l'ENSUT.

Les candidats doivent justifier :

1 - pour l'entrée dans la Division des formations Industrielles : Baccalauréat de l'Enseignement du second degré séries C, D, E, F.

2 - pour l'entrée dans la Division des Formations du Secteur tertiaire
Baccalauréat de l'Enseignement du second degré, toutes séries
B, C, D, E.

3 - pour toutes les divisions :

les candidats admis à la suite d'un examen spécial d'entrée à
l'ENSUT organisé dans le courant du mois de juin et qui s'inscrit
dans le cadre de la promotion sociale.

1.2 - Recrutement : Formations Complémentaires

Formation d'Ingénieurs et Formations Supérieures de Commerce
et d'administrations des Entreprises : pour prétendre suivre la forma-
tion complémentaire, les candidats doivent :

- soit être titulaires, depuis au moins deux ans, du D.U.T ou
d'un diplôme équivalent, et être retenus par le jury d'admission qui
établit un classement à partir :

- du dossier universitaire
- des rapports de l'Entreprise où s'est exercée l'activité
professionnelle du candidat
- des résultats obtenus aux épreuves organisées par l'ENSUT.

- soit d'avoir obtenu le D.U.T à l'issue de la présente
année universitaire et être proposés par le jury de sortie en fin de
deuxième année.

De même que pour la formation initiale D.U.T, le nombre
limité de place dans les divisions d'Ingénieurs et de Formations
Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises impose
une sélection des candidats.

Recrutement : Etudiants étrangers

L'ENSUT recrute sur titre, mais dans la mesure des places
disponibles, les étrangers titulaires du baccalauréat scientifique
ou technique ou de tout autre diplôme admis en équivalence à

l'Université de Dakar. Les 2lèves de l'ENSUT étant tous boursiers, soit de leur état, soit d'un organisme ou d'une société, aussi, le dossier d'inscription de l'Etudiant doit-il être envoyé à l'ENSUT par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de votre pays ou par l'organisme ou la Société qui compte prendre en charge ses frais d'études. Ce dossier doit parvenir à l'ENSUT le 31 Août au plus tard et doit être composés des pièces suivantes :

- Bulletins de notes des classes de 1ère et Terminale
 - Bulletin ou extrait de naissance
 - 2 photos d'identité
 - Relevé de notes ou attestation du Bac

1.3- Durée et Sanction des Etudes

Les départements sont ouverts chaque année par arrêté ministériel sur proposition du Conseil d'Etablissement de l'ENSUT après enquête auprès des milieux professionnels permettant d'établir les besoins de l'Economie Sénégalaise pour les années à venir.

La formation initiale s'étend sur 2 années à temps plein, sanctionnée par l'obtention du Diplôme Universitaire de Technologie, délivré avec mention de la spécialité correspondante. Le redoublement ne peut être autorisé qu'une fois.

Le diplôme d'Ingénieur Technologue ou le Diplôme d'Etudes Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises (D.E.S.C.A.E) de l'ENSUT portant mention de la spécialité est décerné aux titulaires du D.U.T ayant suivi une formation complémentaire d'une année d'études à temps plein (12 mois).

Formation initiale : Enseignement.

L'enseignement d'une durée annuelle de 32 semaines à raison de 31 heures hebdomaires comprend des cours magistraux, des travaux dirigés et pratiques par petits groupes, ainsi que des stages dans les branches professionnelles concernées. En fin de 2ème année de la formation initiale, plusieurs semaines de stage obligatoire dans l'industrie font partie intégrante de la pédagogie.

Le contrôle des connaissances s'effectue de manière continue. Pour passer de première en deuxième année, l'étudiant doit avoir obtenu séparément : d'une part, une moyenne de 10 sur 20 pour l'ensemble des enseignements théoriques ; d'autre part une moyenne de 10 sur 20 pour l'ensemble des matières pratiques.

Les conditions d'obtention du diplôme sont les mêmes que celles pour le passage de 1ère et 2ème année.

Formation complémentaire : Enseignement

La durée globale de la Formation Universitaire est de :

- 12 mois pour les anciens diplômés de l'Ecole
- 20 mois pour les étudiants admis directement après la 2ème année de l'ENSUT

Cette formation est répartie en plusieurs modules distincts séparés par les vacances universitaires au cours desquelles des stages dans les entreprises sont organisés.

Le régime normal des études est l'Internat sauf pour les étudiants mariés. Des bourses d'études sont normalement octroyées dans les conditions définies par les textes constitutifs de l'ENSUT. Toutefois dans l'hypothèse où l'ancien élève revient suivre à l'ENSUT. Cette formation complémentaire continue d'être rémunérée par son employeur, les engagements réciproques entre l'étudiant et l'Entreprise concernée sont définis par un contrat sans l'intervention de l'ENSUT.

En raison des objectifs assignés à la formation et à la relative hétérogénéité des étudiants, des méthodes pédagogiques actives ont été définies. Elles visent :

- à combler les lacunes et les manques de formation initiale dans des domaines particuliers. A cet effet sont dispensés des cours destinés à donner aux étudiants les outils nécessaires à l'exercice de leur futur métier.

- à développer, chez l'étudiant, les qualités d'analyse et de synthèse et à l'inciter à prendre en considération la phase concrétisation et réalisation de tout problème d'entreprise. Ces méthodes associent étroitement cours théoriques, études et recherches bibliographiques, études de cas, conférences spécialisées, projets, travaux de laboratoires et d'atelier.

1.4 - Effectifs de l'Etablissement

Effectifs de l'année scolaire 1983 - 84

Effectif global (toutes années, toutes sections, toutes nationalités) : 517 étudiants (dont 99 filles).

Sénégal	337 étudiants (dont 68 filles)
Haute Volta	39 étudiants (dont 1 fille)
Niger	35 étudiants (dont 5 filles)
Togo	25 étudiants (dont 7 filles)
Mauritanie	14 étudiants (dont 2 filles)
Maroc	10 étudiants (dont 1 fille)
France	9 étudiants (dont 5 filles)
Mali	4 étudiants (dont 1 fille)

+ des étudiants de 15 autres nationalités.

Remarques : En 1979 le cap des 1 000 diplômés (techniciens supérieurs, ingénieurs technologues) était largement dépassé.

1.5 - Programmes d'enseignement

Les programmes d'enseignement

Division Industrielle

1ère année : D.U.T Industries chimiques (en heures annuelles réparties en 32 semaines)

Enseignements théoriques	heures
Chimie	64
Physique	54
Mathématiques	125
Génie chimique	128

Dessin industriel	64
Techniques d'expression	32
Anglais	32
<hr/>	

512 heures

Enseignements pratiques	
TP Chimie	128 h
TP Physique	64h
T.P Atelier	128h
T.P Génie chimique	256h
TD Chimie	64h
TD Physique	64h
<hr/>	
	704h

2ème année D.U.T - Industries Chimiques (en heures annuelles
réparties sur 30 semaines)

Enseignements théoriques	heures
Chimie Analytique instrumentale	60
Mathématiques	60
Génie Chimique	120
Chimie Industrielle	60
Physique industrielle	60
Automatique	60
Dessin Industriel	120
Gestion	30
Anglais	30
Techniques d'expression.	30
<hr/>	
	630 heures

Enseignements pratiques	
TP Génie Chimique	240 h
TD Physique industrielle	60
TP Chimie industrielle	60
TP Chimie analytique Instrumentale	60
<hr/>	
	420 heures

Stage de fin d'études : 4 semaines.

1ère année D.U.T Protection des Végétaux (en heures annuelles réparties sur 32 semaines)

Enseignements théoriques	Heures
Chimie	64
Physique	64
Mathématiques	64
Biochimie	64
Microbiologie	64
Biologie Cellulaire	64
Biologie végétale	96
Biologie animale	96
Techniques d'expression	32
Anglais	32
	— —
	640 heures
Enseignements pratiques	
TP Chimie	128
TP Microbiologie	64
TP Physique	64
TP Biologie végétale	128
TP Biologie animale	128
TD Physique	64
TD Chimie	64
	— —
	640 heures

2ème année D.U.T Protection des Végétaux (en heures annuelles réparties
en 30 semaines)

Enseignements théoriques	heures
Phytopathologie (mycologie, Bactériologie, virologie)	60
Malherbologie	15
Zoologie appliquée (entomologie, nématologie, mammalogie, ornithologie)	60
Formulation mode d'action, application des pesticides	60
Analyse, toxicologie des pesticides, législation	75
Ecologie	30
Chimie analytique instrumentale	60
Statistiques/échantillonnage	60
gestion	30
Anglais	30
Techniques d'expression	30
	<hr/> 510

Enseignements pratiques	
TD Chimie analytique instrumentale	240
Bioessais et analyses enzymatiques	30
TP Zoologie appliquée (entomologie, nématologie)	30
TP Analyse et toxicologie des pesticides	120
TP Phytopharmacie et visites de terrains	120
	<hr/> 600

Stage de fin d'études : 4 semaines.

1^{re} année D.U.T. Industries alimentaires (en heures annuelles
réparties sur 32 semaines)

Enseignements théoriques	heures
Chimie	64
Physique	64
Mathématiques	64
Biochimie	64
Microbiologie	64
génie chimique	128
Technique d'expression	32
Anglais	32
	576

Enseignements pratiques	
TP	128
TP Biochimie	128
TP microbiologie	128
TP Biologie	64
TP physique	64
TD physique	64
TD chimie	64
	640

2ème année D.U.T Industries alimentaires (en heures annuelles sur
30 semaines)

Enseignements théoriques	heures
Chimie analytique instrumentale	60
Microbiologie alimentaire	120
Nutrition	30
Chimie alimentaire	30
Contrôle alimentaire	60
Génie chimique	60
Technologie alimentaire	90
Physique industrielle	60
Gestion	30
Anglais	30
T.E	30

540

Enseignements pratiques	
TP microbiologie alimentaire	120
TP Chimie alimentaire	120
TP Génie chimique	240
TP chimie analytique instrumentale	60
TP physique industrielle	60

600

Stage de fin d'études : 4 semaines.

1ère année D.U.T - Génie Sanitaire (32 semaines)

Enseignements théoriques	Heures
Chimie	64
Physique	64
Mathématiques	64
BioChimie	64
Microbiologie	64
Physiologie	96
Epidémiologie	64
Entomologie médicale	32
Hydraulique	64
Technologie de construction	64
Techniques d'expression	32
Anglais	32

704

Enseignements pratiques

TP Chimie	128
TP Biochimie	64
TP Microbiologie	64
TP Physiologie	64
TP Entomologie médicale	64
TD Physique	64
TD Chimie	64

512 h

2ème année D.U.T Génie Sanitaire (30 semaines)

Enseignements théoriques	heures
Epidémiologie	60
Bactériologie	90
Parasitologie	90
Analysé et traitement des eaux	60
Assainissement	60
Hygiène	60
Salubrité des aliments	30
Urbanisme et habitat	60
Statistiques	60
Législation Sanitaire, organisation des services d'hygiène	30
Gestion	30
Anglais	30
Techniques d'expression	30
	<u>690</u>

Enseignements pratiques

TP Analyse et traitement des Eaux	120
TP parasitologie	60
TP Opérations sanitaires	120
	<u>420 h</u>

Stage de fin d'études : 4 semaines.

1ère année D.U.T Analyses Biologiques (32 semaines)

Enseignements théoriques	heures
Chimie	64
Physique	64
Mathématiques	64
Biochimie	64
Microbiologie	64
Biologie	64
Physiologie	96
Hématologie	32
Techniques d'expression	32
Anglais	32
	576

Enseignement pratiques

TP Chimie	128
TP Biochimie	128
TP Microbiologie	128
TP Physiologie	64
TP Hématologie	64
TD Physique	64
TD Chimie	64
	640 h

2ème année D.U.T : Analyses Biologiques (30 semaines)

Enseignements théoriques	
Biochimie des fonctions	
Microbiologie	
Parasitologie	
Hématologie	
Immunologie et sérologie	
Pharmacodynamie et toxicologie	
+ enseignements théoriques	
+ stages de fin d'études : 4 semaines.	

Division Industrielle : programme du Diplôme d'Ingénieur Technologue

Les deux années de formation Ingénieur ont pour but de donner à l'étudiant le supplément de connaissances nécessaires pour un travail d'Ingénieur technologue, ainsi que l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités au niveau ingénieur.

Différentes options peuvent être envisagées; elles sont choisies chaque année en fonction des besoins nécessités par le développement économique du pays :

- génie chimique
- contrôle analytique
- industrie alimentaire
- contrôle alimentaire
- pétrochimie

Exemples : 3ème année : Contrôle alimentaire. Enseignements théoriques et pratiques : Mathématiques, chimie alimentaire, microbiologie alimentaire, chimie organique, méthodes d'analyses, Nutrition, législation des fraudes, gestion

Quatrième année : Contrôle Analytique

Ce module de la formation Ingénieur est composé de trois unités de valeurs reportées sur 20 semaines d'enseignement.

- 1 - Enseignement de gestion et d'Economie d'entreprise
- 2 - Enseignement de Spécialités
- 3 - Projet

Division Industrielle : Département Génie Civil

D.U.T. Ce diplôme comporte un certain nombre de spécialisations :

- géomètre
- génie rural
- Bâtiment
- Travaux publics

Elles font l'objet d'options proposées aux étudiants, dès la rentrée au département pour les géomètres. à la fin de la première année pour les autres.

Option géomètre :

1^{re} année : Enseignement théoriques et pratiques :

- Formation générale
- Mathématiques
- Optique
- Topographie générale
- Topographie, instruments et mesures
- Calculs topométriques
- Dessins et plans

2^{ème} année : Enseignements théoriques et pratiques

- Formation générale
- Mathématiques
- Routes et Cubatures
- Topographie générale
- Topographie instruments et méthodes
- Topographie appliquée
- Calculs topométriques
- Dessins et plans
- Photogrammétrie

Division Industrielle : Département génie Civil
Options Bâtiment, génie rural, travaux publics.

Ces 3 options correspondent à des spécialisations que leur appellation résume suffisamment. Elles apparaissent à la fin de la première année qui est une année d'enseignement commun où les étudiants reçoivent la formation de base qui leur permettra d'assimiler les enseignements plus spécialisés de la 2ème année.

1ère année : enseignements théoriques et pratiques :

Formation générale
Mathématiques
Physique
Résistance des matériaux
Béton armé
Avant-métré
Matériaux de construction
Routes et Géotechnique
Technologie pratique
Dessin
Topographie
Atelier
Laboratoire Matériaux et Sols.

2ème année

: Option Bâtiment



Enseignements théoriques et pratiques.

Techniques d'expression

Economie, gestion, organisation

Mathématiques

Résistance des matériaux

Construction métallique

Béton armé

avant-métré

Construction : Bâtiment, Travaux publics

Physique appliquée : Ecologie humaine

Urbanisme

Géotechnique

Matériaux de construction

Technologie pratique

Atelier

Dessin de bâtiment

Laboratoire

Topographie

Calcul topométrique

2ème année : Option Génie rural

Enseignements théoriques et pratiques.

Technique d'expression, Economie, gestion, organisation, Mathématiques, Résistance des matériaux, Construction métallique, Béton armé, Constructions rurales, avant-métré, Hydraulique, Puits et forages, Irrigation, Réseaux d'eau, Traitement et épuration des eaux, Machinisme agricole, Agronomie, production végétale, production animale, Défense et restauration des sols, projet de dessin, Topographie, Calcul topométrique, Laboratoire.

2ème année : Option Travaux Publics

Enseignements théoriques et pratiques : Techniques d'expression, Economie, Gestion, Organisation, Mathématiques, Résistance des matériaux, Construction métallique, Béton armé, Procédés généraux de construction, procédés généraux de construction, physique appliquée, Géotechnique, avant métré, Technologie pratique, Atelier projet et Dessin de travaux publics, laboratoire.

Division Industrielle : Département génie Civil
Programme du diplôme d'Ingénieur Technologue

Les ingénieurs Technologues Génie Civil sont répartis en 2 options :

L'option B/TP vise pour tâche dans les domaines Bâtiment et Travaux Publics :

- la conception d'ouvrages courants.
- l'exécution de plans
- la rédaction des devis et rapports
- la surveillance des travaux d'exécution d'ouvrages
- la gestion des chantiers
- les prévisions des travaux d'aménagement ou d'étalement de constructions existants
- les essais de sols ou de matériaux nécessaires pour les ouvrages à construire.

L'option A vise les mêmes tâches ~~mais~~ dans les domaines Assainissement et génie rural.

Les enseignements correspondants auront donc pour objectif :

- une culture scientifique et technologique générale élargie

- le développement de l'esprit de synthèse et d'analyse pour solutionner des problèmes pratiques,

- une mentalité de responsable s'appuyant sur des connaissances de gestion, de technologie mais aussi de pratiques professionnelles, atelier et laboratoire.

3ème année : Enseignements théoriques et pratiques

Techniques de communication, Hydrologie, Ecologie, Gestion Economie, Mathématiques, Informatique, Mécanique des fluides, Hydraulique, réseaux, Résistance des matériaux, constructions métalliques, Béton armé, Béton précontraint, Règles B.A 1968, procédés généraux de construction, Routes B/TP, Engins B/TP, Appareillage électrique, avant métré et cubature, Description et théorie du dessin, Laboratoire de matériaux, Topographie, Puits et forages, Traitement des eaux, assainissement, matières usées, construction, protection contre la corrosion, Irrigation.

4ème année : Gestion d'entreprise, Organisation et préparation du travail.

Enseignement de spécialité : routes, ponts, barrages réseaux assainissement, bâtiment, urbanisme, transport, levier topographique
Projet de fin d'études : quelques exemples de réalisation :

- irrigation par aspersion
- barrage en terre et cuvette de Bargny
- transport et signalisation routière au Sénégal
- étude exhaustive des théories des murs de soutènement
- route en terre et méthode particulière d'implantation.

Division Industrielle : Département Génie Electrique

La vocation du département génie Electrique est de former des techniciens Supérieurs et des Ingénieurs Technologues.

Les Ingénieurs Technologues doivent être capables de comprendre le fonctionnement d'un ensemble électro-mécanique et si nécessaire de lui apporter des améliorations.

Les Techniciens supérieurs sont les collaborateurs directs de l'Ingénieur, du directeur ou du cadre supérieur. Ils ont pour rôle de traduire dans le concrét les conceptions de l'Ingénieur ou le résultat de recherches théoriques, et ils peuvent être amenés à transmettre et éventuellement interpréter les instructions générales des responsables.

Pour contribuer efficacement à la vie de l'entreprise, comme pour se recycler, le D.U.T doit allier des connaissances théoriques suffisantes avec une connaissance des méthodes de fabrication nécessaire pour assumer l'exécution.

Département génie Electrique

1ère année : Enseignements Théoriques et pratiques

1. Electrique, 2 Electrotechnique, 3 Electronique, 4 Mathématiques
5 Mécanique appliquée et physique, Dynamique, 6 Initiation à la vie Economique et Sociale, Langues vivantes, 7 Dessin et Technologie de construction mécanique, les matériaux, la construction, la fabrication, atelier, 8. Mesures électriques et essais, 9. Schéma et technologie de construction Electrique.

Deuxième année : Il existe 2 options : Electromécanique Electronique

L'enseignement comprend des parties communes en mathématiques, physique et formation générale et des enseignements spécialisés

Enseignements communs :

1. Mathématiques, 2 Physique Industrielle, 3 Automatique

Enseignement spécifique

A) Option électronique

1. Enseignements théoriques, 2 Enseignements pratiques de spécialité : stages de 32 heures au laboratoire d'électrotechnique.

B) Option Electromécanique

1. Enseignements théoriques, 2 Enseignements pratiques de spécialité Stage de 64 heures à l'atelier de mécanique : stage de 32 h au laboratoire d'électronique.

Génie Electrique : programme du Diplôme d'Ingénieur Technologue.

3ème année : Enseignements théoriques et pratiques :

1. Mathématiques, 2 Electronique, 3 Electrotechnique, 4 Electronique Industrielle, 5 Automatique, 6 Technologie et schémas d'électricité 7 Mécanique des fluides, 8 Dessin Industriel, 9 Résistance des matériaux, 10 Economie et gestion d'Entreprise, 11 Organisation Scientifique du Travail, 12 Mesures et essais.

Quatrième année : Enseignements théoriques et pratiques

1. Cours de spécialisation, 2. Sensibilisation au rôle de l'Ingénieur dans l'entreprise, psychosociologie, Etude de Cas, 3 projet chaque élève ingénieur termine sa scolarité par la réalisation d'un projet, quelques exemples de projets : Installation et optimisation d'une station de pompage utilisant l'énergie solaire captée par photopiles.

- Etude et réalisation de circuits de commande et de puissance d'un ascenseur à sept niveaux,
- Etude et réalisation d'un régulateur de température fonctionnant entre 80°K et 450°K
- Etude et réalisation d'une alimentation continue industrielle.

Division Industrielle : Département Génie Mécanique

Le terme génie mécanique couvre non seulement les études orientées vers la spécialisation de "mécanicien" proprement dite, mais encore celles qui sont propres aux secteurs d'activité de construction et de fabrication notamment : atelier de fabrication

- Bureau d'études et de dessin
- Service de contrôle technique et de qualité

Ce département à pour vocation de former des Ingénieurs technologues et des techniciens supérieurs.

Programme du D.U.T. Il existe 2 options :

- l'une à dominance de technologie et de dessin de construction (option construction et fabrication mécanique)
- l'autre plus spécialement orientée vers la mécanique d'entretien (option mécanique d'entretien)

1ère année : Enseignement commun

1. Mathématiques, algèbre, analyse géométrique, 2 Mécanique, Cinétique Dynamique, 3 Résistance des matériaux, 4 Electricité et Electronique 5 Initiation à la vie Economique et sociale.

Enseignement de spécialité (suivant 2 options correspondant chacun à un besoin des industries du pays). - Option construction et fabrication mécanique :

1. Chimie et métallurgie, 2 Technologie de construction et Dessin 3 Technologie de fabrication.

Option Mécanique d'entretien

1. Thermodynamique, 2 Energetique appliquée, 3 Technologie de construction et Dessin, 4 Technologie de fabrication, Méthodes et ateliers.

Génie Mécanique : 2ème année.

Enseignement Commun

1. Mécanique, 2 Résistance des Matériaux, 3 Electricité, Electronique
4 Mathématiques, 5 Méthodologie, 6 Formation générale.

Enseignements de spécialité

- option construction et fabrication

- 1 Thermo-dynamique, 2 Technologie de construction et Dessin,
3 Technologie de fabrication, Méthodes, Atelier.

- option mécanique d'entretien

- 1 Energetique appliquée, 2 Technologie de construction et Dessin

Génie Mécanique : Programme du diplôme d'Ingénieur
Technologique. 3ème année

1. Mathématiques, 2 Mécanique générale, 3 Energetique, 4 Mécanique
des fluides, 5 Electricité, 6 Métallurgie, 7 Automatique, 8 Résistance
des matériaux, 9 Technologie de la construction, Bureau d'études,
10 Technologie de Fabrication, atelier, 11 Essais et mesures indus-
trielles, travaux pratiques, 12 stage industriel, (durée 2 mois)

4ème année

1. gestion, Economie, 2 Organisation et préparation du travail
3 Enseignement de spécialité (cours et TP) 4 projet de fin d'études
5 stage industriel de longue durée (4 mois). Ce stage est en quelque
sorte un stage de préembauche pendant lequel l'élève ingénieur montrera
ses capacités à exercer son futur travail et à l'issue duquel
il présentera un rapport.

Division Industrielle : Département Météorologie.

Le département de Météorologie a pour but de former des Ingénieurs des travaux (classe 2) pour les centres météorologiques d'Afrique (A.S.E.C.N.A ou services météorologiques nationaux). La dernière année consiste en un stage dans un centre météorologique important. Les étudiants obtiennent le D.U.T après deux ans d'études, qui leur donne le titre de technicien supérieur (classe 3). Ceux qui ne sont pas jugés capables de suivre la formation d'Ingénieur quittent le Département avec le diplôme de Technicien.

Programme du Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T) 1^{ère} et 2^{ème} année

Enseignement général

- Mathématiques, Mécanique, Thermodynamique, Optique, Electricité, Statistique, Informatique, Techniques d'expression, Anglais.

Enseignement spécialisé :

- Météorologie générale, Météorologie synoptique, Météorologie tropicale, climatologie, géographie physique, cosmographie, Agrométéorologie, Hydrologie, Océanographie, Cartographie, observations Météorologiques, Codes, transmissions, Météorologie aéronautique.

La première année est suivie d'un stage d'un mois dans un centre météorologique où l'étudiant se familiarise avec les divers services.

La deuxième année est suivie d'un stage d'un mois dans une station d'observation et d'un mois dans un centre.

Programme du Diplôme d'Ingénieur Technologue : Troisième année

Enseignement général :

Mathématiques, Thermodynamique, Mécanique des fluides, Statistique, analyse numérique et programmation, Techniques d'expression, anglais.

Enseignement spécialisé :

Météorologie générale, Météorologie tropicale, analyse de cartes, prévision du temps.

4ème année

- Compléments de mathématiques, de statistique, d'informatique, de météorologie tropicale.
- Une recherche sur un sujet original de météorologie appliquée à l'Afrique, sous la direction d'un professeur ou d'un ingénieur météorologique,
- Rédaction d'un mémoire soutenu publiquement devant un jury.

Division tertiaire

La division comporte plusieurs départements :

- Département tronc commun - gestion
- Département Finances - Comptabilité
- Département Technique de Commercialisation
- Département Formation Supérieure de gestion
- Département Informatique
- Département Formation permanente.

Certaines actions de développement mises en oeuvre par le gouvernement sénégalais nécessitent la formation rapide de personnel spécialisé, pour répondre à ces demandes particulières la division met en place des départements temporaires, c'est ainsi qu'ont vécu un département de gestion hôtelière et un département transport et logistique. Actuellement fonctionne un département d'Informatique qui sert un plan d'extension de la Direction du traitement automatique de l'Information, et ne sera maintenu que si la demande des entreprises privées se développe.

Programmes d'enseignement

1ère année - Tronc Commun

- Objectifs : donner à l'ensemble des étudiants, quelle que soit leur origine antérieure, les connaissances de bases nécessaires à toutes les spécialités.

Programme

- Expression : techniques de communication. Elles ont pour but de perfectionner les capacités d'expression écrite et orale.

Psychologie sociale : personnalité individuelle et personnalité collective, animation de groupes.

Anglais des affaires : entraînement à la pratique de l'anglais parlé et écrit.

Méthodes quantitatives : Mathématiques générales, ensemble, algèbre linéaire, fonctions,

Mathématiques financières : intérêts, rentabilité d'investissement,

Statistiques : statistiques descriptive

Informatique : traitement de l'information, données, procédures

Environnement : Environnement juridique : le droit objectif ou la règle de droit, le droit subjectif.

Environnement économique : consommation, production, marchés

Techniques de gestion : Economie d'entreprise, dynamique de la firme, mercatique

Comptabilité générale : principes, tableaux de situation, tableaux de gestion

Bureau comptable, systèmes d'enregistrement

2ème année : Finances - Comptabilité

- Objectifs : donner aux étudiants les connaissances nécessaires pour accéder aux fonctions de chef de Service Comptabilité, Responsable Facturation, Responsable approvisionnements.

- Programme

- Expression : techniques d'expression, correspondance d'affaires, compte rendu, rapport, entretien, anglais des affaires.

- Méthodes quantitatives : Recherche opérationnelle, algèbre de Boole, programmation linéaire, transport, affectation, PERT.

- Statistiques : analyse combinatoire, calcul des probabilités, variables aléatoires, lois usuelles.

Informatique : structure des ordinateurs, éléments de programmation, analyse de gestion.

- Environnement. environnement juridique.

Droit social : droit du travail, droit de la sécurité sociale

Droit Commercial : commerce et commerçants, Fonds de Commerce, sociétés commerciales

Droit fiscal : sociétés commerciales

- Environnement Economique : monnaie, échanges internationaux

- Environnement Financier : le banquier gérant de fonds, gérant de portefeuille, distributeur de crédit.

- Technique de gestion

Economie d'entreprise : relations humaines, croissance, rentabilité

Comptabilité analytique : coût et prix de revient réels, standards, analyse de rentabilité.

Comptabilité des sociétés : constitution, fusion, répartition des bénéfices, liquidation,

Gestion financière : analyse des documents de fin d'exercice, méthode des ratios, équilibre financier.

2ème année

Techniques de Commercialisation

- Objectifs : donner aux diplômés les connaissances nécessaires pour accéder aux fonctions de Responsable d'une équipe de vente, Responsable des achats, chef de produit.

Programme

- Expression : techniques d'expression, correspondance, compte rendu, rapport, entretien, exposé

Anglais des affaires

- Méthodes quantitatives : Recherches opérationnelle, algèbre de Boole programmation, linéaire, transport, affectation, PERT

Statistiques : analyse combinatoire, calcul des probabilités, variables aléatoires, lois usuelles.

Informatique : structure des ordinateurs, éléments de programmation, analyse de gestion,

- Environnement : Environnement juridique : Droit des affaires: actes de commerce, commerçants, fonds de commerce, sociétés commerciales, contrats commerciaux.

Transit et Douanes : législation et réglementation douanières, procédures de dédouanement

Environnement économique : monnaie, échanges internationaux,

- Techniques de gestion

Comptabilité analytique : coût et prix de revient, gestion financière

Economie d'entreprise : relations humaines, croissance, la P.M.E

Administration commerciale structure du service commerciale, service approvisionnement

Commerce international : opérations de commerce extérieur, échanges extérieurs du Sénégal

Vente, promotion : communication , promotion des ventes, force de vente.

Marketing : étude de marché, politique de produit, politique de prix,

Distribution : fonction de distribution, circuits de distribution méthodes de vente

Division Tertiaire : Informatique 1ère et 2ème années

- Objectif : former des analystes-programmeurs capables de s'intégrer rapidement dans les centres informatiques des administrations et des entreprises privées.

Programme

- Enseignements semi-informatiques

Méthodes quantitatives : analyse, algèbre et logique, statistiques, algorithmie et calcul numérique.

Economie et gestion : Economie générale, comptabilité générale, comptabilité analytique, comptabilité publique, organisation de l'entreprise.

Expression : anglais, techniques de communication

- Enseignements Informatiques :

Informatique générale : principes de la programmation, langages commutation, Evolution du soft,

Architecture des systèmes informatiques : ordinateur et périphériques, traitement de l'Information, système d'exploitation, l'évolution du matériel informatique,

Informatique et gestion : modélisation programmée de décision, analyse de gestion, implantation et gestion d'un service informatique.

Division Tertiaire 3ème et 4ème années

Formation Supérieure de gestion

- Objectifs : former des cadres supérieurs d'un haut niveau technique et professionnel et d'une ouverture d'esprit suffisante pour leur permettre d'établir un diagnostic d'entreprise et de mettre en œuvre les plans d'action qui en découlent normalement.

- Compléments théoriques :

Expression : anglais des affaires, méthodes quantitatives : Recherche opérationnelle, théorie des jeux, méthode SEP, phénomène d'attente.

Statistiques : induction statistique, sondage, estimation, tests.

Informatique : analyse de gestion et programmation sur micro-ordinateur.

- Environnement : Environnement juridique

Environnement économique

- Techniques de gestion : Finances: Comptabilité, contrôle de gestion, Marketing, Politique des firmes industrielles, Psychologie du travail.

Stages : deux stages en entreprise obligatoires sont effectués par les étudiants en formation complémentaire, l'un pendant les vacances d'été entre la 3ème et 4ème années, l'autre durant le second semestre de la 4ème année. Ils donnent lieu à la rédaction d'un mémoire de fin d'études soutenu devant un jury composé d'enseignants de la Division Tertiaire et de professionnels.

Division Tertiaire : formation permanente (Cours du soir)

- Objectifs : préparer des travailleurs aux examens comptables sénégalais en vue de leur promotion interne qui devraient les conduire à l'expertise comptable.

Programmes

- Diplôme Elémentaire comptable : Comptabilité générale ; droit civil, Economie, Techniques de Communication
- Diplôme Supérieur Comptable comprenant trois Certificats :

- Comptabilité
- Droit
- Economie

Remarques sur la Division Tertiaire

- Les mémoires de fin d'études : les étudiants de 4ème année rédigent sous la direction d'un de leur professeur un mémoire de fin d'études. Ce mémoire doit traduire les efforts de recherche suscités par l'expérience des problèmes de gestion vécue dans l'entreprise où ils ont réalisé leur stage. Les thèmes abordés reflètent la diversité des situations rencontrées, à titre d'exemple nous donnons ci-après quelques sujets traités en 1981-82
- Le contrôle de gestion dans les Entreprises d'exploitation de carrières
- La gestion des Magasins de grande surface du Sénégal
- Réalisation d'un package de paye adaptée à la législation Sénégalaise
- Contribution à l'étude sur les Petites et Moyennes Entreprises Industrielles au Sénégal.

Recherche Pédagogique

Particulièrement dans le domaine de la gestion, l'enseignement doit s'adapter aux spécialités de l'environnement Economique, Juridique et social. Cette adaptation suppose la conception d'outils pédagogiques nationaux. L'ENSUT contribue à leurs productions en publiant :

- Cas comptables tome 1 : Desneuf - Jaillet
- Cas de Comptabilité Analytique et de Contrôle Budgétaire tome 1 : Anoubron - Rollin
- Opération de fin d'exercice Auge-Rollin

Consultations

Dans la mesure où les travaux demandés constituent un intéressant complément de formation pour les étudiants et contribuent à une meilleure utilisation du potentiel humain que constitue son corps enseignant, la Division Tertiaire loue ses compétences à des organismes extérieurs à l'ENSUT.

Elle a notamment réalisé :

- des études de marché pour le quotidien national "le Soleil" et la firme "Yoplait" :
- une enquête sur la consommation des ménages (2 tomes) pour l'US AID
- divers travaux informatiques pour la Faculté de Médecine et la Société Nouvelle de Développement en Afrique
- une enquête sur le transport du personnel faite pour le compte de l'Université.



Autres actions

En fonction des opportunités, la Division Tertiaire participe à des projets ponctuels. En 1982-83 elle a été associée à un travail de recherche sur la gestion du personnel dans les Entreprises Africaines initié par la CAMPC (Centre Africain et Mauricien de perfectionnement des Cadres) d'abidjan et réalisé avec la collaboration de l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Ouagadougou et du CESA (Centre d'enseignement Supérieur des affaires) de Jouy en Josas.

ECOLE SUPERIEURE DE GESTION DES ENTREPRISES

Adresse : Boulevard du Général De Gaulle X Malick SY BP. 3802 - Dakar

1.1 - Renseignements généraux

Les premiers plans de création d'une Ecole Supérieure de Gestion au Sénégal datent de 1972 à l'initiative de la Chambre de Commerce de Dakar. Le Gouvernement en a fait un projet prioritaire et a obtenu un financement de la Banque Mondiale en 1978. La loi n° 80.29 du 1er Juillet 1980 a créé l'E.S.G.E. et le décret n° 80.895 du 29 Juillet 1980 porte organisation et fonctionnement de l'Ecole. L'ESGE, établissement public sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, a été officiellement inauguré le 22 Novembre 1982 par le Président de la République du Sénégal.

Les autorités gouvernementales ont associé étroitement, dès le début des activités, l'ensemble des secteurs privé et para-public, afin de traduire concrètement les préoccupations des hommes d'affaires sénégalais, soucieux d'assurer à long terme, l'efficacité de leur action. La vocation à terme de l'ESGE est d'être une institution de formation au service des pays de la C.E.A.O.

La gestion des entreprises et son enseignement semblent être à un tournant. Il s'agit pour le manager de ne plus se fier à des structures économiques et à des comportements tirés d'un passé récent d'abondance et de croissance. Il lui faut découvrir les nouvelles règles du jeu qui sont en vigueur, redéfinir les relations qui existent entre les entités économiques et arriver à modifier son comportement et celui de ses collaborateurs. Il faut en fait former une nouvelle génération de managers en mesure de gérer la pénurie.

L'E.S.G.E attache un grand prix à la collaboration des entreprises. Elles disposent de 50% des voix du Conseil d'Administration et sont en mesure de participer à la définition des grandes lignes des divers programmes, lors de consultations régulières. Le principe de l'alternance retenu pour le programme D.S.G.E garantie une étroite liaison entre l'E.S.G.E et le milieu des affaires.

ORGANISATION DE L'ECOLE. L'Ecole comporte 3 Départements :

- le Département de formation au Diplôme Supérieur de Gestion des Entreprises (D.S.G.E)
- le Département de formation permanente
- le Département de Consultation

La structure du programme menant au diplôme Supérieur de gestion des Entreprises (D.S.G.E) a été définie en liaison étroite avec le milieu industriel et économique du Sénégal. Les modalités d'admission et d'organisation sont définies dans le règlement pédagogique. Le programme reflète les préoccupations propres aux entreprises oeuvrant dans les pays en voie de développement tout en insistant sur la maîtrise des outils de gestion les plus récents et les plus appropriés.

- Le Département de Formation Permanente (D.F.P) organise des stages de perfectionnement à l'intention des chefs d'entreprise et des cadres supérieurs. Ces stages ont pour objectif d'aider les participants à maîtriser les méthodes et les outils modernes de gestion. Le D.F.P organise des stages "pré-programmés" et des stages "sur mesure" à la demande d'une institution. Une formation à la gestion spécialisée débouchant sur un diplôme, le Certificat de gestion des Entreprises (C.G.E) est également offert par la DFP.
- La complémentarité entre l'enseignement de la gestion et l'intervention en entreprise est considérée comme une nécessité. Le Département de consultation fait donc partie du système global de formation, de perfectionnement et d'intervention en entreprise permettant à l'ESGE de mettre en application sa politique d'interpénétration Ecole Entreprise. Il bénéficie de l'équipement technique (matériel audio-visuel, Centre informatique, bibliothèque de l'E.S.G.E, ainsi que des ressources que constituent le personnel enseignant, les étudiants et la Direction de l'Ecole. Le Département de consultation est au service de l'Entreprise pour réaliser des interventions ponctuelles qui doivent avoir des retombées d'ordre pédagogique pour l'E.S.G.E, sous forme d'études et de cas, de documents ou d'analyses sectorielles.

Le Corps Enseignant

Directeur général : Tijane SYLLA (Ma. Psycho, MBA -HEC Montréal)

6 postes d'enseignants permanents Sénégalais en :

- Informatique
- Finance et Finance internationale
- Finance, Comptabilité, Contrôle
- Economie
- Finance et Economie d'Entreprise
- Sciences Humaines, Politique générale d'entreprise

6 postes d'assistants techniques (3 canadiens, 3 français)

1 quarantaine d'enseignants vacataires Sénégalais.

Financement

- Prêt de la Banque Mondiale pour financer les investissements et l'assistance technique,
- Subvention de fonctionnement de l'Etat Sénégalais
- Autofinancement partiel par les revenus des départements de formation permanente et de consultation,
- Aides ponctuelles de l'A.C.D.I et de la Mission Française de Coopération pour financer les programmes de formation de formateurs, des missions ponctuelles et quelques équipements complémentaires.

1.2 - Recrutement

L'Ecole Supérieure de Gestion des Entreprises (E.S.G.E) admet dans son programme conduisant à l'obtention du D.S.G.E, des étudiants réguliers à temps complet.

Sélection des Etudiants : les candidats qui désirent présenter un dossier d'admission doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être détenteur d'un diplôme universitaire de 2ème Cycle (licence, maîtrise, diplôme d'Ingénieur)

- avoir acquis un minimum de 2 années d'expérience de travail
- réussir aux épreuves du concours de sélection organisé par l'Ecole.

N.B - Exceptionnellement l'E.S.G.E peut permettre à certains jeunes diplômés (avec mention) de présenter un dossier d'admission.

Les candidats doivent présenter leur dossier complet (formulaires et pièces justificatives) avant le 15 mars de chaque année.

Les dossiers reçus sont étudiés par la direction de l'E.S.G.E qui pré-sélectionne un certain nombre de candidats, lesquels sont conviés à une entrevue avec le comité de sélection. Ce comité arrête son choix final sur un certain nombre de candidats avant le 15 Mai. Une liste complémentaire est également établie pour pallier d'éventuelles défections. Les candidats choisis doivent confirmer par écrit avant le 15 Juin, leur acceptation de suivre le programme du DSGE, tout en s'acquittant des frais d'inscription. Les étudiants qui ne remplissent pas ces formalités à temps sont radiés de la liste d'admission et d'autres candidats sont choisis sur la liste complémentaire. Les admissions ne sont pas transférables d'une année à l'autre. Les principaux critères de sélection utilisés sont de 2 ordres :

- les critères de groupe (diversité de l'expérience, de la formation, etc...)
- les critères individuels (diplôme, pertinence de l'expérience professionnelle, personnalité, motivation, etc...)

L'Ecole est ouverte aux candidats ressortissants des pays de l'OMVS et de la C.E.A.O.

- pour le DSGE (Cycle long) il y a à chaque session entre 100 et 200 candidats pour 30 places/an

- pour le Département de Formation permanente, en général aucune condition préalable n'est requise, sauf pour certains stages bien spécifiques. Pour s'inscrire à un stage d'enseignement, il suffit de remplir une fiche d'inscription (disponible au Secrétariat de l'Ecole, d'effectuer le règlement du Séminaire choisi. En 1983 le coût moyen d'un stage est d'environ 44 000 F CFA pour 1 stage de 30 heures et 57 000 FCFA pour 1 stage de 45 heures. Certains stages spécialisés peuvent avoir un coût plus élevé.

1.4 - Effectifs de l'Etablissement

Effectifs de l'Ecole

Pour le DSGE

1983 : 23

1984 : 23

1985 : 30

1986 : 30

1987 : 60

Moyenne d'âge : 34 ans

Expérience professionnelle moyenne 7ans

Origine par secteur :

privé : 20 %

para-public : 30%

administration : 50%

Pour la formation permanente

Le nombre des stages réalisés a évolué de la façon suivante :

de Mai à Juillet 1981 : 3 Stages

d'Octobre à Décembre 1981 : 5 stages

de Janvier à Mars 1982 : 10 stages

d'Avril à Juillet 1982 : 11 stages

d'Octobre à Décembre 1982 : 10 stages

Ces stages ont intéressés plus de 300 personnes venant de 100 entreprises, durant l'année scolaire 1981-82. Pour 1983, 30 stages étaient programmés.

1.5 - Programmes d'enseignement

Le programme du DSGE s'étend sur une période de 24 mois consécutifs. Il se divise en 6 sessions, 3 d'études, 2 de stages en entreprise et une dernière qui est une combinaison d'études et de stage en entreprise.

Le programme contient 15 mois d'enseignement théorique. Durant les sessions d'études, l'étudiant devra accumuler un minimum de 65 crédits, chaque crédit équivalent à 15 heures de cours, avant le début de la première session, les étudiants suivent des cours d'appoint en anglais et en mathématiques. Ces cours sont donnés dans les quelques semaines précédant le début de la première session. Les cours d'anglais sont obligatoires, alors qu'un test détermine quels sont les étudiants qui doivent suivre le cours de mathématiques.

Détail du programme.

1ère session : Thème général : les outils de gestion.

Cours

Comptabilité	60 h	4 crédits
Economie de l'Entreprise	45h	3 crédits
Informatique	45h	3 crédits
Initiation aux sciences de l'homme	30h	3 crédits
Management	45h	3 crédits
Méthodes quantitatives	45h	3 crédits
<hr/> TOTAL		<hr/> 18 crédits

2ème session : thème général : l'Etude des fonctions de l'Entreprise

Cours

Comportement et culture	30h	2 crédits
Droit des affaires	45h	3 crédits
Economie du Développement	45h	3 crédits
Gestion financière 1	45h	3 crédits
Gestion de la production	45h	3 crédits
Gestion des ressources humaines et des Relations du travail	45h	3 crédits
Marketing	45h	3 crédits
<hr/> TOTAL		<hr/> 20 crédits

Cinquième session : Thème général : l'interaction des fonctions

Cours

Comportement au sein de l'organisation	30h	2 crédits
Comptabilité Analytique et Contrôle budgétaire	45h	3 crédits
Gestion Commerciale de la Distribution	30h	2 crédits
Gestion financière 2	45h	3 crédits
Politique générale de l'Entreprise	45h	3 crédits
Systèmes d'Information	30h	2 crédits
Total	225h	15 crédits

6ème Session : thème général : session mixte, études et stage en entreprise, Spécialisation et synthèse.

Spécialisation 1 : l'audit et le contrôle de gestion.

Cours

Fiscalité	45h	3 crédits
Comptabilité et Décisions de gestion	30h	2 crédits
Vérification et contrôle interne	45h	3 crédits

Spécialisation 2 : Analyse et gestion de projets

Analyse et évaluation de projets	45h	3 crédits
Financement des projets de développement	45h	3 crédits
Gestion : suivi et contrôle des projets	30h	2 crédits

Cours électifs

Développement et création d'entreprises	30h	2 crédits
Gestion internationale	30h	2 crédits
Informatique et Recherche opérationnelle	30h	2 crédits
Politique d'achat	30h	2 crédits
Politique et Economie industrielle	30h	2 crédits
Théorie de l'Organisation	30h	2 crédits
Vérification et Informatique	30h	2 crédits
Séminaires avancés	30h	2 crédits

Sanction : Le diplôme Supérieur de gestion des Entreprises sera accordé sans mention de mérite ou spécialisation, aux étudiants qui auront satisfait à toutes les exigences du programme. Ce diplôme est classé A.1 par la Fonction publique Sénégalaise ; il est en terme d'exigence et de contenu, l'équivalent d'un M.B.A (Master of Business administration)

Programme d'enseignement : Département de la Formation permanente

Stages pré-programmés 1983 - 84

Management et gestion des Entreprises	45h
Politique générale d'entreprise	20h
Gestion Commerciale - Marketing	30h
Techniques de vente	30h
Animation et gestion de la force de vente	30h
Gestion des stocks et des approvisionnements	30h
Finance pour non-financiers	45h
Gestion financière à court terme	20h
Analyse financière	30h
Plan Comptable Sénégalais	45h
Comptabilité Analytique de gestion	30h
Vérification comptable et contrôle interne	45h
Contrôle budgétaire et contrôle de gestion	45h
Conduite de réunion	18h
Techniques d'expression et de communication dans l'Entreprise	38h
Audit informatique	30h
Introduction à l'informatique	21h
Programmation de gestion en Basic approfondissement	33h
Les logiciels Standards de gestion de stock et facturation sur micro-ordinateur	15h
Les logiciels standards de Comptabilité sur micro-ordinateurs	15h
Informatiser votre entreprise	24h
Fiscalité des entreprises sénégalaises	30h
Gestion du personnel	45h

Pratique des contrats commerciaux	20h
Mathématiques financières	20h
Pratique des sondages	20h
Choix et financement des investissements	30h
Perfectionnement à la gestion de la P.M.E	20h
Gestion du fonds d'équipement	20h
Création d'entreprise	15h
Evaluation de projet	45h
Leadership et Commandement	20h
Management des projets ruraux	45h

Le Certificat de gestion des Entreprises

L'objet du certificat est de former des spécialistes dans un domaine particulier de la gestion : gestion financière, gestion du personnel ou gestion commerciale.

Le C.G.E. est un programme de formation fonctionnant sous forme d'unités d'enseignement capitalisables et comprend : 1 tronc commun d'une durée de 260h ; une spécialisation d'une durée de 100h, dans l'un des 3 domaines suivants :

- gestion des ressources humaines
- finance - contrôle
- gestion commerciale

afin d'obtenir le Certificat, les étudiants devront en outre rédiger un mémoire sur les possibilités d'application dans une entreprise, les connaissances acquises au cours de leurs études.

1.6 - Stages pratiques : Les stages en entreprise font partie intégrante du programme de formation et font l'objet d'un contrôle pédagogique, au même titre que les sessions d'études. Les thèmes du stage sont définis conjointement par l'entreprise et l'Ecole. Les stages ont lieu dans l'entreprise qui, en général, rémunère les stagiaires.

1.7 - Prospective : Plusieurs modifications sont intervenues dans la formation ; exemples :

- ouverture du programme conduisant au C.G.E en formation permanente
- développement des séminaires de formation sur mesure, etc....

ECOLE POLYTECHNIQUE DE THIES

1.1. - Renseignements généraux

C'est le 25 Mai 1973 que le Président de la République du Sénégal décrète la création de l'Ecole Polytechnique de Thiès. L'Ecole Polytechnique de Montréal (Canada) en accepte le parrainage au cours de son implantation progressive.

L'Ecole est sise sur un terrain dont les dimensions dépassent les 400 hectares. Elle peut recevoir une population de 350 élèves Ingénieurs. Le Campus comporte présentement 24 bâtiments pour le secteur pédagogique et scolaire ainsi que 76 villas et studios à l'usage des membres du personnel administratif et du corps professoral.

L'Ecole Polytechnique de Thiès, établissement militaire d'enseignement supérieur, a pour vocation de :

- former des Ingénieurs de conception
- effectuer des recherches permettant de promouvoir des actions de développement,
- donner aux élèves-ingénieurs une instruction et une formation militaire.

L'Ecole est rattachée au Ministère des Forces Armées. Un officier Supérieur des Forces armées, ayant le titre de commandant de l'Ecole, est chargé de l'administration générale et de l'encadrement militaire des élèves ingénieurs.

Les diplômés de l'Ecole polytechnique reçoivent un diplôme d'Ingénieur reconnu par les autorités du Sénégal comme étant de la hiérarchie "A1" selon l'indice de la Fonction Publique.

Le corps Enseignant

Le commandant de l'Ecole Polytechnique de Thiès est le lieutenant Colonel Sidy Bouya NDIAYE.

Le Directeur des Etudes : Mme Nicole Laverdure (Canada); à côté de l'encadrement militaire nous avons un encadrement pédagogique constitué de :

- Directeur des Etudes-adjoint (Canadien)
- Chef du Service de la Scolarité (Sénégalais)
- Responsable de la Bibliothèque (Sénégalais)
- Chargé des relations extérieures (Sénégalais)

Professeurs et techniciens (1983-84) - Département du Tronc Commun

Matières	Enseignants
Chimie, thermodynamique	1 professeur, Chef du Département (canadien)
Comptabilité et finances	1 professeur (canadien)
Cinématique, mécanique, statique et dynamique	1 professeur (Canadien)
Anglais	1 professeur (Sénégalais)

Vacataires Sénégalais

Chimie, physique	1
Français technique	1
Physique	1
Economie	1
Mathématiques	4

Techniciens	
Canadiens	2
Sénégalais	3

Département de Génie Civil

Matières	Enseignants
Routes, urbanisme et génie municipal	1 professeur, chef du département (Canadien)
Résistance des matériaux, ressources hydriques	1 professeur (Canadien)
Topométrie, topographie, photogrammétrie	1 professeur (Canadien)
Béton armé, structures, technologie du béton	1 professeur (Canadien)

Génie Sanitaire	1 professeur (Canadien)
Hydrologie, pompes	1 professeur (Sénégalais)
Mécanique des fluides, transmission de la chaleur	1 professeur (Canadien)

Vacataires Canadiens

Gestion des constructions	1
Ports et navigation	1

Vacataires Sénégalais

Gestion et relations humaines	1
Transport	1

Techniciens

3 Canadiens

Département de Génie Mécanique

Matières

Machines et installations électriques

Professeurs

Chef de Département
(Canadien)

Analyse numérique, recherche opérationnelle

étude du travail

1 (Canadien)

Atelier, Sciences graphiques

1 (Canadien)

Science des matériaux, procédés de fabrication

1 (Canadien)

Électronique, automatisme, dynamique

1 (Canadien)

Éléments de machines, mécanismes, Implantation
et manutention

1

Vacataires canadiens

Thermodynamique

1

Plomberie, air climatisé et réfrigération

1

Compresseurs, moteurs et turbines

1

Vacataires sénégalais

Atelier

2

Energie renouvelables

1

Sciences graphiques

1

Techniciens

Canadiens

3

Sénégalais

1

Financement

Le financement est Sénégal-canadien dans les proportions suivantes :

Canada : 88%

Sénégal : 12%

Quelques chiffres 1983 - 84

Personnel Sénégalais : 135 630 000 francs (payé par le Sénégal)

Personnel Canadien : 1 Milliard 156 Millions (payé par le Canada)

Dépenses en matériel : 289 Millions (payé par le Sénégal)

Remarques : la construction de l'Ecole et son équipement ont été assurés par le Canada.

1.2 - Recrutement

- Pour être admis à titre d'élève ingénieur en première année, il faut :

- a) être célibataire sans enfant, âgé de moins de 22 ans au 1er octobre de l'année du concours,
- b) remplir les conditions d'aptitude médicale dûment constatées par des médecins militaires,
- c) être titulaire d'un baccalauréat de la série C ou E ou d'un diplôme admis en équivalence,
- d) réussir le concours d'entrée ouvert aux candidats de deux sexes.

- Un candidat âgé de plus de 25 ans au plus au 1er octobre de l'année d'admission, peut être admis sur titres après examen du dossier, des cours prérequis pourront lui être imposés afin de s'assurer qu'il aura vu toutes les matières des années pour lesquelles il demande équivalence.

Remarques : les élèves étrangers transmettront leur dossier de candidature dans le même délai que les élèves sénégalais. Ces candidatures doivent être soumises par leur gouvernement respectif auprès du gouvernement du Sénégal.

1.3 - Durée des Etudes et Sanction

Les programmes d'études pour la formation des Ingénieurs sont de niveau supérieur. Ils s'échelonnent sur une période de 5 ans et cumulent un minimum de cent cinquante (150) crédits.

(N.B - Le crédit est une unité de mesure qui permet à l'Ecole d'attribuer une valeur numérique à la charge moyenne de travail exigé d'un élève ingénieur dans un cours. Le crédit représente quarante cinq (45) heures consacrées par l'élève ingénieur à une activité de cours, de travaux pratiques, de séminaires ou de recherche incluant dans chaque cas, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel nécessaire suivant l'estimation de l'Ecole.)

- Les 5 années du cours de génie se subdivisent en 2 parties : la première partie d'une durée de 2 ans et demie, est consacrée à la formation générale pendant laquelle les élèves-ingénieurs acquièrent les connaissances fondamentales en mathématiques, physique, chimie et sciences graphiques et développent les habiletés intellectuelles et techniques que requièrent les études en génie. La seconde partie d'une durée de 2 ans et demie, est consacrée à la spécialisation. Les élèves-ingénieurs poursuivent alors un programme d'études conduisant à un diplôme de génie "civil" ou de génie "mécanique".
- la première année permet aux élèves-ingénieurs de mettre au point et d'unifier leurs connaissances générales en mathématiques, physique, chimie, dessin industriel et anglais technique et de faire de nombreuses manipulations en laboratoire.
- pendant les 5 années, les élèves-ingénieurs sont appelés à participer à des travaux dirigés, à des travaux pratiques et à des stages industriels qui font partie intégrante des programmes d'études du cours de génie. De plus, des cours de relations humaines, de sciences économiques et de management sont intégrés aux études de l'élève ingénieur afin de le sensibiliser aux différents problèmes avec lesquels les cadres d'entreprise sont continuellement confrontés.

Les programmes d'études actuels comportent :

154 2/3 crédits en génie civil
153 1/3 crédit en génie mécanique

incluant dans chaque programme, une formation générale commune de 76 1/2 crédits.

- La scolarité

La scolarité normale pour l'élève ingénieur est de 5 années. Elle ne peut dépasser 7 années à compter de la première inscription. L'élève ingénieur qui échoue deux fois la même année d'un programme d'études est exclu.

Sauf cas de force majeur, il ne peut être autorisé plus de 2 redoublements soit :

- l'un au cours de la période du tronc commun, à l'exception de la première année,
- l'autre au cours de la période de spécialisation.

1.4 - Effectifs (Rappels)

Année scolaire 1979-80 : Effectif total 175 élèves

Répartition :

1ère année : 57

2ème année : 55

3ème année

Génie civil : 14

Génie mécanique : 16

4ème année

Génie civil : 13

Génie mécanique : 7

5ème année

Génie Civil : 17

Génie mécanique : 16

Année scolaire 1980 - 81 : Effectif total : 182 élèves

Répartition

1ère année : 55

2ème année : 43

3ème année

Génie Civil : 17

Génie mécanique : 18

4ème année

Génie Civil : 13

Génie mécanique : 16

5ème année

Génie Civil : 13

Génie mécanique : 7

Année scolaire 1981 - 82 : Effectif total : 197 élèves

Répartition

1ère année : 42

2ème année : 50

3ème année

Génie civil : 19

Génie mécanique: 25

11 élève de 3ème année a été orienté
en cours d'année sur sa demande

4ème année

Génie Civil : 16

Génie mécanique: 15

5ème année

Génie Civil : 13

Génie mécanique: 16

Année scolaire 1982 - 83 : effectif total 199 élèves

Répartition

1ère année : 44

2ème année : 34

3ème année

Génie Civil : 25

Génie Mécanique : 26

4ème année

Génie Civil : 20

Génie mécanique : 22

5ème année

Génie Civil : 14

Génie Mécanique : 14

Année scolaire 1983 - 84 : effectif total 199 élèves

1ère année : 41

2ème année : 44

3ème année

Génie Civil : 13

Génie Mécanique: 10

4ème année

Génie Civil : 26

Génie mécanique: 24

5ème année

Génie civil : 18

Génie Mécanique : 23

Remarques : la tendance est de stabiliser l'effectif total de l'Ecole
à 200 élèves-ingénieurs chaque année

MATIERES	1ere année			CREDITS
	TH.	HORAIRE	(1)	
		LAB	TP.	
Analyse technique	3	0	3	2
Travaux d'atelier	1	2	0	1
Chimie générale	3	3	3	3
Calcul différentiel et intégré	3	2	3	2 2/3
Cinématique et dynamique	3	3	3	3
Géométrie descriptive	1	1	1	1
Dessin technique	1	2	1	1 1/3
	=====	=====	=====	=====
Totaux	15	13	14	14

MATIERES	1ere année			CREDITS
	TH.	HORAIRE	(1)	
	LAB	TP.		
Anglais technique	2	1	2	1 2/3
Travaux d'atelier	1	2	0	1
Calcul différentiel	3	2	3	2 2/3
Electromagnétisme	3	3	3	3
Géométrie descriptive	1	1	1	1
Dessin technique	1	2	1	1 1/3
Chaleur et thermodynamique	3	2	3	2 2/3
	=====	=====	=====	=====
Totaux	14	13	13	13 1/3

(1) Horaire. TH. = nombre d 'heures de cours théoriques

LAB. = nombre d'heures de laboratoire ou de travaux pratiques

TP. = nombre d'heures de travail personnel recommandé.

2ème année 1er semestre

MATERIES

	HORAIRE			CREDITS
	TH.	LAB.	TP	
CHIMIE	3	2	3	2 2/3
COMPTABILITE GENERALE	3	0	2	1 2/3
TECNN. D'EXPRESSION DE L'INGENIEUR	2	0	2	1 1/3
ANALYSE VECTORIELLE	3	2	3	2 2/3
ALGEBRE LINEAIRE	3	0	3	2
INFORMATIQUE	3	3	3	3
DESSIN TECHNIQUE	2	3	2	2 1/3
 TOTALS	 =====	 =====	 =====	 =====
	19	10	18	15 2/3

2 ème année

2ème semestre

MATERIES

	HORAIRE			CREDITS
	TH.	LAB.	TP.	
CHIMIE	3	2	3	2 2/3
ANALYSE ET PRIX DE REVIENT	3	0	2	1 2/3
IMPLEMENTS DE MATHS APPLIQUEES	3	2	3	2 2/3
UATIONS DIFFERENTIELLES	3	0	3	2
MANIQUE - STATIQUE	3	3	3	3
ES	3	3	3	3
 TOTALS	 =====	 =====	 =====	 =====
	18	10	17	15

MATIERESHORAIRECREDITS

	TH.	LAB.	TP.	
LES SOURCES D'ENERGIE ET LEUR EXPLOITATION	3	0	3	2
ECONOMIQUE	3	0	3	2
GEOLOGIE GENERALE	2	2	2	2
PROBABILITES ET STATISTIQUES	3	3	3	3
STAGE OUVRIER (6 SEMAINES)	-	-	-	1
RESISTANCE DES MATERIAUX	4	3	3	3 1/3
SCIENCE DES MATERIAUX	3	3	3	3
TOPOMETRIE	2	2	2	2
 TOTALS	 20	 13	 19	 18 1/3

OPTION GENIE CIVILMATIERESHORAIRECREDITS

	TH.	LAB.	TP.	
SCIENCES DE L'EAU	3	0	3	2
MECANIQUE DES FLUIDES	3	2	3	2 2/3
ANALYSE NUMERIQUE	2	2	2	2
RESISTANCE DES MATERIAUX	3	0	3	2
TOPOGRAPHIE	2	4	2	2 2/3
PHOTOGRAMMETRIE	1	2	1	1 2/3
 TOTALS	 14	 10	 14	 12 2/3

MATERIES

HORAIRE

CREDITS

CIRCUITS ELECTRONIQUES

TH. LAB. TP.

3 2 2

MECANIQUE DES FLUIDES

3 2 3

ELEMENTS DE MACHINES

3 1 3

ANALYSE NUMERIQUE

2 2 2

MECANIQUE - DYNAMIQUE

3 2 3

THERMODYNAMIQUE APPLIQUEE

3 2 3

TOTALS

===== ===== ===== =====

17 11 16 14 2/3

1er semestre

MATIERESHORAIRECREDITS

	TH.	LAB.	TP.	
ÉCOULEMENT A SURFACE LIBRE	2	0	2	1 1/3
MECANIQUE DES FLUIDES	3	2	3	2 2/3
RECHERCHE OPERATIONNELLE	3	2	3	2 2/3
ROUTES	3	3	3	3
TECHNOLOGIE DU BETON	2	2	2	2
MECANIQUE DES SOLS	3	3	3	3
STRUCTURES	4	2	4	3 1/3
CAMP DE TOPOMETRIE (2 semaines)	-	-	-	1 2/3
 TOTALS	20	14	20	19 2/3

4ème année Option Génie Civil

MATIERESHORAIRECREDITS

	TH.	LAB.	TP.	
POMPES	2	1	2	1 2/3
ADMINISTRATION DE L'ENTREPRISE	2	0	2	1 1/3
COUTS ET RENTABILITE	4	0	3	2 1/3
MECANIQUE DES SOLS ET FONDATIONS	3	0	3	2
BETON ARME	3	2	3	2 2/3
CONSTRUCTIONS METALLIQUES	3	2	3	2 2/3
STRUCTURES	3	2	3	2 2/3
 TOTALS	20	7	19	15 1/3

4ème année
1er semestre

Option Génie Civil mécanique

<u>MATIERES</u>		<u>HORAIRE</u>	<u>CREDITS</u>
	TH.	LAB.	TP.
TRANSMISSION DE LA CHALEUR	3	2	3
machines ELECTRIQUES	3	3	3
MÉCANIQUE DES FLUIDES	3	2	3
ÉLEMENTS DE MACHINES	3	2	3
RECHERCHE OPÉRATIONNELLE	3	2	3
IMPORTEMENT DES MATERIAUX	3	0	3
AMP DE TOPOMETRIE (2 SEMAINES)	-	-	-
 TOTALS	 =====	 =====	 =====
	18	11	18
			17 1/3

4ème année Option Génie Civil mécanique

2ème semestre

MATIERES

HORAIRE

CREDITS

	TH.	LAB.	TP.	
IMPES	2	1	2	1 2/3
IMPRESSEURS, MOTEURS ET TURBINES	4	2	3	3
ÉAN. ET DYNAMIQUE DES MACHINES	3	0	3	2
UDE DE TRAVAIL	3	0	3	2
INISTRATION DE L'ENTREPRISE	2	0	2	1 1/3
UTS ET RENTABILITE	4	0	3	2 1/3
OCÉDES DE FABRICATION	4	0	3	2 1/3
 TOTALS	 =====	 =====	 =====	 =====
	22	3	19	14 4/3

5ème année

Option Génie Civil

1er semestre

<u>MATIERES</u>	<u>HORAIRES</u>			<u>CREDITS</u>
	TH.	LAB.	TP.	
HYDRAULIQUE URBAINE	2	2	2	2
TRAITEMENT DES EAUX	3	2	3	2 2/3
GESTION DES CONSTRUCTIONS	2	0	2	1 1/3
RELATIONS HUMAINES ET INDUSTRIELLES	2	0	2	1 1/3
PROJETS DE FIN D'ETUDE	0	6	3	3
STAGE DE MAITRISE (6 SEMAINES)	-	-	-	1
CONSTRUCTION METALLIQUE	2	2	2	2
BETON ARME	3	3	3	3
 TOTALS	 14	 15	 17	 16 1/3

5ème année

Option Génie Civil

2ème semestre

<u>MATIERES</u>	<u>HORAIRES</u>			<u>CREDITS</u>
	TH.	LAB.	TP.	
HYDROLOGIE DES EAUX SOUTERRAINES	3	1	3	2 1/3
PORTS ET NAVIGATION	3	1	2	2
RESSOURCES HYDRIQUES	2	2	2	2
GENIE MUNICIPAL	2	0	2	1 1/3
PROJETS DE FIN D'ETUDES	0	6	3	3
TRANSPORT	3	2	2	2 1/3
URBANISME	2	0	2	1 1/3
 TOTALS	 15	 12	 16	 14 1/3

MATERIES

HORAIRE

CREDITS

	TH	LAB	TP	
ELECTRONIQUE	3	2	3	2 2/3
INSTALLATION ELECTRIQUES	3	2	3	2 2/3
RELATIONS HUMAINES ET INDUSTRIELLES	2	0	2	1 1/3
PROJETS DE FIN D'ETUDES	0	6	3	3
STAGE DE MAITRISE (6 SEMAINES)	-	-	-	
IMPLANTATION ET MANUTENTION	3	2	3	2 2/3
PLOMBERIE ET APPLICATIONS DE <i>tuyauterie</i>	3	3	3	3
TOTAUX				
	14	15	17	16 1/3

6ème ANNEE

2ème SEMESTRE

OPTION GENIE MECANIQUE

MATERIES

HORAIRE

CREDITS

	TH	LAB	TP	
ELEMENTS DE CONSTRUCTION	3	0	3	2
ASSERVISSEMENT ET AUTOMATISME	3	2	3	2 2/3
ENVIRON. ET LEGISLATION INDUSTRIE	3	0	3	2
PROCEDES INDUSTRIELS	0	3	1	1 1/3
PROJETS DE FIN D'ETUDES	0	6	3	3
AIR CLIMATISE ET REFRIGERATION	3	3	3	3
TOTAUX				
	12	14	16	14

1.6 - Les stages pratiques

- Le stage ouvrier. La 2ème année est suivie d'un stage ouvrier obligatoire d'une durée de six semaines soit dans une entreprise privée, soit dans un service public. Le niveau du travail confié à l'étudiant durant son stage se situe à la base des opérations de l'organisme même au niveau des ouvriers.

- Le stage de maîtrise. La quatrième année est suivie d'un stage de maîtrise obligatoire d'une durée de six semaines, soit dans une entreprise privée, soit dans un service public.

1.7 Prospective

L'Ecole polytechnique de Thiès n'a pas encore atteint ses limites de recrutement (locaux et installations pédagogiques prévus pour 350 élèves ingénieurs). Le statut militaire de l'Ecole a été aménagé pour permettre de recevoir maintenant des jeunes-filles. D'autres aménagements (d'ordre pédagogique ou réglementaire) sont possibles si le besoin s'en fait sentir.

D'autre part les succès enregistrés (presque 100% de réussite pour toutes les promotions formées et leur compétence ont déjà fait la réputation de l'Ecole dont les diplômés n'ont jusqu'ici aucun problème de placement. Quant à la vocation régionale de l'Ecole, elle s'affirme de plus en plus comme le confirment les nombreuses demandes venant des pays voisins.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNELLE.

1.1 - Renseignements généraux.

Adresse : Fann-Gueule Tapée (Ex-Delafosse)

La vocation de l'Ecole est de former des professeurs d'enseignement moyen techniques destinés aux collèges et lycées techniques ainsi qu'aux différents centres de formation technique.

Des conseillers d'orientation pédagogique de plus en plus demandés y sont également formés.

Organisation de l'Ecole

Les différents types de formation sont regroupés en 2 sections.

Section A - Conseillers d'orientation, professeurs d'enseignement secondaire technique (en fabrication mécanique, Electro-technique, technique quantitative de gestion).

Section B - professeurs d'enseignement moyen technique (en technologie et travaux manuels éducatifs) maîtresses d'Economie familiale.

Le Corps Enseignant

L'Ecole est dirigée par Monsieur Abdou Kadre BARRY et compte 47 enseignants en grande majorité des expatriés Français (40 professeurs Français et 7 professeurs Sénégalais)

Financement

Le financement de l'ENSETP est exclusivement national . Budget du Ministère de l'Education Nationale et du Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle et technique. Les élèves étrangers sont à la charge de leur Etat d'origine.

1.2 - Recrutement

Tous les élèves Sénégalaïs sont orientés à l'ENSETP par la Commission Nationale d'Orientation des Bacheliers (C.N.O.B). A leur arrivée les orientés subissent :

- un test du niveau des connaissances
- des tests psycho-techniques
- un entretien avec le jury

C'est à la suite de ces tests que l'élève est affecté à l'une des sections (cycle long : 5 ans ou cycle court 4 ans)

Les élèves étrangers africains (actuellement au nombre de 44, de Haute Volta, du Niger) sont admis sur demande de leur gouvernement.

1.3 - Durée des études et Sanction

La section A dispense ses enseignements en 5 ans et délivre les diplômes suivants :

- Certificat d'aptitude aux fonctions de Conseiller d'orientation
- Diplôme de professeur d'Enseignement Technique et professionnel, options : - Fabrication mécanique
Electro-technique
Technique quantitative de gestion

La section B dispense ses enseignements en 4 ans et délivre le diplôme de professeur d'enseignement moyen technique;

- options : - Initiation à la technologie et aux travaux manuels
- Professeur d'Economie familiale et sociale
- Maîtresse d'Economie familiale et Sociale

1.4 - Effectifs de l'Etablissement

En 1983 - 84 l'Ecole compte 164 élèves, toutes promotions et toutes sections confondues.

L'Effectif global est en augmentation et tournait auparavant autour de 100 - 120 élèves par an.

1.5 - Les programmes

Les programmes d'enseignement. Les programmes des différentes sections et options sont assez proches, avec une spécialisation plus poussée pour certaines matières.

Les principales matières enseignées sous forme de modules (toutes sections) sont :

- Mécanique, Mathématiques, Construction mécanique (Dessin)
- Technologie générale, automatique, Electricité, Technique mécanique, Electronique, Bureau d'études, Géométrie descriptive, analyse de mécanisme,
- Comptabilité, Dactylographie, correspondance, Droit Civil, économie des Entreprises, Economie Générale, Mathématiques appliquées, Informatique.
- Sociologie, anglais, physique, chimie, statistique,
- Biologie : Biologie cellulaire, Biologie humaine,
- Psychologie du développement, pédagogie de soutien, philosophie africaine.
- Travaux manuels éducatifs, psycho-pédagogie, Technique audio-visuelle, habitat, cadre de vie, hygiène, pathologie, Pédiatrie psychologie sociale, Nutrition, Sociologie africaine, Economie domestique,
- Micro-enseignement, Energetique, travail du bois, enquêtes, travaux de recherches, Législation, Dossiers, Documents, Etudes d'outillage, Bureau de méthodes, Droit public, Politique générale des firmes, Marketing, Droit pénal, Etudes critiques des leçons.

1.6 - Les stages pratiques

Les établissements de formation technique et professionnelle, les centres d'apprentissage servent naturellement d'écoles d'application aux élèves de l'ENSETP destinés à l'enseignement. L'Ecole dispose d'ateliers de travaux pratiques et de laboratoires. Les usines et les industries de la place accueillent également les élèves. Les visites et stages sont à la charge de l'Ecole.

1.7 - Prospective

Un certain ralentissement dans le recrutement de l'école est à prévoir pour s'adapter au rythme d'absorption des écoles de formation et aux recommandations de la Cellule de contrôle des effectifs et de la masse salariale du gouvernement Sénégalais.

Un accroissement est cependant possible au niveau du recrutement des élèves étrangers africains, la vocation régionale (OMVS, CEAQ) de l'Ecole s'affirmant de plus en plus.

LYCEE TECHNIQUE D'INDUSTRIE

1.1 - Renseignements généraux

Adresse : Fann-Gueule Tapée (dans l'enceinte de l'Ex-Lycée Delafosse) Dakar.

Le lycée technique d'Industrie de Dakar est l'exemple du lycée à vocation technique qui va être multiplié afin de préparer de plus en plus de jeunes aux formations supérieures techniques et pour une insertion plus facile dans le tissu industriel national. Le lycée prépare en effet, en 3 ans, aux baccalauréats dits techniques, les jeunes orientés par la commission d'orientation des élèves des troisièmes.

Le Corps enseignant

Le Directeur de l'Ecole est Monsieur Abdou Aziz KANE. L'Ecole compte 71 enseignants dont 44 expatriés Français.

Le Financement

Le financement est national avec une aide technique de la France (Salaires de certains enseignants expatriés et matériel).

1.2 - Recrutement

Les élèves sont orientés ici par la Commission d'orientation des élèves des troisièmes. Les élèves sortant des collèges d'enseignement moyen technique sont admis directement, la commission d'orientation ne faisant, dans ce cas, qu'entériner leur admission. (idem pour les élèves du Lycée Technique Commercial)

1.3 - Durée des études et sanction

Les études se déroulent en 3 années scolaires : seconde, première terminale.

La classe de seconde constitue un tronc commun au terme duquel les élèves sont orientés vers les séries préparant en 2 ans (première, terminale) aux différents baccalauréats techniques.

Séries : BAC E

BAC F 1 (Fabrication mécanique)

BAC F 2 (Electro-technique)

BAC F 3 (Mécanique auto)

BAC F 4 (Chaudronnerie - tuyauterie industrielle)

BAC F 5 (ouvrages métalliques)

BAC F 6 (chimie)

BAC F 7 (Biologie)

1.4 - Effectifs de l'Etablissement 1983 - 84: 500 élèves (répartis en :

7 classes de seconde

10 classes de première

7 classes de terminale

l'effectif moyen (toutes classes) varie entre 400 et 500 élèves chaque année.

1.5 - Programmes d'enseignement

Matières enseignées (tronc commun et toutes série confondus)

Mathématiques, physique, philosophie, Analyse de Fabrication, Automatisme, Anglais, Electricité, Technologie générale, Français, Schéma électrique, traçage, fraisage, ajustage, tournage, météologie, rectification, Bureau d'études, bureau de méthode, chimie, biologie, bio-chimie, chimie, optique, mécanique automobile, Education physique.

- L'enseignement comporte un programme théorique et un programme de travaux manuels et pratiques donnés dans les différents ateliers et laboratoires de l'Ecole.

LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL DE DAKAR

1.1 - Renseignements généraux

Adresse : Fann - Gueule Tapée (Ex Delafosse)

Comme le lycée technique d'Industrie, le Lycée technique Commercial prépare les jeunes aux baccalauréats à vocation technique et professionnel. Un diplôme, le Diplôme d'Etudes professionnelles y est, en plus délivré pour la comptabilité et la mécanographie aux élèves qui veulent entrer tout de suite dans la vie professionnelle active.

Le Corps Enseignant

Le proviseur de l'Ecole est Mme DIAWARA. Le corps enseignant compte en 1983-84, 52 professeurs, dont 10 expatriés Français.

Le Financement est national. Budget du Secrétariat d'Etat à la formation professionnel et technique.

1.2 - Recrutement

- Pour la filière D.E.P : il faut être titulaire du DEFM (ou équivalent) et réussir au concours d'entrée et aux tests psycho techniques.

- Pour la filière des Baccalauréats G1, G2, D, les élèves qui entrent en seconde B (bac G1, G2) sont tous orientés par la commission nationale d'orientation des élèves des troisièmes.

1.3 - Durée des études et sanctions

Filière D.E.P : 3 années d'études sanctionnées par le Diplôme d'Etudes professionnels options comptabilité ou mécanographie.

Filière BACS : 3 ans d'études sanctionnées par les Baccalauréats G1, G2 ou D

1.4 - Effectifs

En 1983 - 84 : 1083 élèves répartis en 25 classes (toutes sections, toutes promotions). L'effectif normal tourne autour de 1000 élèves/an.

1.5 - Programmes

Les programmes d'enseignement.

Matières enseignées (toutes sections) : Mathématiques générales, Dactylographie, Français, Histoire, géographie, Bureau de Secrétariat, Organisation administrative, Droit, Organisation des Entreprises, Mathématiques appliquées, Anglais, Espagnol, Sténo, Philosophie, Vie familiale et sociale, Economie, Techniques de Communication, Mathématiques financières.

Les travaux pratiques et travaux dirigés ont lieu dans les salles et laboratoires de l'Ecole. Pour la filière D.E.P, des stages dans les administrations et le secteur privé sont inscrits au programme de la dernière année.

CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE THIES
(EX - CENTRE D'APPRENTISSAGE DE LA REGIE DES CHEMINS DE FER)

1.1 - Renseignements généraux

Ce centre est choisi comme l'exemple de plusieurs écoles de formation technique fonctionnant au Sénégal et donnant un enseignement pratique et rapide préparant à un métier. Il accueille les jeunes du niveau de la 3ème des lycées et collèges qui se retrouvent souvent sans le DEFM et sans débouchés.

Le corps enseignant

Le centre est dirigé par Monsieur Mamadou Lamine CISSE et compte 5 professeurs et travaux pratiques dont 1 expatrié.

Financement

Le financement est assuré par le budget du Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle et technique.

1.2 - Recrutement

Le DEFM n'est pas exigé. Il faut un niveau de 3ème des lycées et collèges et passer un concours d'entrée et des tests psycho-techniques. L'Ecole recrute 1 fois tous les 2 ans.

1.3 - Durée des études et sanction

Les études se déroulent sur 2 années, elles sont sanctionnées par un brevet d'études professionnelles. Options : - mécanique automobile
- Electricité

1.4 - Effectifs 1983 - 84 : 40 élèves pour les 2 sections.

L'effectif est constant (40 élèves/2 ans) pour éviter les problèmes de débouchés qui ne se posent pas jusqu'ici aux élèves du centre.

1.5 - Programmes d'enseignement

Matières enseignées.

- Section mécanique automobile : ajustage, sondage, dessin industriel, technologie diésel, Mathématiques, Sciences mécaniques + Expression française, connaissance du monde contemporain, vie civique et professionnelle, Education physique.
- Section Electricité : manipulation, cablage, technologie, schéma Electro-technique, dessin + Expression française, connaissance du monde contemporain, vie civique et professionnelle, Education physique.

1.6 - Stages pratiques

L'enseignement dispensé au centre est plus pratique que théorique, la Régie des Chemins de fer, bien que ne supervisant plus le centre, est le lieu naturel de stages du C.E.P de Thiès.

II - LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET SES BESOINS EN PERSONNELS

Le développement économique et social du Sénégal est fortement dépendant de celui de l'agriculture qui occupe plus de 70% de la population totale, représente 35% de la production intérieure brute et participe pour 1/3 aux importations et pour 2/3 aux exportations.

La réforme de 1974, basée sur la création de sociétés régionales de développement cherche l'unicité des actions dans une zone écologique, homogène. Les sociétés baptisées sociétés régionales de développement sont issues en fait pour la plupart de sociétés de production, d'intervention, à côté de ces services interviennent l'animation rurale, puis l'expansion rurale dont l'une a vocation de sensibiliser et de préparer le rural à mieux recevoir le message, l'autre à entreprendre une approche intégrée des actions de développement à la base.

L'esprit de toutes ces actions est que le développement passe par :

- la suppression du déficit vivrier,
- l'arrêt de l'exode rurale
- le développement prioritaire de l'agriculture qui sera la base d'unités industrielles de transformation.

La SAED peut être considérée comme chef de file de ces sociétés régionales, sa mission de conduire le développement dans la zone sénégalaise du Bassin aura certainement un effet déterminant dans l'avenir du monde rural si ses objectifs sont correctement réalisés. Les principales autres sociétés sont :

- SODEVA (zone arachidière)
- SODAGRI (Casamance - Riz)
- SOMIVAC (Casamance)
- SODEFITEX (Sénégal oriental, coton)
- S.T.N (maraîchage, zone des niayes)

Toutes ses sociétés régionales ont un important volet formation comme base de leur action d'intervention. Formation paysanne bien sûr mais aussi formation de personnels cadres (formation de formateurs et d'encadreurs de base).

Ministère du Développement Rural. (Société d'Aménagement et d'exploitation des Terres du Delta (SAED))

2.1 - Présentation de la Société de Développement

En remplacement de l'OAD (Organisation autonome du Delta), la SAED est créée par la loi 65001 du 20 Janvier 1965.

Cette loi assigne à l'établissement public qu'est la SAED, une mission d'aménagement et d'encadrement de la seule zone du delta du fleuve Sénegal. Ainsi la société a eu pour objectif : l'aménagement en 10 ans de 30 000 hectares de rizières dans le Delta, la mise en place d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de ces rizières et la fixation de 9000 familles de colons.

Très vite en 1974, avec l'expérience acquise dans le Delta, l'objectif de la Société changea avec l'extension de ses activités à l'ensemble de la vallée du fleuve Sénegal. D'ailleurs il faut noter que dès 1971, les activités de la SAED avaient connu un début d'évolution avec l'intensification de la riziculture dans le Delta et la diversification des cultures (avec l'introduction de la culture de la tomate industrielle notamment).

Avec la loi du 21.01.79, abrogeant et remplaçant l'article premier de la loi 65.01 du 20.01.65, le rayon d'action de la SAED devait s'étendre non seulement à l'ensemble de la Rive gauche de la vallée du Fleuve Sénegal mais jusqu'à la vallée de la Falémé (affluent du Sénegal).

Sur l'ensemble de sa zone d'intervention, la SAED assume des tâches d'encadrement et de formation, ainsi que la production et la commercialisation. Pour ces objectifs, elle intervient :

a) Pour le compte de la puissance publique :

- étude d'aménagement
- exécution des travaux (digues, routes, entretien divers)

- encadre des paysans et des coopératives
- procède à la mise en place de familles d'immigrants sur les périmètres de colonisation,
- crée des aménagements collectifs (école, dispensaires...)

b) Pour le compte des Paysans :

- conduite d'eau (d'irrigation et drainage)
- fourniture de facteurs de production (engrais, semences et produits phytosanitaires)

2.1.1 - S.A.E.D, Aménagements en fonctionnement (au 1.07.84)

Grands périmètres

- périmètre autonome de Lampsar-Savoigne (PALS) : 2150 ha
- grande digue Tellel Kassack (GDTK) : 2050 ha
- Débi-Boudoum (DB) : 3130 ha
- Richard-Toll (RT) : 2320 ha
- Périmètre autonome N'Dombo-Thiago (PANT) : 725 ha
- Périmètre autonome de Dagana (PAD) : 1930 ha

soit au total pour le Département de Dagana : 12 305 ha actuellement aménagés.

NDiarba- Ngalenka (ND - NKS) : 375 ha

Nianga Podor (N.P) : 960 ha

Guédé Ndioroum (GD - NM) : 1880 ha

Haéré Lao - Saldé-Wala (HL - SW) : 1930 ha

soit au total pour le Département de Podor : 5145 ha actuellement aménagés.

Petits périmètres

Matam : 3105 ha au total

Baké (Région du Sénégal oriental) : 770 ha au total

Surface totale de périmètres aménagés par la SAED au 1.07.84 : 21 325 ha

2.1.2 et 2.1.3.

La deuxième lettre de Mission (programme SAED) va permettre d'atteindre dans les 3 prochaines années les objectifs d'aménagements suivants (au 1.07.1987) :

- Périmètre autonome Lampsar Savoigne : (PALS) 2370 ha
- Grande digue Tellel Kassack (GD- TK) : 2830 ha
- Débi-Boundoum (DB) : 3130 ha
- Richard Toll (R.T) : 2530 ha
- Périmètre autonome Ndombo-Thiago (PANT) : 915 ha
- Périmètre autonome de Dagana (PAD5 : 2360 ha

soit au total pour le département de Dagana : 14 135 ha qui seront aménagés au 1.07.87.

- Ndiarba-Ngalenka (ND-NK) : 1845 ha

- Nianga-Podor (N.P) : 2 260 ha

- Guédé-Ndioum (GD-NM) : 4 305 ha

- Haéré Lao - Saldé Walé (HL - SW) : 3 700 ha

soit au total pour le département de Podor : 12 110 ha

Petits périmètres

Matam : 5 305

Bakel : 1070 ha

Il est donc prévu d'atteindre au 1/07/87 au total 32 620 ha de surfaces aménagées dans la vallée du Sénégal.

SAED - EFFECTIFS
DIRECTIONS et PERIMETRES

<u>DIRECTIONS</u>	permanents	saisonniers	Total
Direction générale	16	-	16
Direction administrative	49	-	49
Direction financière	41	-	41
D.P.A	74	24	98
U.A.R.A.E	83	24	107
D.E	81	18	99
D. Dagana	60	1	61
D.M.D	56	5	61
<hr/>			
Périmètres			
P. Lampsar	60	33	93
P. GDTK	44	30	74
D. Boundoum	42	16	58
Richard TOLL	36	14	50
ND. Thiago	22	4	26
Dagana	61	11	72
D.Podor	11	1	12
NGallenba	8	-	8
Nianga	30	16	46
Guédé	32	19	51
Aéré lao	57	21	78
Matam	77	28	105
Bakel	44	8	52
<hr/>			
TOTAL	992	315	1 307

3 - La formation dans la Sociétés de Développement

3.1 - Le servive de la Formation

Ce centre national d'application et de perfectionnement aux techniques d'irrigation (CNAPTI) est la structure de formation de la SAED Société d'Etat chargée du développement intégré de la rive gauche du fleuve Sénégal et de son affluent la Falémé. Son but est d'organiser et de participer à la formation du personnel de la SAED dans tous les aspects de son activité. Son champ d'intervention est appelé à s'étendre à l'ensemble du pays puis aux autres Etats de l'OMVS.

Emplacement

Le Centre est situé au village de Ndiaye, en bordure de l'axe d'irrigation gorom-Lampsar, à 55 km de Saint-Louis sur la route de Rosso. Il est intégré au périmètre irrigué du Lampsar (2000 ha).

Objectifs du Centre

- formation permanente du personnel de la SAED en aménagement, cultures irriguées, cultures irriguées et traditionnelles, gestion, pédagogie rurale; etc...
- Information et adaptation des cadres recrutés par la SAED....
- Coordination de la formation externe des cadres de la SAED
- formalisation de la réflexion collective sur les problèmes de développement de la zone,
- mise au point de méthodes et d'outils de formation de paysans et d'irrigation,
- appui technique aux périmètres en matière d'aménagement et de production,
- accueil d'étudiants et de chercheurs dans le domaine de l'irrigation en zone sahélienne.

Infrastructures

Le centre peut héberger 40 stagiaires. Il dispose de salles de cours et de réunions équipées pour l'emploi des moyens audio-visuels,

d'un service de reprographie, d'un important centre de documentation, d'une station complète d'agro-météorologie et de divers équipements hydrauliques.

Pour la formation pratique, le centre a aménagé 15 ha en terres argileuses irriguées par gravitation, 5 ha de sol dunaires irriguées par aspersion. Il dispose également d'un équipement agricole complet.

Financement du Centre

Sénégal	: 85 510 000 FCFA
F.A.C	: 340 770 000 FCFA
C.C.C.E	374 500 000 FCFA
<hr/> TOTAL	800 780 000 FCFA

Le budget de fonctionnement est pris en charge par le FAC et la SAED. Le fonctionnement courant (eau, électricité, ravitaillement du Centre est assuré par la SAED sur ses fonds personnels à raison de 92 millions (pour 3 ans).

Il y a actuellement des propositions du Fonds Kowétien et de la Banque Mondiale pour la prise en charge de la formation à la SAED.

Equipe pédagogique

Direction :

Directeur : Mor DIOP

Adjoint : Guy François

Section aménagement

Responsable : Michel Héritier

adjoint : Massogui Guèye

Section productions

responsable : philippe de la Sayette

adjoint : Mouhamadou TOURE

Section développement rural

responsable : Magatte DIAW

1 formateur

Documentation

responsable : Marie Mbengue

Le CNAPTI diffuse 3 axes de formation.

1) Axe production

enseignement donné par 2 formateurs agronomes

2) Axe aménagement et gestion de l'eau

formateur : 1 hydraulicien

1 ingénieur génie rural

3) Axe développement rural

formateurs : 2 économistes

(le directeur du CNAPTI intervient aux 3 niveaux, mais surtout en développement rural)

Depuis 3 ans, le CNAPTI a commencé à former :

1^o) Des Conseillers agricoles : recrutés sur le tas, formé en 2 ans pour former à leur tour les paysans.

- 1^{ère} promotion : 29 agents

- 2^{ème} promotion : 20 stagiaires encore en formation

Les conseillers agricoles reçoivent une formation technique très poussée :

- 1 an en salle

- 1 an sur le terrain (avec évaluation finale au bout des 2 ans)

2^o) Des Chefs de zones

Les grands périmètres SAED qui font 2000 à 3000 ha sont dirigés par des Directeurs de périmètres secondés par un adjoint d'encadrement central. Les périmètres sont divisés en zones (200 à 500 ha) dirigées par des chefs de zones formés au CNAPTI.

Remarque : Les petits périmètres SAED (20ha) sont dirigés par des chefs de périmètres assistés d'un adjoint. Le chef de zone peut diriger plusieurs petits périmètres très dispersés.

- les chefs de zones sont recrutés au niveau ingénieurs des travaux agricoles ou agents techniques d'agriculture ou techniciens agricoles.

Leur formation par le CNAPTI n'est pas un cycle continu (modules de 10 à 15 jours répartis en 3 ans pour ne pas dégarnir les périmètres). Leur formation est axée surtout autour de la Méthodologie de l'encadrement, la gestion, l'alphabétisation.

3°) Des agents d'encadrement centraux.

Formation voisine de celle des chefs de zones mais le niveau de départ exigé est : agent technique d'agriculture (ATA)

4°) Des Intendants

Ils travaillent au niveau des zones. Ils ont une fonction d'intendance auprès des Coopératives (commercialisation, récupération des dettes). Ils sont recrutés sur le tas et reçoivent un perfectionnement. Ce n'est pas une formation en cycle continu. Il faut qu'ils soient capables de former les paysans en gestion.

5°) Des aménagistes

Pour la section d'aménagement des périmètres. Ils participent à l'identification des sites, niveau de recrutement : techniciens à techniciens supérieurs. Ils reçoivent une formation modulaire dans le domaine technique.

Le CNAPTI dispense aussi quelques formations à la carte et donne souvent son appui pédagogique aux différents services de la SAED (exemple : perfectionnement comptable).

Pour la méthodologie le CNAPTI utilise souvent 2 étapes :

1^o étape : enquête sur le terrain, globale, complète, pour bien former les agents d'encadrement ; études du profil des agents, leur niveau de formation et leurs besoins en formation.

2^o étape : études des postes pour chaque catégorie d'agents : Recensement des tâches sur chaque périmètre. Identification globale de la catégorie. L'ensemble des tâches rassemblées par l'agent. Programme de formation pour la tâche, compte tenu des tâches de l'agent dans la société.

REmarques : Le CNAPTI a dispensé en 1983, 440 jours-formation sur le terrain contre 140 jours-formation dans le centre. 450 personnes ont été intéressées par ces formations.

(le Centre serait à la limite de ses possibilités à cause du manque de personnel).

Programmes (donnés à titre d'exemple) aux Conseillers agricoles

Axe aménagement

L'axe aménagement ne diffuse pour les conseillers agricoles qu'un seul module, dit module "aménagement" :

Après une présentation générale des aménagements et du rôle réservé à la SAED pour leur exécution, il traite principalement des deux domaines dans lesquels le conseiller agricole devra développer son action d'appui auprès des paysans :

- utilisation de l'aménagement, gestion technique du groupe moto-pompe et programmation de la conduite de l'eau,
- entretien de l'aménagement, maintenance du groupe moto-pompe et entretien du réseau et des ouvrages.

Il traite plus brièvement de la conception et de la mise en place des périmètres irrigués villageois pour préparer le conseiller agricole à son rôle d'animateur du groupement de producteurs, lors de la réalisation physique du PIV (périmètre irrigué villageois).

La formation dispensée dans ce module s'appuie constamment sur des tâches professionnelles précises et permet au futur conseiller agricole d'acquérir les savoir-faire nécessaires à l'accomplissement de sa mission en milieu paysan.

Axe Aménagement - Horaires

Enseignement	S	TP	V	E	T
Les aménagements à la SAED					
- informations générales	9			3	12
- présentation des aménagements	15		18	5	38
Conduite de l'irrigation					
- relations de la plante avec son milieu	12	6	6	4	28
- gestion des eaux	12	15		4	31
Mise en place d'un PIV					
- travaux préliminaires	6	3		2	11
- conception	9	3		3	15
- réalisation	12	15	12	4	43
Maintenance des infrastructures					
- infrastructures hydrauliques et routières	6	6	6	2	20
- infrastructures mécaniques	3		6	1	10
Total	84	48	48	28	208

S = Salle ; TP = Travaux pratiques; V = visites; E = Evaluation

Axe productions

Le programme de l'axe productions pour les Conseillers agricoles comprend 4 modules :

- cultures irriguées (435 heures)
- cultures traditionnelles (151 heures)
- traction animale (18 heures)
- machinisme agricole (18 heures)

Le module cultures irriguées représente près des 3/4 (70%) du programme de l'axe productions en raison de l'importance des cultures traitées (riz, tomate, maïs et sorgho) les travaux pratiques et visites comptent pour la moitié du temps de formation de ce module.

Le module machinisme agricole n'a pu être diffusé à la première promotion des Conseillers agricoles.

Total séances : 622 heures, soit 207 séances de 3 heures, soit 5,75 mois de diffusion.

Axe développement rural

Concernant la formation de conseillers agricoles, l'axe développement rural diffuse cinq modules d'importance inégale :

- Etude de milieu
- pédagogie rurale
- gestion
- recherche-développement
- alphabétisation

L'affectation tardive d'un responsable pédagogique (également formateur en gestion) n'a pas permis d'intégrer la diffusion des trois premiers modules à la diffusion des modules des axes "Productions" et "Aménagement". Cette intégration est prévue pour la formation de la deuxième promotion de Conseillers agricoles en 1984.

La conséquence de cette situation apparaît dans l'aspect assez "théorique" des objectifs pédagogiques présentés. La 2ème année de formation, effectuée sur le terrain, permettra de rendre opérationnelle la formation décrite dans le programme.

Axe Développement rural (formation des Conseillers ruraux)

Enseignements	Horaires					
	S	TP	V	ENQ	EV	T
Etude du milieu	108	15	36	96	8	263
Pédagogie rurale	54	27	9		9	99
Gestion	11	21			8	40
Recherche - développement	29	6	12		11	58
Alphabétisation	24	6			7	37
Total	226	75	57	96	43	497

Total séances 497 heures soit 156 séances de 3 heures, soit environ 4 mois.

S = Salle - TP = Travaux pratiques - V = Visites

ENQ = Enquêtes d'études de milieu - EV = Evaluation

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Société de Développement et de Vulgarisation agricole (SODEVA)

2.1 - Présentation

En 1968 la SODEVA prend la relève de la SATEC (Société d'aide technique et de Coopération). La convention du 14 Décembre 1968 reliant l'Etat Sénégalais et la SODEVA, précise que les objectifs d'intervention de la SODEVA sont :

- la vulgarisation des thèmes technique auprès de l'ensemble des cultivateurs du Bassin arachidier pour l'accroissement de la production arachidière.
- le développement conjoint des cultures céréalières et notamment des mils et sorghos,
- la production d'une véritable agriculture intensive permettant de combler le déficit des cultures vivrières et préparant l'association progressive de l'élevage à l'agriculture.
- la sélection et la formation permanente des agents de vulgarisation chargés, à tous les niveaux d'assurer l'encadrement des paysans.

La réforme du Ministère du développement rural en 1974 responsabilise d'avantage la SODEVA dans sa zone et à ce titre, la société a pour but principal de promouvoir le Développement agricole du Bassin arachidier, grâce à la diffusion de techniques modernes de productions végétales, animales et forestières et à la formation du monde rural.

Les tâches exécutées sont définies dans les objectifs que s'assignent la SODEVA, compte tenu de la mission générale qui lui est confiée.

Les actions de vulgarisation de la SODEVA (Conseils individuels, réunions de village, démonstrations, audio-visuel et interventions d'approvisionnement) concernent quatre domaines d'activités.

- Diversification
- Conseils cultureaux et équipement
- Elevage
- Approvisionnement

D'autres actions :

- Vulgarisation féminine,
- Alphabétisation fonctionnelle,
- Formation, encadrement paysans, artisans sont également entreprises par la SODEVA.

Personnel cadre utilisé

1. Direction technique des opérations

Sociologue, directeur technique	1
Agronomes, chefs de division	2
Juriste, chef de division	1

2. Direction des Etudes et de la planification

Sociologues	2
Statisticien	2
Informaticien	1
Agronome	1

3. Direction de la Formation

Sociologue, Directeur	1
Agronome, Adjoint Directeur	1
Ingénieurs travaux agricole, formateur	3
Concepteurs - réalisateurs	2

Besoins en formation :

- Suivi des projets de développement rural et évaluation,
- Communication,
- Gestion des entreprises et des projets de production
- Méthodologie de la formation
- Formation des formateurs
- Gestion financière
- Crédit et développement
- Techniques audio-visuelles et gestion des ressources didactiques

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Direction de la Coopération

		Nombre
- <u>Division Administrative et Financière</u>		
• gestion du personnel et gestion financière		3
- <u>Division Organisation et Promotion</u>		
• gestion en général, planification		3
- <u>Division formation Coopérative</u>		
• gestion en général, organisation, matériel audio-visuel, pédagogie, animation		5
- <u>Bureau d'études, projets, planification</u>		
Identification et exécution projets etc...		4
- <u>Autres bureaux et services régionaux</u>		
départementaux et locaux,		
- technique d'exécution de projet		
- technique d'animations de groupes etc...		30
- soit 45 cadres et techniciens pour la plupart formés à l'ENEA : Inspecteurs de la Coopérations, Agents techniques de la Coopération, Planificateurs, animateurs, etc.....		
- bureau de la production audio-visuelle s'occupe du matériel audio-visuel et de la production de documents éducatifs : films, diapositives, photos etc...		

Organismes coopératifs (après les travaux de la restructuration)

Régions	sections	coopératives rurales	unions locales	unions départ ^v	unités régionales
Casamance	733	68	19	6	1
Diourbel	481	41	7	3	1
Fleuve	421	29	11	3	1
Louga	602	55	11	3	1
Sénégal Oriental	387	32	12	3	1
Sine Saloum	1 201	76	18	6	1
Thiès	578	36	10	3	1
Totaux	4 403	337	88	27	7

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Direction de la Coopération.

- Mission globale de la Direction de la Coopération :

La Direction de la Coopération est un service d'encadrement technique dont la mission consiste à œuvrer pour la promotion du monde rural par la voie de l'organisation coopérative.

En menant l'ensemble de ces tâches, l'éducation et la formation notamment, la Direction de la Coopération doit parvenir à transmettre de véritables compétences aux paysans, sections villageoises et coopératives rurales, de façon à permettre à ceux-ci de gérer leurs biens et pour eux-mêmes.

Principales Divisions

- Division administrative et financière
- Division organisation et promotion coopérative
- Division formation coopérative
- la Division formation coopérative, elle a des tâches de promotion et de formation. Ces tâches sont :
 - Elaboration et mise en œuvre de programmes de formation et d'éducation coopératives à tous les niveaux, en particulier l'alphanumerisation fonctionnelle.
 - la formation en gestion et la mise en application des projets avec l'accord des coopérateurs dans les sections et coopératives,
 - la production et la diffusion de certains acquis de la recherche notamment dans le domaine des semences, matériel agricole et produits phytosanitaires,
 - diffusion de tous les thèmes d'information, d'éducation, à tous les niveaux.

La division de la formation coopérative comprend 3 bureaux :

- bureau pédagogique, chargé de réfléchir et de préparer des thèmes, en collaboration avec l'E.N.E.A ; s'occupe de la formation des coopérateurs et de la formation des formateurs,
- bureau Radio-Educative Rurale, important dans les tâches de diffusion et d'information au niveau de la Radiodiffusion.

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Direction de la Santé et des productions animales.

1. Division des études et de la programmation

Docteurs vétérinaires	2
Ingénieurs zootechniciens	5
Ingénieur des Travaux d'élevage, spécialisé en culture fourragère	1

2. Division législation, formation,
Documentation

Docteur vétérinaire pastoraliste	1
Ingénieurs des travaux d'élevage	1

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Direction Générale de la Production Agricole (D.G.P.A)

Personnel cadre et technique utilisé- Direction des études, méthodes et plan (D.E.M.P)

Ingénieurs agronomes	6
Ingénieurs des Travaux	9
Agents techniques agriculture	2
Technicien horticole	1

(Répartis en 3 division ; études, statistiques, formation)

- Direction de la protection des Végétaux (D.P.V)

Ingénieurs agronomes	7
Ingénieurs des travaux	3

(effectif Direction et Centre de formation)

Projet Maïs

Ingénieurs agronomes	2
Ingénieurs des travaux	-
Agent Technique	1

(effectif Direction)

- Direction des actions et programmes

1 (DAP - Siège)

Ingénieurs agronomes	11
Ingénieurs des travaux	9
Agents techniques	3
Technicien Horticole	1

(Division horticole et équipes de suivi des zones écologiques du pays)

2. (DAP Service semencier)

Ingénieurs agronomes	3
Ingénieurs des travaux	11
Agents techniques	93
(effectif national)	

Service du personnel

Agents techniques	6
-------------------	---

Total Direction de la Production Agricole :

Ingénieurs agronomes	29
Ingénieurs des travaux	35
Agents Techniques agriculture	105
Technicien horticole	2
(cette situation concerne les nationaux)	

- D.G.P.A - détail personnel Inspection Régionale de la Production Agricole du Fleuve (I.R.P.A - Fleuve)

Ingénieurs agronomes	-
Ingénieurs des travaux	3
Agents techniques	14
Techniciens horticoles	4
Moniteurs	4

Inspection Régionale du Sénégal Oriental (I.R.P.A - Sénégal -Oriental) :

Ingénieurs agronomes	-
Ingénieurs des travaux	2
Techniciens horticoles	2
Agents Techniques agriculture	8

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Société de Développement de l'Elevage dans la zone Sylvo-Pastorale
(SODESP)

46, Zone A, BP. 10282 - Dakar.

La SODESP est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la loi 75-61 du 2 Juin 1975, pour exécuter le "Projet de Développement de l'Elevage dans la zone Sylvo-Pastorale" et d'une manière générale, pour promouvoir le développement de l'élevage et l'exploitation des productions animales.

Le projet s'articule autour de quatre programmes fondamentaux intéressant les productions animales et végétales, l'hydraulique pastorale et la promotion sociale des populations des zones où la SODESP intervient.

- le programme Socio-Economique comporte un important volet formation. Son objectif est de susciter et, au besoin, d'encadrer des activités autres que celles de productions de vente ; ces activités doivent viser l'amélioration des conditions de vie des populations des zones où opère le projet. Les thèmes techniques de ce programme sont :

- lutte contre l'exode rurale par la création d'emplois,
- constitution de stocks vivriers,
- hygiène et santé publique,
- alphabétisation fonctionnelle et organisation socio-professionnelle,
- protection de l'environnement et reboisement,
- favoriser les initiatives des populations et les projets locaux de développement,
- désenclavement des zones d'élevage et intégration de ce secteur dans les circuits nationaux d'échange de biens et de services,
- amélioration du revenu des éleveurs par la revalorisation et la juste rémunération de cette fonction socio-professionnelle,
- indexation des prix des aliments du bétail sur ceux de la viande, d'une part, et sur ceux des intrants nécessaires à la production animale, d'autre part,

- prise en charge , à terme, du système de production intégré mis en place par la SODESP par les éleveurs eux-mêmes.

Personnel (Cadres et Maîtrise) utilisé (situation 1982)

Service	Cadres	Maîtrise
Directions fonctionnelles		
Direction générale	2	1
Direction de l'Encadrement	2	1
Direction Etudes-programmes	1	1
Direction Administration et Finances	1	2
Agence Comptable principale	1	3
	—	—
Sous-total	7	8
 Directions opérationnelles		
Direction zone naissance Labgar	5	20
Direction Z.N. Mbar Toubab	5	18
Direction zone réellevage Dolly	5	9
Direction de la Production	1	1
Direction Commerciale	3	3
	—	—
Sous-total	19	51
TOTAL	26	59

Remarque : les cadres et agents de maîtrise sont vétérinaires, ingénieurs, techniciens supérieurs, agents de maîtrise (dont 5 assistants techniques expatriés).

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL DU SENEGAL
(SO.D.AGRI)

La SODAGRI est l'une des nombreux instruments que s'est donné l'Etat Sénégalais pour mener à bien sa politique agricole. Son champs d'action est surtout l'aménagement Hydro-agricole pour développer les cultures céréalières, notamment rizicole en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Le projet Anmbé (Haute Casamance) géré par la SODAGRI est actuellement jugé prioritaire du VI^e Plan dont la réalisation de la première phase a démarré depuis octobre 1982.

Le Bassin de l'Anambé, une fois développé permettra d'ici une quinzaine d'années la production d'environ 150 000 tonnes de céréales avec une commercialisation assurée d'au moins 75 000 T de riz blanchi, le reste étant autoconsommé sur place dans la région.

Le volet formation est d'ores et déjà l'un des aspects les plus important du projet. L'objectif visé par la 1^{ère} phase: 2400 agriculteurs dans la zone aménagée à encadrer et à former pour atteindre un revenu amélioré dans de grandes proportions de 1 à 3.

200 emplois salariés pour le complexe agro-industriel ainsi créé.

Quelques aspects de la Formation à la SODAGRI.

1) formation du personnel cadre :

Stages organisés par le Ministère du développement rural
Séminaires avec les fournisseurs (connaissance du matériel,
entretien, utilisation)

2) Cadres intermédiaires (ATA, ATH) + encadreurs :

- séminaires internes au niveau du centre de perfectionnement agricole de Kérewané (géré par la SODAGRI)
- formation permanente sur le terrain avec séances de démonstration.

3) Paysans :

au CPA de Kéréwane pour sessions de 9 mois
- formation permanente sur le terrain.

nombre de zones d'encadrement 6
nombre de centres d'encadrement 15
nombre de villages d'encadrement 242

- paysans directement concernés par la formation SODAGRI : 13 277
- groupement de producteurs : 94

Superficies actuelles : 16 422 ha dont :

riz	2 000 ha
Maïs	597 ha
Mil sorgho	6 875 ha
Arachide	6 950 ha

Augmentations prévues :

1ère phase (1985-86)	: 1 000 ha
2ème phase	3 020 ha
4ème phase	3 995 ha
5ème phase	4 780 ha

Total	16 265 ha
-------	-----------

dont

Riz - riz	4 935 ha (ferme SODAGRI)
Riz - riz	7 210 ha (paysans)
Riz - divers	3 410 ha
Divers - Divers	710 ha

Personnel cadre utilisé :

1. Direction Générale :

Ingénieurs agronomes	2
Ingénieur génie rural	1
<u>Cellule évaluation</u>	
Ingénieurs agronomes	2
<u>Direction Administrative</u>	
MBA	1
Technicien supérieur	1
<u>Laboratoire</u>	
Technicien supérieur	1

2. Direction technique :

Ingénieurs des travaux agricoles	4
ATA	1
ATH	8

3. Direction des travaux neufs

Ingénieurs du génie civil	2
---------------------------	---

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

La Société des Terres Neuves (S.T.N)

La Société des Terres Neuves, nouvelle formule est désormais chargée, dans le cadre de la politique de développement agricole du Sénégal, du secteur important du maraîchage dans tous ses aspects (politique générale, développement, gestion des zones de maraîchage, amélioration des techniques culturales, formation des maraîchers).

(l'aspect terres neuves - migration rurale, première mission de la STN n'est pas abandonné mais va être reformulé).

Le volet formation au sein de la STN vise surtout à :

- l'encadrement et la formation technique des paysans,
- la vulgarisation des techniques culturales modernes,
- l'application des acquis de la recherche,
- la définition des programmes de formation destinés aux agriculteurs et aux vulgarisateurs,
- l'initiation des paysans aux techniques culturales modernes,
- l'élaboration des programmes annuels d'alphabétisation en directions des populations agricoles,
- l'établissement des calendriers agricoles, etc...

Personnel cadre utilisé par la S.T.N

1) Direction des opérations Maraîchères :

Agronomes (Sénégalais)	5
Agronomes (expatriés)	3
Ingénieurs des Travaux agricoles	4

2) Direction des études et de la planification et Direction des Opérations de migration rurale

Sociologue (Sénégalais)	1
Ingénieur des Travaux agricoles	1
Ingénieur des Travaux Publics	1

3) Direction des aménagements et des équipements

Agronome	1
----------	---

MINISTÈRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Direction des Parcs nationaux.

Structures

Division des parcs nationaux
Division administrative et financière
Division Education et Sensibilisation
Division Information et relations extérieures
Division Recherche Scientifique
Division Personnel et Contentieux
Division Logistique et Matériel

Personnels

Corps des Conservateurs (1)
Corps des Ingénieurs des travaux (12)
Corps des agents techniques
Corps des gardes faune

Rôles

Les conservateurs des parcs nationaux ont pour mission notamment d'assurer la conservation des parcs nationaux, d'occuper des fonctions de direction et de contrôle dans les services dont dépendant les parcs nationaux

En outre, ils peuvent être appelés à diriger ou à entreprendre des recherches scientifiques concernant l'environnement naturel et à conduire des travaux d'aménagement dans les parcs.

Les ingénieurs des Travaux des parcs nationaux sont chargés de la gestion des parcs. Ils peuvent être également chargés spécialement de fonctions d'application de règlements relatifs à la protection de la nature dans les parcs en général et plus particulièrement de la gestion des aménagements techniques des parcs, d'encadrer les missions de recherches scientifiques. Il faut souligner que l'essentiel de leur formation se fait pour le moment à l'Ecole Supérieure de Faune de Garoua, au Cameroun,

néanmoins quelques stages de formation et d'approfondissement des connaissances ont été effectués par certains de ces Ingénieurs en Europe, en Asie et en Amérique. L'un d'entre eux est actuellement au Canada pour une formation de trois ans.

Les agents techniques des parcs nationaux, sont chargés de seconder les Ingénieurs dans l'accomplissement des tâches qui leur sont imparties. Ils sont également chargés de la défense des parcs, de la gestion de la faune et de la répression du braconnage, de la conduite des travaux d'aménagement etc....

Certains parmi les meilleurs sont sélectionnés pour subir une formation supplémentaire au Cameroun.

Les gardes faune ont pour mission d'assurer le fonctionnement et la protection des parcs nationaux, de participer aux travaux d'aménagement, de collaborer à la recherche scientifique ainsi qu'à l'accueil des touristes. Les gardes faune qui constituent la majorité du personnel, reçoivent une formation théorique et pratique dans les différents parcs.

Remarques : Les différents parcs sont dirigés par des Ingénieurs des travaux qui cependant prennent le titre de conservateurs (la Direction ne possédant jusqu'ici qu'un seul conservateur diplômé).

Quatre cadres (I.T.P.N) sont en formation actuellement : 3 au Cameroun, 1 à la Direction des parcs nationaux.

MINISTÈRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Direction de l'Environnement, 104, Rue Carnot, DAKAR.

Les missions de la Direction de l'Environnement sont :

- la prévention et le contrôle des pollutions,
- la protection de la nature et des ressources naturelles,
- la gestion des établissements humains,
- le contrôle administratif et technique des établissements classés,
- l'éducation, la formation et l'Information dans les domaines de l'Environnement,
- la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans le domaine de l'Environnement,
- la santé et l'hygiène du milieu

Dans le cadre de l'exécution de ces missions, la Direction de l'Environnement a, au cours de ces dernières années :

- élaboré un projet de code de l'environnement adopté par l'Assemblée nationale. C'est la loi n° 83 05 du 28.01.83 portant code de l'Environnement.
- puis un arrêté interministériel n° 3032 MUHE/M DIA/ interdisant les rejets ou utilisations des huiles usées et autorisant la Société de Régénération des huiles minérales, dont l'ouverture a été autorisée par arrêté n° 11893 MUHE/MDIA du 15 Octobre 1981, à effectuer le ramassage et la collecte des huiles usées en vue de leur traitement.
- fait mener une enquête sur les pluies acides et le chlorofluocarbone et des recherches sur le mercure et le méthyl-mercure,
- réalisé un projet pilote Sénégal/UNESCO d'intérêt sous-régional sur l'éducation relative à l'Environnement,
- participé aux travaux de l'OMVS et de l'OMUG, à la conférence des plénipotentiaires des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la Coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les grandes lignes de l'action à mener dans l'avenir sont :

- la lutte contre les pollutions et les nuisances industrielles et minières,
- l'étude d'impact sur l'environnement des grands projets industriels et des grands ouvrages et aménagements hydrauliques,
- la lutte contre les pollutions des eaux douces, des eaux de la mer et des zones côtières,
- la lutte contre la pollution atmosphérique et la pollution domestique,
- la lutte contre la pollution des sols et des chaînes trophiques,
- la lutte contre la pollution, due à l'hypertrophie et la surexploitation du milieu urbain,
- développer et soutenir la création de nouvelles aires protégées,
- mener une politique intense d'équipement des services de protection et de conservation des ressources naturelles.

STRUCTURES

- 1 - Division des Etablissements classés,
- 2 - Division de la lutte contre les pollutions et les nuisances industrielles
- 3 - Division de la Coordination de l'Environnement
- 4 - Bureau de gestion

Personnel cadre utilisé par ces différents services :

- Juriste	1
- Sociologue	1
- Juriste-environnementalistes	2
- Philosophe - environnementaliste	1
- Aménagiste - environnementaliste	1
- Economiste - environnementaliste	1
- Contre - maître	1
- Géographe - environnementaliste	1
- Aménagistes	2
- Chimistes	2
Total	13

- formation supplémentaire souhaitée pour (1 à 6 mois)

Philosophe - environnementaliste	1
Géographe - environnementaliste	1
Aménagiste - environnementaliste	1

- formation supplémentaire souhaitée pour (2 ans)

Juriste	1
Juriste - environnementaliste	1
Aménagistes	2
Chimistes	2

- formation supplémentaire souhaitée pour (1 à 6 mois)

Philosophe - environnementaliste	1
Géographe - environnementaliste	1
Aménagiste - environnementaliste	1

- formation supplémentaire souhaitée pour (2 ans)

Juriste	1
Juriste - environnementaliste	1
Aménagistes	2
Chimistes	2

MINISTÈRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Direction des Eaux et Forêts.

Structures :

Division des Etudes et Planification
Division protection de la nature
Division production forestière et aménagement
Division Sylviculture et Reboisement
Division Pêche Continentale

Personnel Cadre utilisé

DIRECTEUR DES EAUX ET FORETS : Ingénieur Forestier

Division Etudes et Planification

Chef de Division : Ingénieur Ecogiste	1
Adjoint : Ingénieur Forestier (Bac + 4 ans)	1
Economistes (dont 1 expatrié)	2
Ingénieur des Eaux et Forêts (ENCR)	1
Inspecteur de la Coopération (ENER)	1

Division Protection de la Nature

Chef de Division : Ingénieur Principal des travaux forestiers	1
Ingénieurs des travaux (ENCR)	2
Agent technique des Eaux et Forêts (Ziguinchor)	1

Division Production Forestière et Aménagement

Chef de Division : Ingénieur forestier (formé au Canada)	1
Ingénieur Forestier (formé au Maroc)	1
Agents techniques de la Statistique (ENEA)	2
Agents techniques des Eaux et Forêts (Ziguinchor)	2

Division Sylviculture et Reboisement

Ingénieurs (ENCR)	2
-------------------	---

Division Pêche Continentale

Ingénieur (ENCR)	1
------------------	---

Direction du Parc Zoologique et Forestier de Hann
Ingénieur Paysagiste (formé en France) 1
Agent technique des Eaux et Forêts (ENCR) 1
Agents techniques de l'Horticulture (Cambérène) 2
Agent Technique vétérinaire (Saint-Louis) 1

Les 8 Chefs des Services Régionaux, Inspecteurs des Eaux et Forêts sont tous des Ingénieurs des Eaux et Forêts (ENCR). Parmi les 20 Chefs de projets Eaux et Forêts, 4 sont des Ingénieurs de Conception et 16 sont des Ingénieurs de type ENCR, Bambey.

Tous les Ingénieurs des Travaux et agents techniques sont disponibles pour des stages de toutes durées.

Remarques : Les Ingénieurs de Conception (formation Supérieure) sont au nombre de 12 dans la Direction des Eaux et Forêts.

Une vingtaine d'ingénieurs sont en voie d'embauche et il y a une forte pénurie d'Ecologistes.

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Institut Sénégalaïs de Recherches Agricoles (ISRA)

La loi portant création de l'ISRA a été promulguée en 1974. L'Institut est chargé d'entreprendre et de développer les recherches sur les productions végétales, forestières, animales et halieutiques intéressant le développement économique et social du Sénégal.

Les buts principaux de l'ISRA sont définis comme suit :

- 1 - Elaborer les programmes de recherche en fonction des objectifs définis par le gouvernement,
- 2 - Exécuter les programmes arrêtés par les services compétents et adoptés par le Conseil inter-ministériel de la recherche scientifique,
- 3 - assurer le transfert des résultats scientifiques vers le développement
- 4 - Recueillir, présenter et protéger le patrimoine scientifique national,
- 5 - Assurer la gestion des centres et stations de la recherche agricole
- 6 - Promouvoir la formation de chercheurs nationaux,
- 7 - Oeuvrer au développement de la Recherche scientifique internationale

Départements

- appui aux services de recherches

Division Informatique :

Dakar Thiaroye (CRODT)

Dakar-Hann (LNERV)

Bambey (CNRA)

Djibolor-Ziguinchor (CRA)

Dakar-Cambérène (CDH)

Dakar-HANN (CNRF)

Richard-Toll (CRA)

Division Laboratoires

Bambey (CNRA)

Dakar-Hann (LNERV)

Division Documentation

Tous centres ISRA

Division exploitation des productions

a) Semences : Bambey (CNRA)

Cambérène (CDH)

Sangalkam (LNERV)

Kolda (CRZ)

Djibélor (CRR)

b) Domaines-stations : Bambey (CNRA)

c) Vaccins : Dakar-Hann (LNERV)

Bureau études et projets :

Bambey (CNRA)

Dakar (ISRA - Siège)

Bureau appui technique

Dakar

(Direction Département appui)

Département de Recherches sur les systèmes de production et de transfert de technologie en milieu rural.

Localisation des recherches

- En agriculture

Bambey

Djibelor

Richard Toll

Kaolack

St-Louis

- En horticulture

CDH, Cambérène

- En élevage et production animale.

Centres zootechniques et Centre spécialisés

Kolda

Dahra

- Bureau d'analyses macro-économiques

Dakar : CRODT (pêche)

CDH (légumes)

LNEVR (Viande, lait)

Djibelor (riz, légumes, fruits)

Kaolack (céréales)

Richard-Toll (céréales)

Département de recherches sur les productions forestières

Localisation des recherches

Dakar, Centre national des recherches forestières

Thiès, station de Bandia,

Diourbel, station de Bambey

Sine-Saloum, Station de Keur-Mactar

Casamance, station des Bayottes

Fleuve, station de Mbiddi, Eaux et forêts

périmètre de Nianga

Département Production et Santé Animale

Localisation des recherches :

Laboratoire national de l'Elevage et de recherches vétérinaires
Dakar-Hann,

Centre de recherches zootechniques de Dahra-Djolof

Centre de recherche zootechniques de Kolda

Toutes régions du Sénégal : action d'élevage et recherches
sur les systèmes de production animale.

Département des productions végétales

Localisation des recherches

- Centre de recherche agricole de Richard-Toll, stations de Ndiol, Fanaye, Guédé, Jardin de Sor,
- Centre de Recherche agricole de Bambe, stations de Louga Tilmakha, Tiénaba, Ndiémane
- Centre de Recherche agricole de Djibelor, stations de séfa, Diénaba, Enampore,
- Centre de Recherche agricole du secteur centre-sud, stations de Sinthiou Matime, Missirah, Nioro, Thyssé Kayemor, Ken Samba
- Centre de Recherche pour le Développement de l'Horticulture de Cambérène.

Département des Productions Halieutiques et de l'Océanographie

Siège du département : Centre de recherches océanographiques de Dakar, Thiaroye (CRODT), stations, St-Louis, Kayar, Mbour, Joal, Ziguinchor.

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE

Structures : Direction de l'Equipement rural
Direction des études hydrauliques

Personnels cadres utilisés par ces Directions

Direction de l'Equipement rural

Ingénieurs du génie rural	5
Ingénieur agronome	1
Ingénieur des Travaux Publics	1
Ingénieur Hydro-Technicien	1
Ingénieur des Travaux ruraux	1
Ingénieur Hydraulicien	1
Ingénieur en aménagement hydraulique	1
Ingénieur en irrigation	1
Techniciens supérieurs	4

(Techniciens du service affectés à d'autres organismes :

- 1 Ingénieur en génie rural (SOMIVAC)
- 1 Technicien Supérieur (SOMIVAC)
- 1 Ingénieur en Génie Rural (SODEFITEX)

Direction des Etudes Hydrauliques

Ingénieurs de l'Equipement rural (G.R)	7
Ingénieur en Génie Civil	1
Ingénieur Hydrologue	1
Ingénieur Hydrogéologue	1
Agronome spécialisé en Hydraulique	1

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Structures : Cabinet

- Direction des recherches agricoles et agro-industrielles (DRAAI)
- Direction de l'Innovation et du Progrès technologiques (DIPT)
- Direction des Recherches médicales et pharmaceutiques (DRMP)
- Direction des Etudes, des projets et du plan (DEPP)
- Direction des Recherches en Sciences Sociales et Humaines (DRSSH)
- Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST)
- Institut Sénégalais de Normalisation (ISN)

Personnels cadres utilisés par ces services :

Documentalistes - Bibliothécaires	9
Ingénieurs Travaux Publics	12
Ingénieurs agronomes et agro-industriels	7
Ingénieurs Physiciens - Chimistes	8
Docteurs physiciens	2
Ingénieur géologue	1
Economistes	3
Juristes	2
Sociologues	3
Informaticiens	4
Biologiste	1
Géographe	1
Journaliste	1
Techniciens Supérieurs	5

Personnel disponible pour des stages de 1 à 6 mois (tout le personnel cité est disponible pour ce type de stage).

Personnel à former pour une durée de 2 ans :

Documentalistes et Bibliothécaires	9
Economistes	3
Juristes	2
Sociologues	3
Biologiste	1
Géographe	1
Techniciens Supérieurs	5

Personnel à former pour une durée de 4 ans et plus
Techniciens supérieurs

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Structures

Direction de l'Energie

Direction de l'Industrie

Direction des Mines et de la Géologie

Direction de l'artisanat

Personnel cadre utilisé dans ces Directions

Direction de l'Energie

1 - Division Energies classiques :

Ingénieurs électriciens : 2

(à doubler en 2 ans pour doter les 2 autres sections de la Division)

1 électricité

2 autres énergies : tourbe, pétrole, charbon)

2 - Division des Energies renouvelables

Ingénieur pétrochimiste : 1

Ingénieurs électriciens 2

(les ingénieurs travaillent dans les sections suivantes :

1 section solaire, éolienne

1 section Bio-masse

1 section énergie nucléaire et autres

La Division souhaite recruter dans les 2-4 années à venir :

1 Ingénieur solaire et 1 agent technique pour la section solaire,

1 Ingénieur et 1 agent technique pour la Bio-masse

1 Ingénieur pour l'énergie nucléaire.

Remarques : Le Directeur de l'Energie est lui-même 1 ingénieur électricien, il est aidé par 1 Ingénieur chimiste qui n'est dans aucune section.

- La Direction de l'Energie est particulièrement intéressée par une collaboration avec l'OMVS (par exemple : la Bio-masse en quantité importante

qui sera disponible dans la Région du Fleuve devra être utilisé au maximum). Des formations complémentaires seront nécessaires dans cette optique. Les organismes faisant actuellement des recherches sur la Bio-masse sont : CERER, ENSUT, EPT, ISRA-CNRA.

- Tout le personnel cadre de la Direction est disponible pour des stages, en système de rotation.

3 - Division Etudes :

1 Economiste

(en prévision, 1 ingénieur)

4 - Division Economies d'énergies

Ingénieur électronicien 1

Ingénieur électricien 1

(en prévision 1 ingénieur solaire)

5 - Division Secrétariat du Comité national de l'Energie

Ingénieur Electro-mécanicien 1

Ingénieur pétro-chimiste 1

(en prévision, 1 ingénieur Economiste)

-(Ce comité groupant différents ministères est chargé de coordonner la politique énergétique nationale)

Direction de l'Industrie

Ingénieurs chimistes 2

Ingénieur des pétroles 1

Ingénieur agro-alimentaire 1

+ Economiste

Attaché d'administration 1

Inspecteurs de la Coopération 2

Technicien Supérieur 1

- Personnel disponible pour des stages, en rotation, toutes durées.

Direction des Mines et de la Géologie

Ingénieurs géologues	8
Ingénieur chimiste	1
Ingénieurs des Mines	11
Ingénieur Mathématicien	1
Assistants géologues	2
Géologue prospecteur	1
Technicien Supérieur	1

Direction de l'artisanat

Ingénieur des Industries légères	1
Economistes	2
Conseiller Technique Principal (B.I.T)	1

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (M.D.S)

Dans le cadre de ses différentes Directions, le Ministère du Développement social diffuse plusieurs filières de formation : formation conventionnelle au niveau des Ecoles et Centres d'enseignement et formation non - conventionnelle au niveau des Directions de la Formation pratique et du Développement Communautaire.

Structures

Direction de la Formation pratique

Direction du Développement Communautaire

Direction de la Condition féminine

Direction du Bien être familiale

Direction de la formation pratique

3 Divisions : 1 Alphabétisation

2 Enseignement Moyen pratique

3 Formation professionnelle rurale.

DIRECTION DE LA FORMATION PRATIQUE , 29 Rue Vincens, DAKAR

Division de la Formation professionnelle rurale. La Division dispense différentes formations :

1) Formation des paysans-pilotes, pêcheurs, pasteurs et artisans, consiste en un enseignement de perfectionnement de 9 mois de paysans choisis (souvent parmi les groupements de producteurs ou de préférence désignés par les collectivités rurales. Une préférence également pour une formation de couples paysans (avec un volet féminin)

2) Formation d'Horticulteurs, dans les Centres d'initiation horticole (C.I.N), intéressé les jeunes titulaires du CEPE. C'est un cycle scolaire de 9 mois. Il s'agit d'une formation pré-professionnelle pour insérer les élèves ainsi formés dans des groupements de jeunes maraîchers.

3) Formation des formateurs,

Pour ces différentes formations, la Division dispose de 2 Centres nationaux de formation des Maîtres d'enseignement technique et professionnel :

1 Centre pour l'artisanat (à Kaffrine)

1 Centre pour l'Agriculture et l'Elévage (à Guérina, Bignona)

Ces 2 Centres forment donc les futurs formateurs des paysans pilotes. Le recrutement des futurs enseignants se fait sur concours :

a) pour l'artisanat : concours direct pour les titulaires du B.E.P. Les élèves reçoivent pendant 2 ans un enseignement technique et pédagogique,

b) pour l'Agriculture et l'Elévage : un concours professionnel est ouvert aux agents techniques de l'agriculture (A.T.A)

- aux agents techniques de l'Elévage (A.T.E). Après réussite à leur examen de sortie, ces enseignants sont donc affectés dans les centres de perfectionnement des ruraux.

Pour l'artisanat, l'agriculture et l'Elévage, 24 maîtres sont recrutés tous les 2 ans.

(Remarque : il n'y a plus de recrutement depuis 2 ans à cause de la conjoncture nationale).

18 paysans-pilotes (pasteurs, pêcheurs) sont donc reçus (par centre) chaque année pour recevoir un perfectionnement dans l'un des 21 centres supervisés par la Division de la F.P.R dont :

6 Centres d'initiation Horticole

4 Centres de perfectionnement artisanal

1 Centre de perfectionnement maraîcher

2 Centres de perfectionnement de pêche continentale

1 Centre de perfectionnement de pêche maritime

1 Centre de perfectionnement des Eleveurs,

1 Centre de formation et de perfectionnement artisanal
(pour maîtres artisans et artisans) .

1 Centre de formation et de perfectionnement en agriculture
(pour maîtres et paysans)

1 Centre national de culture irriguée (à Nianga, Région du Fleuve)

Au niveau de la division à Dakar, la F.P.R utilise les cadres suivants :

- 8 Maîtres d'enseignement technique
- 1 technicien horticole
- 1 agent technique des Pêches
- 2 Médiateurs pédagogiques
- 1 Aménagiste
- 1 Maîtresse d'enseignement technique féminin

La Division de l'Alphabétisation gère 300 centres d'alphabétisation disséminés dans les régions. Des moniteurs d'alphabétisation et des encadreurs nationaux y enseignent le français et les transcriptions des langues nationales.

La Division de l'Enseignement Moyen pratique gère 8 foyers d'E.M.P (dont ceux de Mbabhana et Ourossogui (fleuve) et de Bakel (Sénégal oriental). Des médiateurs pédagogiques formés à l'ENEA y encadrent les jeunes qui n'ont pas poursuivre leurs études avec un programme original d'enseignement pratique adapté aux besoins du milieu.

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Direction de l'animation rurale et urbaine (DARU)

La Direction de l'animation rurale et urbaine justifie son existence au sein du Ministère du Développement social par le Décret n° 80-729 du 25 Juillet 1980 portant organisation du SEPH, et le décret n° 83-403 du 4 avril 1983 portant répartition des services de l'Etat.

La Direction de l'animation constitue l'une des 5 directions actuelles du M.D.S. Elle a pour mission générale d'assurer l'animation, la formation, l'organisation, l'encadrement des populations regroupées autour de projets de développement. Il existe un consensus au niveau des praticiens, que l'animation n'est pas un service technique chargé de donner ou de transmettre des savoirs-faire aux populations. Elle doit laisser ce volet certes indispensable dans toute option de développement endogène, aux autres structures internes ou externes du département.

Personnel Cadre utilisé par la D.A.R.U

- | | | |
|--|---|-----|
| - Techniciens Supérieurs de l'animation |) | 86 |
| - Agents techniques de l'animation |) | |
| - Instituteurs détachés de l'Education Nationale | |) 5 |
| - Tout ce personnel est disponible pour des stages de toutes durées. | | |

Direction de la Condition Féminine

La Direction de la condition féminine est une tranche du Ministère du Développement Social qui est chargée de la mise en oeuvre et de l'application de la politique gouvernementale dans le domaine de la promotion de la femme Sénégalaise. Pour une meilleure diffusion de cette mission, elle est répartie en différentes structures :

- 1) La Division de la promotion féminine qui s'adresse plus particulièrement aux femmes du milieu rural qui sont réunies sous forme de groupements de promotion féminine.

2) La Division de l'Economie familiale et Sociale qui s'occupe de la formation en économie familiale à travers ses structures qui sont : l'Ecole normale d'Enseignement technique féminin (ENETF), le Centre National de formation des monitrices d'Economie Familiale Rurale (CNFMFR) et les Centres Régionaux et départementaux d'enseignement technique féminin (CRETF et CETF).

A cette division est rattachée une cellule du contrôle pédagogique qui s'occupe du suivi et de l'animation pédagogique dans les centres d'enseignement technique féminin.

3) La Division du travail féminin : qui étudie les problèmes de l'emploi féminin et leur incidence sur la vie et la situation de la femme.

4) Le Bureau administratif et financier, qui assure la gestion financière, matérielle et humaine de la Direction de la condition féminine en liaison avec le service de l'administration générale et de l'équipement (S.A.G.E)

Ecoles supervisées par la Division de l'Enseignement Ménager et Social (D.E.M.S)

Il s'agit de 2 écoles nationales de formation des cadres et de centres d'enseignement technique féminin.

1 - L'Ecole Normale d'Enseignement Technique Féminin (1, Rue André Lebon, à Dakar) a pour vocation de former les maîtresses d'Economie familiale pendant 4 années après le diplôme de fin d'Etudes moyen (DFEM) dans différentes options. Ainsi à nos jours, il existe 190 maîtresses d'Economie familiale, option sociale.

25 maîtresses d'Economie familiale option rurale

29 maîtresses d'Economie familiale option couture confection

15 maîtresses d'Economie familiale option restauration

21 maîtresses adjointes d'Economie familiale

et 6 maîtresses auxiliaires en poste.

2 - Le Centre national de formation de monitrices d'Economie familiale rurale (CNFMEFR) de Thiès (Peykouk) qui a pour vocation la formation des monitrices d'Economie familiale rurale durant une période de 2 ans après le DFEM, actuellement les monitrices sont au nombre de 220 qui participent non seulement à la vulgarisation des techniques d'Economie familiale, d'agriculture, de la petite exploitation, gestion des ressources etc.... mais participent aussi à toutes les actions de développement, de promotion féminine en milieu rural et urbain.

3 - Les Centres d'enseignement technique féminin qui sont implantés dans les régions et dans les 26 Départemens du Sénegal. Ce qui porte leur nombre à 34 centres diffusant l'Economie familiale auprès des jeunes filles titulaires du CEPE ou ayant le niveau et n'ayant pas eu la chance de poursuivre leurs études dans le cycle classique. Au bout d'un an de tronc commun, elles sont orientées dans les sections spécialisation de couture-confection ou de restauration suivant leur capacité pour une période de 2 années.

En plus de ces jeunes filles scolarisées, une formation est destinée aux jeunes filles et aux femmes analphabètes en cours d'après midi.

Seulement ces centres d'enseignement technique féminin sont des structures d'éducation non formelle dans lesquelles on délivre uniquement des attestations aux élèves méritantes.

LIEUX D'IMPLANTATION DES CENTRES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
FEMININ

Région	C.R.E.T.F	Département : C.E.T.F	
CAP-VERT	Dakar	Pikine	
		Thiaroye	
		Rufisque	
		Ouakam	
		Gueule Tapée	
		Classe d'application de l'ENETF	
CASAMANCE	Ziguinchor	Bignona	Kolda
		Oussouye	Vélingara
		Sédhiou	Koubangoa
DIOURBEL	Diourbel	Bambey	
		MBacké	
FLEUVE	Saint-Louis	Dagana	
		Podor	
		Matam	
Sénégal Oriental	Tambacounda	Kédougou	
		Bakel	
SINE SALQUM	Kaolack	Fatick	Kaffrine
		Foundiougne	Nioro du Rip
THIES	Thiès	Tivaouane	
		MBour	
LOUGA	Louga	Linguère	

REMARQUES SUR LES BESOINS EN PERSONNEL DES SOCIETES DE DEVELOPPEMENT

En examinant les besoins en personnels des Sociétés de Développement et en faisant le bilan de la formation dans ces Sociétés nous constatons que la plupart de ces besoins peuvent être satisfaits par une main d'œuvre disponible et sénégalaise. Le fichier des demandeurs d'emploi du Secrétariat d'Etat à l'Emploi totalise plus de 600 diplômés de l'enseignement supérieur (dont une cinquantaine d'Ingénieurs agronomes).

Si des formations supplémentaires sont nécessaires pour certaines branches très spécialisées et nouvelles (ex : énergies renouvelables, énergie nucléaire, Bio-masse, recherche) la plupart des profils de techniciens demandés sont disponibles.

Le nombre important d'écoles et de formations existant peut répondre à la majorité des demandes (on constate même, de plus en plus, une saturation de l'offre dans certains domaines, d'où baisse des recrutements, suppression de certaines filières) moyennant peut être des changements dans les programmes d'enseignement.

Dans cet ordre d'idée une concertation Ecoles de Formation Sociétés de Développement - Secrétariat d'Etat à l'Emploi est plus que jamais nécessaire pour éviter de prolonger l'inadéquation formation/Emploi principale cause du malaise des diplômés-chômeurs dans un pays qui a pourtant besoin de toutes ses ressources humaines pour réaliser son développement.

ANNEXES

Education nationale

Statistiques 1982 - 1983

Région de Saint-Louis

Equipement et effectifs :

Ecole primaires

Saint-Louis (commune) Département fictif

nombre d'Ecole 36

nombre d'Elèves 18.156

Département de Dagana

nombre d'Ecole 52

nombre d'Elèves 9.491

Département de Podor

nombre d'Ecole 97

nombre d'Elèves 9.326

Total Région de Saint-Louis

nombre d'Ecole 262

nombre d'Elèves 45.875

moyenne par classe 44 élèves

REGION DE LOUGA

(Arrondissement de Keur Momar Sarr, Lac de guiers)

nombre d'Ecoles 2

nombre d'Elèves 181

nguer Malai

nombre d'Ecoles 2

nombre d'Elèves 66

SYER

nombre d'Ecoles 1

nombre d'Elèves 30

(Total Région de LOUGA)

NOMBRE D'ECOLES 103

nombre d'Elèves 17 545

REGION DE TAMBACOUNDA

Département de Bakel

nombre d'Ecoles 35

nombre d'Elèves 4 162

(moyenne par classe 36)

TOTAL REGION DE TAMBACOUNDA

nombre d'Ecoles 133

nombre d'Elèves 17 327

Total général Sénégal

Ecole primaires 1969

nombre d'Elèves 496 0066

REGION DE SAINT-LOUIS

Personnel Enseignant

Ecole primaires

Saint-Louis	1	191
Saint-Louis	2	239
Dagana		206
Matam		257
Podor		305
TOTAL		=====
		1 198

REGION DE TAMBACOUNDA

Bakel	107
Total Sénégal oriental	431
(chiffres au 15 Janvier 1983)	

Enseignement moyen et secondaire

TAMBACOUNDA

Bakel	1 collège (CEMG)
	198 élèves

Total Sénégal Oriental	4 Collèges :	1 301 Elèves
	1 lycée	(1983-1984)

Enseignement moyen et secondaire Saint-Louis

Dagana 1 Collège

552 Elèves

Matam 1 Collège

551 Elèves

Podor 1 Collège

641 Elèves

Saint-Louis 4 930 Elèves

(5.572 CEMG et Technique)

Saint-Louis (privé) 1 024

Podor (privé) 54

Lycées Saint-Louis

Peytavin 315 Elèves

+ lycées d'enseignement secondaire général :

2.232 Elèves

en 4 Lycées tous à Saint-Louis :

soit : 2.232 + 315 = 2 547 Elèves

Personnel enseignant

moyen général (collèges)

118 Enseignants (Fleuve)

Lycées : 253 Professeurs